

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

Direction Générale de la Planification et des Politiques Économiques







Rapport Final Novembre 2018

SOMMAIRE

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	2
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRES	
INTRODUCTION	6
I- ANALYSE DU CADRE MACROECONOMIQUE	8
II- AXE 1 : TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET CROISSANCE	12
2.1- Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs	12
2.2- Secteurs d'appui à la production	32
III- AXE 2 : CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	57
IV- AXE 3 : GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SÉCURITÉ	87
V- RECOMMANDATIONS	108
CONCLUSION	110
ANNEXES	113

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACCRONYMES

AIBD Aéroport international Blaise Diagne

ACMU Agence de la Couverture Maladie Universelle

ASEPEX Agence sénégalaise de promotion des exportations

BIC Bureau d'Information sur le Crédit

BMN Bureau de Mise à Niveau des entreprisesBNSP Brigade National des Sapeurs-Pompiers

CIEL Centres d'Initiatives à l'Emploi local
CLPA Conseils locaux de Pêche artisanale
CMC Centre Multimédia Communautaire

CMU Couverture Maladie Universelle

CNC Cadre national de Commercialisation

CNDT Comité National du Dialogue des Territoires

CPN Consultation Prénatale

COGIC Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises

COSECPRO Coopérative sénégalaise des Exploitants de Crevettes profondes

CRODT Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye

CUT Compte Unique du Trésor

ECB Ecoles Communautaires de Base

ENES Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal

EPU Examen Périodique Universel

FAISE Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur

FAC Fonds de l'Aménagement Concerté

FADSR Fonds d'Appui au Développement du Secteur Rural

FDD Fonds de Dotation de Décentralisation

FOGALOG Fonds de Garantie du Logement

FOGAREJ Fonds de Garantie pour l'Auto-Emploi des Jeunes
 FONGIP Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
 FUDPE Fichier Unifié de Données du Personnel de l'Etat

GCO Grande Côte Opérations

GRNE Gestion des ressources Naturelles et environnementales

HCCT Haut Conseil des Collectivités Territoriales

ICAMO Institut de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire

ITIE Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives

LANAC Laboratoire national d'Analyses et de Contrôle

MAPS Méthodes d'Evaluation des Systèmes de Passation des Marchés Publics

MCA Millenium Challenge Account

MDP Mécanismes de Développement Propre

MILDA Moustiquaires imprégnés à Longue Durée d'Action

MPE Micro et Petites Entreprises

OQSF Observatoire de la qualité des services financiers

OSB Opération Sauvegarde du Bétail

PAQUET-EF Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité, et de la Transparence de

l'Education et de la Formation

PAPEJF Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes

P2ID Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio

PAPCEC Programme d'accélération de la production de la carte d'égalité des chances

PASEPAR Programme d'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Assainissement en milieu

rural

PCIME Prise En Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant

PGES Plans de Gestion Environnementale et Sociale

PEPAM Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire

PIB Produit Intérieur Brut

PME Petite et moyenne entreprise

PRACAS Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise

PRODAC Programme national des Domaines agricoles communautaires

PSE Plan Sénégal émergent

PSSAR Plan Stratégique de Développement des Statistiques Agricoles et Rurales

PTIP Programme Triennal d'Investissements Publics

PUDC Programme d'Urgence de Développement Communautaire

RNA Régénération naturelle assistée

SAR Société africaine de Raffinage

SICAP Société Immobilière du Cap-Vert

SFD Systèmes financiers décentralisés

SFGD Superficies Foncières sous gestion durable

SGO Sabodala Gold Operations

SIGI Social Institution and Gender Index

SODAV Société sénégalaise du Droit d'Auteur et des Droits voisins

SSN Système Statistique National

UEMOA Union économique et monétaire ouest africain

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET ENCADRES

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques	9
Tableau 2: Principaux indicateurs du sous-secteur agricole	13
Tableau 3: Principaux indicateurs du sous-secteur agricole - suite	15
Tableau 4: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Elevage	16
Tableau 5: Principaux indicateurs du sous-secteur de la pêche et Economie maritime	20
Tableau 6: Principaux indicateurs des sous-secteurs Industrie et mines	22
Tableau 7: Principaux indicateurs du sous-secteur PME	26
Tableau 8: Principaux indicateurs du sous-secteur commerce	28
Tableau 9: Principaux indicateurs du secteur financier	33
Tableau 10: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Economie numérique	36
Tableau 11: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Energie	38
Tableau 12: Principaux indicateurs du sous-secteur des Infrastructures et Services Transports	de 43
Tableau 13: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Emploi	49
Tableau 14: Situation des infrastructures sportives	52
Tableau 15: Principaux indicateurs de l'éducation nationale	58
Tableau 16: Principaux indicateurs de l'éducation nationale - suite	60
Tableau 17: Principaux indicateurs de l'ETP	63
Tableau 18: Principaux indicateurs de l'enseignement supérieur	65
Tableau 19: Principaux indicateurs du secteur de la santé et nutrition	67
Tableau 20: Principaux indicateurs de la santé et nutrition – suite1	69
Tableau 21: Principaux indicateurs de la santé et nutrition - suite2	69
Tableau 22: Principaux indicateurs de Protection sociale	71
Tableau 23: Principaux indicateurs de Protection sociale - suite	73
Tableau 24: Indicateurs Eau potable	76
Tableau 25: Indicateurs Assainissement	77
Tableau 26: Principaux indicateurs Environnement	79
Tableau 27: Principaux indicateurs habitat et cadre de vie	82
Tableau 28: Principaux indicateurs Modernisation de l'Administration	92
Tableau 29: Principaux indicateurs du climat des affaires	94
Tableau 30: Principaux indicateurs de la Gouvernance territoriale	98
Tableau 31: Principaux indicateurs du secteur Justice Erreur! Signet non dé	fini.
Tableau 32: Principaux indicateurs du secteur Justice - suite	101

Tableau 33: Principaux indicateurs du secteur Paix et Sécurité	102
Tableau 34: Principaux indicateurs Genre	104
Tableau 35: Principaux indicateurs Genre – Suite1	105
Tableau 36: Principaux indicateurs Genre – Suite2	106
Encadré 1: Actions phares industrielles	24
Encadré 3: FONGIP	35
Encadré 4: Plan de Relance Intégrée de l'Electricité	40
Encadré 5: Service Universel de l'Energie	41
Encadré 6: Hub logistique intégré	45
Encadré 7: Plan de relance du hub aérien	48
Encadré 8: Programmes de création d'emplois	50
Encadré 10: Couverture Maladie Universelle - CMU	74
Encadré 11: Redressement des classements d'attractivité	96
Encadré 12: Programmes de Modernisation des Villes/PROMOVILLES	97
Figure 1: Taux d'électrification rurale	41
Figure 2: Taux d'achèvement et TBS selon les régions	60
Figure 3: Prévalence de l'insuffisance pondérale	68

INTRODUCTION

1. Le Sénégal met en œuvre depuis 2014 le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui constitue le cadre de référence de la politique économique et sociale, pour atteindre une croissance forte, durable et inclusive, éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement humain durable, à l'horizon 2035.

- 2. Les orientations stratégiques du PSE s'appuient sur trois axes : (i) transformation structurelle de l'économie et croissance, (ii) capital humain, protection sociale et développement durable, et (iii) gouvernance, paix et sécurité. Les axes et les objectifs du PSE sont adossés à des fondements de l'émergence, à travers le renforcement de l'offre énergétique, la mise en place d'infrastructures structurantes de soutien à la production, l'amélioration de l'environnement des affaires, une forte impulsion de l'État et un leadership affirmé.
- 3. Par ailleurs, les acteurs au développement se sont engagés dans un processus d'intégration et d'alignement des engagements internationaux aux politiques publiques. Ainsi, les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sont dans une phase d'appropriation à tous les niveaux de mise en œuvre par les acteurs au développement. Les 17 ODD et leurs 169 cibles et près de 230 indicateurs de suivi, forment le cœur de l'Agenda 2030.
- 4. En effet, les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale, permettant à l'Agenda 2030 de couvrir l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité de genre, la prospérité économique ou encore la paix. A l'instar de tous les pays, le Sénégal doit mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte du contexte national et local. L'engagement est de rendre compte annuellement des progrès enregistrés devant le forum politique de haut niveau des Nations unies. Le même engagement prévaut pour ce qui concerne l'Agenda 2063.
- 5. La Revue annuelle conjointe (RAC), qui se tient chaque année et dont l'objectif est de partager les performances annuelles de la politique économique et sociale, est conforme à la mise en œuvre du plan d'actions de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide extérieure. Depuis 2000, le Sénégal a mis en place un cadre participatif et inclusif de suivi de la mise en œuvre des priorités nationales de la politique économique et sociale.
- 6. Le Gouvernement a institué en 2015, par le décret n° 2015-679, un cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques publiques (CASE), dans l'optique de rationaliser et d'harmoniser les dispositifs de suivi des politiques publiques en vue de faciliter l'évaluation des performances du PSE. A travers l'application de ce cadre, les revues sectorielles et régionales sont mieux encadrées et organisées.

7. La présente édition de la revue (RAC 2018) est consacrée au bilan des réalisations de l'année 2017. Ce processus a facilité la tenue de la quasi-totalité des revues sectorielles (90%) et des 14 revues régionales. Elle se déroule également dans un contexte marqué par la formulation de la seconde phase du PSE. A ce titre, le cadre opérationnel du PSE sera analysé en vue de faire le bilan d'étape du PAP 2014-2018 et une revue du portefeuille de projets pour consolider la dynamique économique enclenchée depuis 2015.

8. Ces revues sectorielles et régionales, combinées aux travaux de collecte de données statistiques pour l'année 2017, ont facilité l'élaboration du rapport de la RAC, introductif au Conseil présidentiel 2018, qui comporte trois parties. La première partie est consacrée à l'analyse de la situation macroéconomique. La deuxième a trait au bilan des politiques sectorielles par axe stratégique du PSE. Enfin, la dernière partie retrace les perspectives et recommandations en vue de lever les contraintes constatées.

I- ANALYSE DU CADRE MACROECONOMIQUE

- 9. L'environnement économique international a été marqué en 2017 par un regain d'activité. En effet, la croissance économique mondiale en 2017 est estimée à 3,7% par le FMI contre 3,2% en 2016. Dans les économies avancées, le taux de croissance est passé de 1,7% en 2016 à 2,3% en 2017 à la faveur des bonnes performances des économies américaines (1,5% à 2,3%), européennes (1,8% à 2,4%) et nippone (0,9% à 1,8%).
- 10. Les pays émergents et en développement ont également connu un rebond de croissance en 2017, avec un taux de 4,7% après 4,43% en 2016. La Chine et l'Inde ont enregistré des taux de croissance respectifs de 6,9% et 6,7% après 6,7% et 7,1% un an auparavant. En Russie comme au Brésil, l'économie est sortie de la récession, avec des taux de 1,5% et 1,1%, contre des taux négatifs de -0,2% et -3,5% en 2016. En Afrique subsaharienne, l'activité s'est mieux portée en 2017, le rythme d'expansion s'établissant à 2,6% après 1,4% un an plus tôt.
- 11. L'activité économique dans la zone UEMOA est restée dynamique avec un taux de croissance du PIB réel estimé à 6,7%, contre 6,6% en 2016, malgré l'instabilité constatée dans le sahel. Cette évolution intervient dans un contexte marqué par l'amélioration de la conjoncture internationale, consécutive à la consolidation de la demande intérieure dans les économies industrialisées et émergentes. Les perspectives communautaires restent positives en 2018, avec un taux de croissance économique projeté à 6,7%, porté principalement par les secteurs tertiaire et secondaire, dont les contributions à la croissance représenteraient respectivement 3,5 points et 1,9 points. L'apport du secteur primaire serait de 1,3 point, à la faveur principalement de l'augmentation des productions agricoles vivrières et d'exportation.
- Au plan national, l'économie est restée en 2017 sur la tendance haussière amorcée depuis 2014, avec un fort taux de croissance du PIB réel pour la troisième année consécutive. En effet, le taux de croissance du PIB réel est estimé à 7,2% en 2017, contre 6,2% en 2016 supérieure à une cible initiale de 6,8% (Cf. tableau 1). Ce regain de dynamisme reflète la mise en œuvre des grands projets d'investissement du PSE et le renforcement de l'ensemble des secteurs productifs, jumelés au développement des infrastructures de soutien à la productivité globale. De fait, cette croissance est portée par les secteurs primaire et tertiaire qui ont enregistré une hausse respective de 12,9% et 6,6% en 2017, et dans une moindre mesure, par le secteur secondaire (4,5%).
- L'inflation, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), s'est inscrite en hausse de 1,3% en 2017 contre 0,8% l'année précédente, reflétant principalement le renchérissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+3,7%). Malgré cette légère augmentation, le niveau général des prix reste en dessous du plafond de 3,0% fixé, permettant au Sénégal de respecter le critère de convergence de l'UEMOA.

Tableau 1 : Principaux indicateurs macroéconomiques

	F	Réalisations		Cible	s	Ecart	Performa
Indicateurs	2015	2016	2017 (est.)	2017	2018	2016/2017	nce 2017
Taux de croissance du PIB Réel	6,40%	6,20%	7,20%	6,80%	7,00%	1,0 (+)	0,4 (+)
Taux d'investissement (FBCF)	23,00 %	23,20 %	23,80 %	22,90%	23,00 %	0,6 (+)	0,9 (+)
Taux d'inflation (IHPC)	0,10%	0,80%	1,30%	<3,00%	<3,00 %	0,5 (-)	1,7 (+)
Déficit budgétaire en % du PIB	3,70%	3,20%	2,90%	2,80%	3,50%	0,3 (+)	0,1 (-)
Dette publique / PIB (en %)	43,80 %	47,20 %	47,70 %	46,50%	45,30 %	0,5 (-)	1,2 (-)
Solde du compte courant en % du PIB	- 5,30%	- 4,10%	-7,20%	-5,70%	- 6,80%	3,1 (-)	1,5 (-)
Taux de pression fiscale (en % du PIB)	15,2	15,9%	15,0%	-	-	0,9 (-)	-

Sources : DGPPE Mai 2018 (PIB, Calcul base 2014)

- 14. Le Sénégal a poursuivi en 2017 sa politique de gestion prudente des finances publiques. Ainsi, le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti à 2,9% du PIB¹ en 2017 contre 3,2% du PIB en 2016, soit une amélioration de 0,3 point de pourcentage. Aussi, le déficit budgétaire est-il ressorti à 362,2 milliards, avec des dépenses de 2 738,8 milliards et des recettes s'établissant à 2 376,6 milliards. L'augmentation des ressources budgétaires en 2017 reflète principalement le niveau satisfaisant de l'élargissement de l'assiette et de la mobilisation des recettes fiscales. Celles-ci ont enregistré une progression de 3,1% pour s'établir à 1 844,9 milliards de FCFA en 2017 contre 1 788,6 milliards en 2016, portant ainsi le taux de pression fiscale à 14,8% en 2017 contre 15,7% en 2016.
- 15. Au titre de l'endettement, **l'encours de la dette publique** totale est estimé à 5 848,5 milliards FCFA, portant le ratio de la dette publique par rapport au PIB, à 47,7% en 2017 contre 47,2% en 2016. L'analyse de la viabilité de la dette publique montre que le Sénégal présente un risque faible de surendettement. En effet, le service de la dette publique extérieure est établi à 11,3% des recettes budgétaires (hors recettes exceptionnelles) et 9,9% des exportations de biens et services en 2017, contre des plafonds respectifs de 22% et 25% fixés.

-

¹ Ce même déficit ressort à 3,8% du PIB base 1999

16. Le taux de pression fiscale est ressorti en 2017 à 15,0% contre 15,9% un an auparavant, soit un recul de 0,9 point de pourcentage, suite à la réévaluation du PIB et au changement d'année de base des comptes nationaux. Ce qui constitue un défi majeur pour le Gouvernement en vue du respect de l'objectif de 20% fixé dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA.

- 17. S'agissant de l'**investissement mesuré par la FBCF**, le taux est estimé à 23,8% du PIB en 2017, soit 0,6 points de pourcentage de plus que celui de 2016 (23,2%) ou de la projection initiale (22,9%). Il est essentiellement porté par les efforts publics reflétés par un nombre important de projets d'investissement public, en cours d'exécution dans le cadre de la mise en œuvre du PSE (7,2% contre 16,2% en 2016). Toutefois, la FBCF privée a enregistré un bond de 12,0% en 2017 par rapport à l'année précédente, permettant ainsi une progression de 10,6% de la FBCF contre 13,7% en 2016.
- 18. Concernant la **demande extérieure**, les importations et les exportations de biens et services en valeur sont estimées en hausse, s'affichant respectivement à 18,3% et 9,5% en 2017 (contre 1,5% et 2,1% en 2016). Cette situation s'explique par la forte dégradation du déficit commercial qui a atteint 1 555,7 milliards FCFA en 2017, contre 1164,8 milliards en 2016. Cela s'est traduit par un **déficit du compte courant** qui s'est dégradé de 426,2 milliards, pour se situer à 898,7 milliards FCFA en 2017 (7,2% du PIB), contre 472,45 milliards en 2016 (4,41% du PIB). Pour ce qui est du compte de capital, il ressort en excédent de 221,3 milliards contre 214,8 milliards en 2016. Au total, le solde global de la balance des paiements est estimé en 2017 en excédent de 244,3 milliards contre 50,2 milliards un an auparavant.
- 19. S'agissant de la **situation monétaire**, elle est caractérisée en 2017 par une hausse des avoirs extérieurs nets évalués à 244,3 milliards de FCFA, une augmentation des créances intérieures de 13,8% et une expansion de la masse monétaire de 12,1%.
- 20. Globalement, dans un contexte de reprise économique mondiale, la situation macroéconomique nationale s'est nettement améliorée en 2017, en poursuivant sa bonne tendance entamée depuis la mise en œuvre du PSE, avec des efforts soutenus de l'Etat pour une gestion prudente des finances publiques. En perspectives, le Gouvernement devra poursuivre la mise en œuvre des réformes clés de l'environnement des affaires, la diligence dans l'exécution des projets structurants.

AXE 1



TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET CROISSANCE

2.1	Analyse des performances et perspectives des secteurs productits	12
•	Agriculture	12
•	Elevage et productions animales	16
•	Pêche et aquaculture	18
•	Industrie et mines	22
•	Petites et Moyennes Entreprises (PME)	26
•	Commerce	28
•	Tourisme	30
•	Culture	31
2.2	Secteurs d'appui à la production	32
•	Infrastructures et services financiers	32
•	Economie numérique	36
•	Energie et infrastructures de services énergétiques	38
•	Infrastructures et services de transport	42
•	Emploi	49
•	Sport	52
•	Sénégalais de l'extérieur	54
Cor	nclusion partielle (AXE1)	55

II- AXE 1: TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET CROISSANCE

21. Le Sénégal a fait, avec l'adoption du Plan Sénégal Emergent (PSE), l'option de s'inscrire dans une dynamique de transformation de son économie, par le biais de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité. Cette transformation structurelle constitue un gage de richesses et de création massive d'emplois susceptibles de répondre à la demande croissante de sa population. Elle requiert cependant un niveau d'investissements publics et privés efficace et efficiente au profit des secteurs primaire et secondaire. Ces orientations permettront de stimuler significativement la croissance dans l'optique d'une redistribution inclusive à travers la lutte contre la pauvreté, la protection sociale et le renforcement des services sociaux de base.

2.1- Analyse des performances et perspectives des secteurs productifs

Agriculture



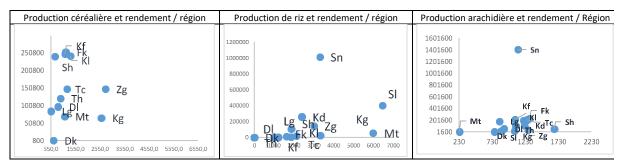
Le Gouvernement s'est engagé, à travers le PSE, à faire de l'agriculture, un des moteurs du développement économique et social. Pour traduire cette volonté politique, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) est mis en œuvre 2014, avec comme principal construction d'une agriculture compétitive, diversifiée et durable. Ainsi, le budget global alloué au sous-secteur

agricole en 2017 est de 176,3 milliards FCFA contre 175,2 milliards FCFA en 2016, soit un accroissement de 0,6%.

23. La valeur ajoutée (prix constant 2014) du sous- secteur de l'agriculture est passée de 1 020,8 milliards FCFA en 2016 à 1 127 milliards en 2017 FCFA, soit une progression de 10,4%, dépassant ainsi le taux de croissance du PIB. Le sous-secteur reste toujours le principal contributeur à la valeur ajoutée du secteur primaire (57,1% en 2017).

Résultat prioritaire 1 : La productivité et les productions agricoles sont améliorées et des filières agricoles compétitives à haute valeur ajoutée sont développées

Sur un objectif de 2 795 000 tonnes, la production céréalière est évaluée à 2 516 466 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 90% et une hausse de 18% par rapport à 2016 (2 124 668 tonnes). Ce résultat s'explique, entre autres, par les efforts consentis par l'Etat en 2017 dans la mise en place d'intrants de qualité et d'équipements agricoles ainsi que par l'augmentation des superficies emblavées, entrainant un accroissement des rendements du mil, du maïs et du sorgho. Toutefois, les rendements de riz et de fonio ont connu une baisse de 1% pour chacun des deux produits.



Sources : DGPPE Mai 2018, revues régionales

- La production céréalière est essentiellement tirée par les régions de Saint-Louis (409 599 tonnes), Kolda (391 679 tonnes) et dans une moindre mesure par les régions de Kaffrine (247 982 tonnes), Kaolack (241 398 tonnes) et Sédhiou (239 800 tonnes). Par contre, les régions de Matam, Louga et Kédougou ne représentent que 9% de la production totale de céréales.
- Par ailleurs, la production disponible a permis de couvrir 63,2% des besoins en céréales de la population nationale (considérant la norme FAO de 185 kg de céréales par personne et par an). En vue d'atténuer les risques d'insécurité alimentaire dans certaines zones à l'intérieur du pays, des mesures sociales ont été prises pour assister 8 175 ménages dans 21 communes à Maleme Hoddar et Goudiry pour couvrir 3 mois de soudure grâce à une enveloppe de 1,545 milliards de FCFA.
- 27. Durant l'exercice sous revue, la part des superficies emblavées à travers certains projets et programmes en faveur des femmes s'élève à 24% en 2017 contre 20% en 2016, soit un gain de quatre points de pourcentage. Dans le domaine de l'accès des femmes aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires etc.), 24 589 tonnes ont été attribuées à 63 512 femmes en 2017.

Tableau 2: Principaux indicateurs du sous-secteur agricole

Indicateurs	Réalisa [.]	tions	cible 2017	Ecart ou Taux de	Ecart entre 2016 et 2017
	2016	2017		réalisation	(Réalisé en %)
Valeur Ajoutée sous-secteur agricole (prix constants 2014) (milliards de F CFA)	1 020,8	1 127,0	1 127,0	100%	+10,4%
Total des apports publics (y compris aide publique au développement) alloués au secteur agricole (en milliards FCFA)	175,214	176,363	200,0	-	+0,66%
Taux de couverture des besoins céréaliers	54%	63,2%	-	-	+9,2 points de pourcentage
Production céréalière (tonnes)	2 124 668	2 516 466	2 795 000	90,03%	+18,44%
Quantité de riz paddy produite (tonnes)	945 617	1 011 269	1 600 000	63,20%	+6,94%
Superficies totales emblavées pour le riz (ha)	283 894,33	305 934	331 308	92,3%	+7,76%
Rendement riz (kg/ha)	3 331	3 306	5 000	66,12%	-0,75%

Source: Revue annuelle sectorielle du MAER, DAPSA et DGPPE - Mars 2018

28. Relativement à la satisfaction de la demande nationale en riz blanc, l'objectif était de produire 1 600 000 tonnes de paddy à l'horizon 2017, par des contributions des vallées aménagées (fleuve Sénégal et Anambé) et des zones pluviales du Sud et du centre. Toutefois, la production est de 1 011 269 tonnes en 2017, soit un taux de réalisation de 63,2% par rapport à l'objectif et une hausse de 6,9% par rapport à 2016. La part du riz irrigué représente 46,6% et celle du riz pluvial 53,4%. La non atteinte de l'objectif constitue une contreperformance et s'explique, entre autres, par : (i) l'insuffisance de rizières dotées d'un mécanisme adéquat de maîtrise de l'eau ; (ii) le déficit de matériels de préparation du sol, de récolte, de battage et d'irrigation ; (iii) les difficultés d'accès au financement ; (iv) le manque de synergie entre les acteurs sur toute la chaîne de valeur; (iv) l'insuffisance des infrastructures de stockage et de transformation du riz local et (iv) la concurrence du riz importé.

- 29. La production du riz en paddy reste dominante dans les régions de Saint-Louis (400 147 tonnes) et de Kolda (258 065 tonnes) représentant à elles seules 55,5% de la production nationale et 65,1% de la production totale de riz. Les régions de Ziguinchor (141 205 tonnes) et Sédhiou (101 926 tonnes) ont enregistré des productions au-dessus de la moyenne nationale. La région de Matam, même si elle représente 5% de la production a enregistré un rendement appréciable de 6 tonnes à l'hectare.
- 30. Concernant la production de l'arachide, elle se situe à 1 405 223 tonnes en 2017, dépassant les objectifs quantitatifs fixés (1 000 000 tonnes). Ce résultat satisfaisant a été réalisé grâce aux efforts de renforcement de la politique de reconstitution du capital semencier et d'amélioration de l'accès à un matériel agricole adéquat. La production d'arachide a surtout été portée par les régions de Fatick (230 104 tonnes), de Kaffrine (215 592 tonnes), Tambacounda (205 625 tonnes), Kaolack (191 147 tonnes) et Louga (178 107 tonnes). En outre, la campagne de commercialisation de l'arachide a permis de collecter 62 816,4 tonnes de semences à certifier, 40 515 tonnes de semences écrémées, et 153 321,6 tonnes d'huilerie. Le triplement de la collecte pour l'huilerie s'explique par les efforts de transformation et l'appui à la compétitivité de la chaîne de valeur. Par ailleurs, une taxe à l'exportation (40 FCFA/kg pour les graines et 15 FCFA/Kg pour l'arachide en coque) a été mise en place. Tout ceci s'est traduit par la baisse des exportations d'arachide (123 176 contre 172 769 tonnes en 2016). Pour assurer un meilleur développement de la filière arachidière, il est nécessaire de (i) restaurer la fertilité des sols ; (ii) renforcer la transparence et l'équité dans les opérations de distribution des intrants subventionnés ; (iii) appuyer la recherche sur les variétés performantes de semences et enfin (iv) renforcer les capacités de transformation de l'arachide.

Tableau 3: Principaux indicateurs du sous-secteur agricole - suite

Indicateurs	Réalis	ations	cible 2017	Ecart ou Taux de	Ecart en % entre 2016
	2016	2017		réalisation	et 2017
Production arachidière (tonnes)	991 427	1 405 223	1 000 000	140,52%	+41,7%
Rendement de l'arachide (kg/ha)	817	1 120,5	1 120,5	100%	+37,15%
Production d'oignons (tonnes)	393 225	400 000	400 000	100%	+1,7%
Production de pommes de terre (tonnes)	67 485	118 783	-	-	+76,01%
Exportations horticoles en volume (tonnes)	91 106	106 200	157 500	67,43%	+16,57%

Source: Revue annuelle sectorielle du MAER, DAPSA, Mars 2018

- Les exportations de **fruits et légumes** sont, quant à elles, évaluées à 106 200 tonnes en 2017, soit un accroissement de 16% par rapport à 2016. Cette augmentation s'explique par l'extension des exploitations horticoles et des cultures irriguées dans toute la zone des Niayes et dans le bassin arachidier qui a permis de diversifier et d'augmenter la production horticole (1 320 399 tonnes en 2017 contre 1 218 810 en 2016). A cela s'ajoutent les efforts entrepris pour une meilleure organisation des opérateurs horticoles et une amélioration des interventions des services de contrôle phytosanitaire.
- Toutefois, ce résultat présente un gap de 51 300 tonnes par rapport à l'objectif de 157 500 tonnes fixés dans le PRACAS. Cette contreperformance est liée (i) à l'insuffisance des infrastructures de conservation et de stockage (chaîne de froid, magasin) ;(ii) au niveau de maîtrise de l'eau encore marginal ;(iii) aux coûts élevés des facteurs de production, particulièrement l'énergie ; (iv) à l'enclavement de certaines zones de production (v) à la multiplicité des sources et la variabilité des données.
- 33. Concernant l'oignon, la production est évaluée à 400 000 tonnes en 2017, soit une augmentation de 6 775 tonnes par rapport à 2016. Même des bonnes performances ont été enregistrées dans la filière la production locale ne couvre pas encore la demande nationale. En 2017, les importations d'oignons sont évaluées à 142 389,3 tonnes (pendant 4 mois et demi), soit une diminution de 8 815,5 tonnes par rapport à 2016.
- S'agissant de la production de **pomme de terre**, elle a connu une augmentation considérable de plus de 76% durant la période sous revue (118 783 tonnes en 2017 contre 67 485 tonnes en 2016), permettant de satisfaire les besoins pour une période de 7,5 mois. Ces résultats ont permis de réduire les importations de 2,1% en 2017. Cependant, pour renforcer cette performance, des efforts devront être faits, notamment, dans (i) la mise en place à temps des semences ; (ii) la poursuite de la recherche pour une production de semences de qualité; (iii) le développement des initiatives locales de produits transformés pour la consommation nationale ainsi que (iv) l'augmentation des infrastructures de stockage et de conservation pour la sécurisation de la production.

35. Globalement, l'agriculture sénégalaise est en mouvement de transformation accélérée grâce aux investissements conséquents consentis et dont le niveau actuel (11,3%) dépasse l'objectif de 10% fixé dans la Déclaration de Malabo de l'Union Africaine. Ces ressources publiques, principalement affectées à l'acquisition de facteurs de production en quantité et en qualité (semences, engrais, équipements), au financement des services agricoles ainsi qu'à la mise en place de réformes majeures pour améliorer la gouvernance du secteur, ont permis d'enregistrer des niveaux de productions importants (en riz, oignon, semences de pré base, exportations de fruits et légumes de contre-saison).

Ainsi, pour maintenir cette dynamique de performances, les actions prioritaires ciaprès devront être poursuivies: (i) le renforcement de la gouvernance de l'agriculture; (ii) l'amélioration de la productivité et la promotion de la diversification; (iii) la maîtrise de l'eau par des aménagements et infrastructures hydro agricoles, l'irrigation rationnelle et la gestion efficiente de l'eau; (iv) le renforcement de la recherche et du transfert des innovations; (v) le renforcement de l'accès au financement et aux facteurs de production et à la terre; (vi) la réduction des pertes post-récolte; (vii) et le développement de filières intégrées et à haute valeur ajoutée.



Elevage et productions animales

Le PSE a défini pour le secteur de l'élevage, des objectifs stratégiques qui visent à améliorer durablement sa compétitivité. Dans cette perspective, une approche intégrée favorisant le développement des chaînes de valeur a été retenue pour accélérer le développement des filières

de production animale. En 2017, Le budget alloué au Ministère de l'Elevage et de la Production Animale s'élève à 22,3 milliards de FCFA, exécutés qu'à 53%. Ainsi, la valeur du sous-secteur de l'élevage a enregistré une hausse de 6% entre 2016 et 2017 pour se situer à 439,2 milliards et représente 24,6% de la valeur ajoutée du secteur primaire.

Tableau 4: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Elevage

	Réalisa	ations	cible	Ecart ou	Ecart entre	
Indicateurs	2016	2017	2017	Taux de réalisation	2016 et 2017	
Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage (prix constant milliards FCFA)	414,8	439,2	439,2	100%	5,88%	
Production de viande et d'abats (milliers de tonnes)	242,6	246,5	254,9	97%	3,9	
Production de lait (millions de litres)	231,5	243	245	99%	11,5	
Production d'œufs de consommation par an (millions d'unités)	615	719	694	104%	104	
Exportations de cuirs et peaux par an (tonnes)	6 177	5 049	5 049	0	-1 127	

Source : Ministère de l'Elevage et des productions animales (MEPA), Avril2018

Résultat prioritaire : Les systèmes de productions animales sont intensifiés et modernisés

La production de viande et d'abats réalisée en 2017 est estimée à 246 520 tonnes, pour un objectif de 254 900 tonnes, soit un taux de réalisation est de 97%. Ce résultat s'explique par la baisse des abattages de bovins et de petits ruminants qui ont subi les effets négatifs de l'hivernage de 2016 (déficit des parcours naturels). Face à cette situation, l'Etat a mis en œuvre une opération d'assistance aux éleveurs qui s'est traduite par la distribution de 15 000 tonnes d'aliments bétail, contribuant ainsi à atténuer les difficultés alimentaires du cheptel. Par rapport à 2016, la production connaît une légère augmentation de 2%, portée principalement par la volaille industrielle, la viande ovine et la viande porcine. Ainsi, les filières locales ont couvert à hauteur de 92% les besoins de consommation nationale de viande en 2017.

- Ja production de lait porte en 2017 sur un volume de 243,5 millions de litres, soit un taux de réalisation de 99% (par rapport à la cible) dont 54% provenant du système pastoral, 34% de l'élevage de métisses et 12% de races pures exotiques. Par rapport à 2016, la production a progressé de 12 millions de litres, grâce à l'entrée en production des métisses nées en 2014 et l'importation de 1 077 génisses gestantes à haut potentiel laitier en début 2017. Le renforcement des infrastructures de soutien à la production, avec notamment l'installation de tanks solaires dans les centres de collecte de lait a également contribué au progrès réalisé. La consommation par tête en lait est en hausse de 1,3 litre par rapport à 2016, passant de 28,9 litres à 30,2 litres. La demande nationale a été couverte à 55% par la production locale. Les exportations et réexportations de lait et produits laitiers ont porté sur un volume de 2 053 tonnes en 2017 (+625 tonnes par rapport à 2016), constituées de crèmes et de yaourts pour plus de la moitié (53%).
- 40. La **production d'œufs de consommation** en 2017 est estimée à 719 millions d'unités, soit un taux de réalisation de 104% par rapport à l'objectif de 694 millions d'unités qui était visé. Elle a évolué de 6% par rapport à l'année 2016, correspondant à un volume de 44 millions d'unités. Cette performance s'explique principalement par une augmentation importante de l'offre locale à la faveur de la mise en place de nouvelles exploitations avicoles, mais également par une situation zoo-sanitaire sous contrôle après la flambée des foyers de la maladie de Marek enregistrée en 2016.
- 41. S'agissant de la **quantité de cuirs et peaux exportés**, elle est estimée à 5 049 tonnes, constituée pour 69% de *Wetblue*². Par rapport à 2016, elle a enregistré une baisse de 1 127 tonnes qui s'explique entre autres par (i) l'accès difficile aux marchés des pays européens, (ii) la mauvaise qualité des peaux brutes collectées, et (iii) l'implantation d'exportateurs non immatriculés, qui font du « dumping » avec les peaux d'ovins. Toutefois, les exportations de *Wetblue* ont connu une hausse en raison des efforts entrepris dans la transformation locale des peaux brutes destinées à l'exportation.

² Cuirs semi-finis humides

42. Au titre des **réformes**, l'Assemblée nationale a voté la loi n°2017-22 du 22 mai 2017 modifiant la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 en vue de sécuriser le cheptel permettant ainsi de supprimer les conditions restrictives de l'article 368 du Code pénal en élargissant le champ de l'incrimination du **vol de bétail**, phénomène qui préoccupent la population d'éleveurs du Sénégal et qui accentue leur pauvreté.

- 43. En ce qui concerne l'accès des femmes du secteur au financement, la remarque est qu'en 2017 comme en 2016, seuls 11% des promotrices ont été concernées, malgré les efforts consentis à travers le Fonds d'Appui à la Stabulation (FONSTAB) dans la communication. En valeur absolue, les financements accordés aux femmes ne s'élèvent qu'à 55 635 895 FCFA, correspondant à 10% du volume global soit 584 977 456 FCFA. Toutefois, l'analyse comparée du montant moyen accordé par promoteur pour l'année 2017 montre que les femmes ont reçu un financement plus important que les hommes (1 738 622 FCFA pour les femmes contre 1 163 388 FCFA pour les hommes).
- 44. Globalement, l'année 2017 a été marquée par des résultats satisfaisants dans le sous-secteur de l'élevage, avec une hausse des productions et des avancées dans la mise en œuvre des réformes (exonération de la TVA sur le lait pasteurisé, prélèvement de 2% sur les recettes du Pari Mutuel Urbain pour le développement de l'élevage équin). Les actions de développement du secteur s'inscrivent en perspective dans (i) la dynamique enclenchée pour accélérer le développement des chaînes de valeur animales ; (ii) la lutte contre les maladies animales ; (iii) l'amélioration de la disponibilité et de la gestion des parcours naturels et des ressources hydrauliques ; (iv) le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux ; (v) la lutte contre le vol de bétail et (vi) la mise en œuvre du système permanent de collecte de données sur l'élevage.



Pêche et aquaculture

L'objectif global du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture tel que défini dans le PSE et opérationnalisé par la Lettre de Politique sectorielle de développement du secteur (2016-2023), est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et la nutrition, de la croissance et du développement local.

46. En 2017, la valeur ajoutée du sous-secteur est estimée à 161 milliards de FCFA, soit une contribution de 7,1% au PIB du secteur primaire. Les produits de la pêche sont au premier rang des exportations en 2017 avec 244,66 milliards de FCFA et représentent 14,32% des recettes d'exportations du pays.

Résultat prioritaire 1 : Les ressources halieutiques sont durablement gérées

47. La gestion durable et la restauration des ressources halieutiques constituent une priorité pour le Sénégal qui s'est engagé à optimiser leur exploitation et à réduire la pression

exercée sur certaines espèces. Les évaluations indirectes issues des groupes de travail du Comité des pêches de l'Atlantique du centre-est (COPACE) et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) montrent les différents niveaux d'exploitation des ressources de la zone atlantique que couvre le Sénégal. La sous-exploitation concerne la sardine, le rouget, le thiékem et les Merlus noirs. Les espèces en pleine exploitation sont l'Anchois, le Maquereau, le Chinchard noir (Trachurus trachurus), le Pagre à points bleus et la crevette gamba. Les espèces en état de surexploitation sont principalement les Sardinelles, le Chinchard noir (Trachurus trecae), l'Ethmalose, le Poulpe, le Pageot et le Thiof.

- 48. Dans le cadre de la **lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée(INN)**, les inspections de suivi, contrôle, et surveillance des pêches ont permis de réaliser 476 arraisonnements en 2017 (12 navires sénégalais, 08 navires étrangers et 456 pirogues). La Commission consultative pour les infractions de pêche a statué sur tous les dossiers d'arraisonnement et a proposé des sanctions qui s'élèvent à quatre milliards cent seize millions **(4 116 000 000)** de francs CFA en 2017.
- 49. La mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie de crevettes profondes, s'est poursuivie et 2 691,2 tonnes ont été pêchées en 2017 sur un quota de 3 340 tonnes. Par ailleurs, les concertations sur le repos biologique, ont abouti à la fermeture de la pêche crevettière démersale profonde du 15 décembre2017 au 15 janvier 2018, sur proposition de la COSECPRO (arrêté n°21149 du 22 novembre 2017).
- S'agissant du plan d'aménagement de la pêcherie de poulpe, la mise en œuvre s'est poursuivie en 2017 avec notamment la mise en réseau des Comités Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) au niveau national, et l'immersion de 12 000 vases à poulpe, pour faciliter la reproduction. Pour assurer la protection des juvéniles, un repos biologique de la pêche artisanale du poulpe a été instauré. Les plans d'aménagement des pêcheries de crevette côtière et de la volute ont été approuvés par le décret n°2017-594 du 24 avril 2017. Le plan d'aménagement de la pêcherie de sardinelles suit la procédure d'approbation et la stratégie de mise en œuvre a été élaborée et validée en 2017 ainsi que 05 plans locaux de gestion des sardinelles dans la Grande Côte (Nord et Sud), dans la région du Cap vert, dans la Petite Côte et en Casamance. En ce qui concerne le plan d'aménagement de la pêcherie d'ethmalose, l'avant-projet est élaboré.
- L'année 2017 est marquée par la poursuite de la pose des plaques réflectorisées d'immatriculation en aluminium, initiée en 2016. Au total 15 874 embarcations ont été immatriculées sur un parc piroguier de **22 356** unités, soit un taux de 71%. S'agissant des permis de pêche artisanale, 9 614 permis ont été délivrés en 2017, toutes catégories confondues, couvrant 61% des pirogues immatriculées et 43% du parc piroguier. Les régions de Louga (82%), Kaolack (81%), Fatick (81%) et St louis (85%) ont enregistré des taux d'immatriculation de pirogues au-dessus de la moyenne (71%). Les régions de Thiès (70%), Dakar (62%), et Ziguinchor (62%) restent en dessous de la moyenne. Le total de permis de pêche délivré en 2017 se

répartit comme suit : Saint Louis (3 875), Louga (200), Thiès (6 113), Dakar (4 332), Fatick (2 704), Kaolack (197) et Ziguinchor (4 935).

Tableau 5: Principaux indicateurs du sous-secteur de la pêche et Economie maritime

Indicateurs	Réalisa	tions	Cible	Taux de réalisation en	Ecart 2017 et 2016
indicateurs	2016	2017	2017	2017 (R/C)	Ct 2010
Valeur sous-secteur pêche (prix constants 2014) (milliards de F CFA)	160,5	161,0	161,0	100%	+0,3%
Exportation de produits halieutiques en volume (tonnes)	192 162,5	207 089	207 089	100%	7,7%
Volume de la pêche artisanale (tonnes)	397 871	439 080	439 080	100%	10%
Volume de la pêche industrielle (tonnes)	85 586	92 251	92 251	100%	7,79%
Volume de la pêche continentale (tonnes)	11 254	13 461	15 000	89,74%	19,61%
Production aquacole (tonnes)	2 082	1 011	3 925	25,75%	-51,4%
Taux d'immatriculation des pirogues	66%	71%	80%	- 9%	+5%
Nombre de plans d'aménagement des pêcheries mis en œuvre	1	2	2	100%	50%%

Source : Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime, mars 2018.

Dans le but de renforcer la sécurité en mer, l'Etat a mis en place une plateforme de transmission des informations météorologiques (26 347 alertes par message diffusées en 2017). Parallèlement, 1 357 acteurs ont bénéficié en 2017 de renforcement de capacités sur la sécurité en mer et sur la pêche artisanale. Malgré toutes ces actions, l'année 2017 a été particulièrement difficile pour les acteurs de la pêche, avec une situation marquée par une hausse sensible des pertes en vies humaines ou disparus (140 en 2017 contre 86 en 2016) et des pertes matérielles estimées à 140 080 500 de FCFA. Les principales causes des accidents sont le non-respect des consignes météorologiques et la surcharge des pirogues de transport.

Résultat prioritaire 2 : La valorisation des produits halieutiques et aquacoles est améliorée

53. Les débarquements de la pêche industrielle ont connu une évolution de 2,99% entre 2016 et 2017 pour se situer à 92 251 tonnes. Quant à la pêche artisanale constitue un levier important dans la satisfaction de la demande en produits halieutiques et un pourvoyeur d'emplois. Elle est caractérisée par une importance flotte d'environ 11 943 pirogues actives et par le volume des débarquements est estimé à 439 080 tonnes en 2017 (contre 397 871 tonnes en 2016), représentant près de 82,64% de la production nationale. Les régions de Dakar, Thiès et Fatick ont assuré plus de la moitié des captures de la pêche artisanale en 2017.

Quant à la pêche continentale, les débarquements ont connu une hausse de 19,1%, passant de 11 254 tonnes en 2016 à 13 461 tonnes en 2017. Cette augmentation est observée dans toutes les régions de pêche continentale, à l'exception de celle de Kaolack qui a accusé une baisse de 14,8%.

- 55. Les exportations de produits de la pêche (origine Sénégal) s'élèvent à 207 089 tonnes en 2017, pour une valeur commerciale estimée à 244,16 milliards de FCFA, soit une augmentation de 7,77% en volume et de 19,43% en valeur par rapport à 2016. Sur le marché national, la quantité commercialisée de produits frais et de produits transformés s'élève respectivement à 244 392 tonnes et 21 266 tonnes en 2017 contre 236 648 tonnes et 20 411 tonnes en 2016. Ces performances s'expliquent par les efforts constants entrepris par l'Etat dans la modernisation et la mise aux normes des infrastructures d'appui à la production.
- 56. En outre, la subvention des moteurs s'est poursuivie en 2017 avec un montant de 2,3 milliards de FCFA octroyé aux pêcheurs artisans pour l'acquisition de 2 079 moteurs. De plus, le nombre d'unités de traitement de produits de la pêche orientée vers l'exportation a connu une augmentation, passant de 223 en 2016 à 232 en 2017 et dans le cadre du contrôle sanitaire des produits halieutiques, le taux de couverture des établissements de traitement et de l'amont de la filière halieutique a été porté à 95% en 2017 contre 91% en 2016.

Résultat prioritaire 3 : Le développement de l'aquaculture est accéléré

- 57. La **production aquacole** est passée de 2 082 tonnes en 2016 à 1 011 tonnes en 2017, soit une diminution de plus de la moitié (-51,44%) et un taux de réalisation de 25,8% de l'objectif (3 925 tonnes). Cette contreperformance est principalement due à l'insuffisance des financements public et privé du sous-secteur et au retard dans la mobilisation du budget d'investissement. En effet, seuls 25% de l'investissement ont été mobilisés en 2017 et 873 personnes ont été formées sur un objectif de 1 600 (contre 1 558 en 2016). Par ailleurs, l'aliment de poisson n'a pas été disponible dans les délais requis, entrainant, comparativement à 2016, une baisse de 52,7% de la production d'alevins (3 423 500 individus). De plus, le projet de fermes aquacoles industrielles en Partenariat Public Privé avec le FONSIS et l'OLAC, qui avait pour objectif de produire 10 000 tonnes en 2017, a accusé un retard, et la production reste encore faible dans le pôle aquacole de Sédhiou dont seulement 20 étangs sur 50 sont fonctionnels en 2017.
- 58. Au total, la dynamique de performance enclenchée ces dernières années dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, s'est renforcée grâce à la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la gestion durable des ressources et à renforcer les infrastructures d'appui à la production et de transformation des produits halieutiques. Le sous-secteur de l'aquaculture a enregistré une baisse de la production sous la période sous revue en raison notamment d'un déficit de financement.

59. En perspectives, il s'agira entre autres de : (i) finaliser la construction des quais de pêche et des aires de transformation en cours, (ii) poursuivre la mise en service et l'installation de complexes frigorifiques et (iii) mettre en place une ligne de crédit pour le financement des femmes transformatrices, micro mareyeuses, mareyeurs et pêcheurs dans le cadre du Fonds d'Entreprenariat rapide pour les Femmes et les Jeunes. Les actions seront également axées autour de la poursuite de la gestion durable des ressources halieutiques ainsi que l'adoption des codes de l'aquaculture et de la pêche continentale.



Industrie et mines

Le sous-secteur de l'industrie et des mines a été retenu parmi les domaines prioritaires porteurs de croissance, d'emplois et d'investissements étrangers. Ainsi, la stratégie de développement s'articule autour de la création d'un environnement favorable au développement des

facteurs de transformation structurelle ainsi qu'un déploiement d'un secteur de l'industrie plus compétitif et ouvert et un secteur minier plus dynamique. Le tissu industriel du Sénégal compte 1 651 entreprises³, dominé essentiellement par les petites et moyennes industries (PMI) qui représentent 92,5% du parc total.

Tableau 6: Principaux indicateurs des sous-secteurs Industrie et Mines

	Réalisa	ations		Ecart ou	Ecart	
Indicateurs	2016	2017	cible 2017	Taux de réalisation	entre 2016 et 2017	
Indice de production industrielle (IHPI)	122,1	125,0	235	53,19%	+2,37%	
Production de zircon (tonnes)	61 918	82 500	73 000	113,01%	+33,24%	
Production de phosphate (tonnes)	2 570 980	2 400 000	3 600 000	66,67%	-6,65%	
Production d'or (tonnes)	6,82	7,32	7	104,57%	+7,33%	

<u>Source</u>: Ministère de l'Industrie et de la Petite et moyenne industrie et Ministère des Mines et de la Géologie avril 2018

Résultat prioritaire 1 : Le développement industriel endogène est impulsé

L'Indice de production industrielle (IHPI) est passé de 122,1 en 2016 à 125 en 2017, en faveur de la bonne tenue de l'industrie chimique (+9,1%), de la fabrication de matériaux de construction (+2,8%) et de la production d'énergie (+6,5%). Cependant, il reste en retrait de l'objectif de 235, en raison des contreperformances notées dans les activités des industries mécaniques, alimentaires de papier et de carton.

-

³ Recensement des entreprises au Sénégal (RGE), ANSD 2016

Contrairement à l'année 2016, la production de corps gras alimentaires s'est bien orientée en 2017 (+268,3%), en particulier, la production d'huile brute d'arachide (+272,9%), tirée par l'augmentation du niveau de collecte de graines (96 020 tonnes de graines collectées en 2017 contre 7 146 tonnes en 2016). Ces résultats reflètent principalement le durcissement des tarifs douaniers appliqués sur les exportations du produit (les exportations d'huile brute d'arachide se sont repliées de 57,3%). En outre, la production de tourteaux s'est améliorée, passant de 6 264 tonnes en 2016 à 19 366 tonnes en 2017. En revanche, la fabrication d'huile raffinée d'arachide a enregistré une baisse de 44,7% entre 2016 et 2017, notamment plombée par les importations d'huiles déjà raffinées.

- En perspectives, un certain nombre de mesures seront mises en œuvre pour résoudre durablement le problème de la commercialisation sur la chaîne de valeur arachide : (i) l'engagement des industriels et producteurs d'huile brute d'arachide pour une capacité de production de 197 000 tonnes d'huile par an, soit une collecte 600 000 tonnes d'arachide par les huiliers ; (ii) l'obligation faite aux industriels de transformer l'arachide produite au Sénégal selon les critères de part de marché et de capacité productive opérationnelle ; (iii) l'application de la norme huile à tous les acteurs de la chaîne de valeur ; et (iv) l'accompagnement des artisans producteurs d'huile brute vers une industrialisation réussie et dans le respect des normes de qualité.
- 64. La **production de sucre** a enregistré une baisse de 4,4% entre 2016 et 2017 (122 044,5 tonnes) qui s'explique par la reprise tardive de la production après les arrêts techniques pour des travaux d'amélioration de la capacité de l'usine. L'activité des cimenteries a enregistré une progression de 3,7% en 2017 par rapport à 2016, en liaison avec la bonne tenue des ventes locales (+17,3%). Ces dernières sont favorisées par les grands travaux de l'Etat et la progression de la demande privée, malgré le relèvement des prix (+4,3% en moyenne sur les douze mois de 2017) qui fait suite à l'application d'une taxe spécifique de 3%.
- 65. L'activité de l'industrie textile s'est contractée de 20,4% en 2017, en liaison avec la baisse des récoltes de coton (15 000 tonnes en 2016 contre 20 000 tonnes en 2017), expliquée en partie par l'abandon de la culture de coton au profit de celle d'arachide, jugée plus rentable par les paysans. Ainsi, le prix au producteur du kilogramme de coton a été relevé à 300 FCFA, afin d'inciter les populations à sa production.

Encadré 1: Actions phares industrielles

Projet Phare: Plateforme Industrielle Intégrée de Diamniadio

• **Objectifs** : Mettre en place, avant 2020, de 3 plateformes industrielles intégrées combinant des infrastructures et services performants et des Incitations fiscales et financières

- Principaux acteurs : Ministère des Mines et de l'Industrie, APROSI, MPIPDTE, APIX, FONSIS
- Réalisations 2017 :
- Réalisation de la première phase du Parc Industriel Intégré de Diamniadio (P2ID) sur 13 ha et sélection des entreprises industrielles à y installer ;
- Statut de Zone Économique Spéciale conféré au P2ID, au Parc industriel de Sandiara, et au ZESID de DIASS :
- Parc Industriel de Sandiara fonctionnel avec 4 entreprises en activités.

• Perspectives 2018

- Démarrage des activités industrielles ;
- Création d'au moins 2 000 emplois.

Reforme Phare : Zones économiques spéciales et paquets investisseurs

- **Objectifs**: Stimuler les investissements privés (aussi bien nationaux qu'internationaux) par la mise en place d'un cadre suffisamment attractif pour booster notamment les Investissements directs étrangers (IDE) d'un taux de 2% du PIB en 2013 à minima 6 % en 2018
- Principaux acteurs : MPIPDTE, MEFP, APROSI, APIX
- Réalisations 2017 :
- o Promulgation des lois portant orientations sur la gouvernance des ZES et relatif aux régimes incitatifs applicables aux ZES ;
- o Création de la ZES de DIASS (ZESID);
- o Admission du P2ID au régime de zone économique spéciale à vocation industrielle ;
- o Admission du Parc industriel de Sandiara au régime de ZES.

• Perspectives 2018

- Élaboration du Plan National de Développement des ZES au Sénégal ;
- Mise en place des paquets investisseurs, particulièrement en ce qui concerne les projets hors ZES et les couts de facteurs de production.

66. Au terme de l'année 2017, il ressort que le secteur industriel a enregistré des résultats encourageants. Cependant, beaucoup d'efforts doivent être faits pour enclencher davantage le processus de transformation structurelle par un renouveau industriel, à travers l'innovation et la valorisation optimale des ressources naturelles. A cet effet, un certain nombre de contraintes doivent être levées notamment : (i) la lenteur dans le processus de financement de la phase II du parc industriel de Diamniadio ; (ii) l'étroitesse des sites industriels prévus.

Résultat prioritaire 2 : Le Sénégal construit des avantages comparatifs pour devenir un « Hub de services miniers régional »

- 67. Pour atteindre ce résultat prioritaire, l'année 2017 a été caractérisée par une bonne exécution du plan d'action dans le domaine des mines, notamment, par l'amélioration de la productivité dans les zones de production. Ainsi, la croissance annuelle de la branche des industries extractives s'est établie à 7,1% à la faveur de la bonne orientation des productions d'or et de sel, malgré les replis respectifs de 6,6% et 20,6% des extractions de phosphate et d'attapulgite. En effet, **la production d'or** a atteint 7,3 tonnes en 2017 contre 6,8 tonnes en 2016, dépassant ainsi la cible de 7 tonnes, en sus de la découverte de gisements d'or plus rentables à Gora, Golouma Sud et Ouest, Kerekounda,.Massato, Kourouloulou et Massawa. S'agissant du sel, l'année 2017 s'est soldée par un accroissement de 7,6% de la production, sous l'effet d'un renforcement de la demande locale (+22,7%) et étrangère (+3,4%).
- 68. En revanche, **la production de phosphate** a enregistré une baisse de 6,6% pour s'établir à 2 400 000 tonnes en 2017, et reste à 66,7% de la cible fixée. Cette baisse est attribuable à la faible maîtrise et au retard dans la réception de nouveaux engins et de matériaux. Par contre, la **production de zircon a connu** une hausse de 33,2%, pour atteindre 82 500 tonnes en 2017. La **production de Rutile** s'est tablée à 3 900 tonnes en 2017 contre 3 000 tonnes en 2016, soit une amélioration de 30%. Celle de leucoxène est de 7 000 tonnes en 2017 contre 6 700 tonnes en 2016, d'où une variation de (+4,47%).
- 69. En 2018, il est prévu : (i) une accélération de l'exploitation en pleine capacité des gisements de Tobène sud et nord (ICS), de Ndendoury (SOMIVA), le développement des projets Baiti (SEPHOS) et de Gadd Bissik (BMCC), pour atteindre l'objectif de production de 3 millions de tonnes de phosphates par an et de hisser le Sénégal dans le top 3 des producteurs de phosphates en Afrique ; (ii) l'augmentation de la production annuelle d'or avec la production du premier lingot d'or de la mine de Mako ; (iii) et l'atteinte de l'objectif de production annuelle de 90 000 tonnes de zircon, avec l'adhésion des populations de Niafourang aux projets d'exploitation des gisements de zircon.

RAC 2018 Revue Annuelle Conjointe

Petites et Moyennes Entreprises (PME)

70. L'existence d'un secteur privé fort demeure l'un des prérequis pour l'atteinte des objectifs de croissance du PSE. Cet engagement passe par la promotion et le développement des PME⁴ qui représentent 99,8% des entreprises sénégalaises. Elles évoluent essentiellement dans le secteur informel et ne contribuent qu'à 22,4% de la valeur ajoutée nationale.

Tableau 7: Principaux indicateurs du sous-secteur PME

	Réalisa	tions		Taux de réalisation	Ecart
Indicateurs	2016	2017	Cibles 2017	en 2017 (R/C)	2017et 2016
Nombre de PME encadrées par l'ADEPME	403	396	800	49,5%	-1,7%
Nombre de PME encadrées par la BMN	36	64	75	85,3%	+77,8%
Nombre de PME cotées dans le cadre de la labellisation « ADEPME »	129	90	300	30%	-25%
Volume de financement accordé aux PME (ADEPME) (en milliards FCFA)	0,939	2,563	ND	ND	+173%
Nombre de PME formées	150	976	600	163%	
Nombre d'unités informelles encadrées	23	75	400	18,75%	+226%

Source: Revue sectorielle du MCSI PME, mars 2018

Résultat prioritaire 1 : Les conditions d'émergence d'un socle de PME compétitives sont mises en place

- 71. Le nombre de PME encadrées par l'ADEPME a connu une légère baisse, passant de 403 en 2016 à 396 en 2017. Cependant, le volume de financement accordé à ces PME a atteint 2,57 milliards de FCFA contre 939 millions de FCFA en 2016. Quant aux unités informelles, 75 ont été encadrées vers la formalisation en 2017, contre 23 un an auparavant.
- 72. Dans le même sillage, le programme de labellisation des PME a été poursuivi en 2017, avec 90 entreprises qui ont obtenu le label « ADEPME », portant le nombre de PME cotées à 309, depuis le démarrage en 2016.

⁴RGE 2016, ANSD

73. Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des PME, grâce au programme de mise à niveau spécifique, le nombre de PME encadrées par le Bureau de Mise à Niveau (BMN) se situe en 2017 à 64, contre 36 en 2016.De même, le taux de décaissement du Fonds de Mise à niveau est passé de 63,81% en 2016 à 75% en 2017. Des efforts restent cependant à faire dans l'allègement des procédures afin de porter ce taux à 100% à partir de 2018.

- Dans le cadre de la facilitation de l'accès des PME au financement, et conformément aux recommandations de la 2^{ème} concertation nationale sur le crédit, la première phase du programme d'éducation des PME a permis de former 280 PME en 2017 (80 à Dakar, 80 à Tambacounda, 120 à Kolda). Par ailleurs, en vue d'assurer une meilleure cohérence du cadre institutionnel et des initiatives en matière d'appui au secteur privé, il s'est révélé nécessaire de restructurer le dispositif d'appui financier et non financier des PME. En outre, dans le cadre de la facilitation de l'accès des PME à la commande publique, près de 1 500 PME ont été formées.
- Nationale de Promotion dont l'objectif vise la création de richesses nationales par l'augmentation des revenus générés par les activités artisanales. Ainsi, le taux d'accès des artisans aux marchés publics qui était de 12,4% en 2014 avec une seule entreprise artisanale est passé à 65% en 2017 avec 31 entreprises bénéficiaires. Aux termes des procédures de passation des marchés, 42 lots ont été octroyés aux artisans en 2017 pour un montant total de 1,98 milliards de FCFA, contre 20 en 2016 pour un montant de 799 millions de FCFA.
- 76. Les entreprises artisanales ont réalisé un chiffre d'affaires de 708 milliards de FCFA en 2017. Toutefois des efforts doivent être faits dans la formalisation des artisans et surtout dans l'amélioration de la qualité des produits et le respect des délais.
- 77. L'Etat a entrepris d'importants chantiers en 2017 pour améliorer la qualité de la gestion des PME, faciliter l'accès à de nouveaux marchés et au financement, développer de nouveaux produits, et améliorer leur savoir-faire technique et technologique.
- 78. En vue de poursuivre les opérations d'appui et d'encadrement des PME, il s'agira : (i) d'accroître les ressources allouées aux différents programmes de mise à niveau et d'encadrement ;(ii) de mettre en place des lignes de garantie au niveau des banques pour faciliter l'accès au financement des PME ; (iii) d'adopter la loi sur le développement des PME et la modernisation de l'économie et (iv) de renforcer l'accès des PME à la commande publique.

Commerce

79. Le secteur du commerce est l'un des piliers de l'économie sénégalaise. Il contribue à la création de richesses avec une participation importante au développement des investissements. Ce secteur se distingue des autres secteurs d'activités économiques par son caractère transversal et la diversité de ses activités. En 2017, l'activité de la branche « commerce » a enregistré une évolution de 4%, passant de 1 341,6 milliards FCFA en 2016 (prix constant 2014) à 1 395,3 milliards FCFA en 2017.

Tableau 8: Principaux indicateurs du sous-secteur commerce

Indicateurs		Réalisa	tions		Taux de	Ecart
		2016	2017	Cibles 2017	réalisation en 2017 (R/C)	2017et 2016
Evolution des exportations en valeur (milliards de FCFA)		1 371,24	1 486,4	1 823,5	81,51%	8,4%
Solde de la balance commerciale		-1 606,2	-2 050,5	-1419,2	44,48%	-27,7%
Taux de couverture des importations par les exportations		46,10%	42,00%	56,23%	-14,23%	-4,1%
Couverture de la consommation	Oignon	8	7	8	-1	-1
nationale par la production locale (en mois)	Pomme de terre	4,50	5,63	5,00	+0,63	+1,13
	Carotte	7	7	8	-1	0
Nombre d'entreprises exportatrices encadrées (ASEPEX)		108	159	35	+124	+51

Source: Revue secteur Commerce, mars 2018

Résultat prioritaire 1 : Les capacités d'offre d'exportation de biens et services sont renforcées

Les **exportations** ont connu une augmentation de 8,4%, pour s'afficher à 1 486,4 milliards de FCFA en 2017, orientées principalement vers le Mali (14,1%) la Suisse (11,9%), l'Inde (5,8%), la Côte d'Ivoire (5,4%). Cette évolution est principalement portée par les produits alimentaires, le titane, l'or, les produits pétroliers, le zircon et les « engrais minéraux et chimiques ». Les **importations** ont également enregistré une hausse de 559 milliards entre 2016 et 2017 pour s'établir à 3 536,496 en 2017, soit 18,8% en valeur relative, tirées par les produits pétroliers, les produits alimentaires, les « machines, appareils et moteurs », les «véhicules, matériels de transport et pièces détachées automobiles » et les produits pharmaceutiques. Par rapport aux échanges communautaires, l'année 2017 a été marquée par une hausse des importations en provenance des pays membres de l'UEMOA (24%) et de la CEDEAO (23,6%). **Le taux de couverture des importations par les exportations** a connu une baisse de 4,1 points de pourcentage, reflétant ainsi une dégradation du solde, en dépit de la hausse des exportations vers les pays membres de l'UEMOA (+7,5%) et de la CEDEAO (+10,4%).

Résultat prioritaire 2 : La distribution et la régulation des marchés ainsi que la protection du consommateur sont améliorées

- Afin de développer le marché intérieur, des mesures incitatives et d'encadrement des produits stratégiques ont été prises pour l'oignon, la pomme de terre et la carotte en vue d'améliorer leur compétitivité. Cela a permis d'assurer l'extension de la couverture de la consommation nationale par la production locale de ces spéculations (Cf. Tableau 8). De plus, l'accès au marché des produits agricoles a été renforcé par la construction et la mise en service de trois (03) nouvelles plateformes commerciales (Niandane, Koungheul et Kayar). Par ailleurs, les contrôles de grande envergure sur des produits ont été renforcés en 2017 à travers la lutte contre les faux médicaments et les circuits clandestins de distribution et l'analyses de toutes cargaisons de riz importé. Pour ce qui est du marché d'intérêt national et de la Gare des gros porteurs, les travaux de terrassement sont déjà finalisés.
- Les perspectives dégagées vont dans le sens de renforcer la surveillance du marché, d'organiser les acteurs des produits des filières ciblées en interprofession et de moderniser la distribution et la commercialisation des produits. En outre, il s'agira de renforcer la synergie entre les secteurs productifs et le sous-secteur du commerce afin d'assurer une meilleure prise en compte des spécifications exigées par les marchés dans le processus de production. Concernant la modernisation des infrastructures commerciales, le complexe sous régional de Diaobé, le marché d'intérêt national ainsi que la gare des gros porteurs seront livrés courant 2018.
- La production d'huile devra bénéficier des engagements pris par l'Etat à savoir : (i) l'adossement des importations d'huile à la transformation et à la commercialisation de l'huile d'arachide produite au Sénégal ; (ii) l'application des mesures de sauvegarde prévues par l'OMC concernant l'huile d'origine hors CEDEAO ; (iii) l'organisation de tout le processus de commercialisation dans les différents segments de la chaîne de valeur ; (iv) le démarrage d'une campagne de communication et de promotion de l'huile d'arachide conforme aux normes de qualités demandées par les consommateurs et (v) l'accompagnement des industriels dans l'exportation de l'huile d'arachide produite au Sénégal.



Tourisme

L'objectif est de placer le Sénégal dans le top cinq des pays touristiques en Afrique et d'atteindre un nombre de touristes de plus de trois millions par an d'ici à 2023 pour redynamiser les emplois directs et indirects et rehausser sa contribution au PIB et rendre plus attractive la destination.

85. Les services d'hébergement et de restauration ont enregistré une progression de 13,3% en 2017 contre 5,2% en 2016, ce qui s'explique par la relance des activités du tourisme. Les recettes touristiques ont enregistré une hausse de 52 milliards entre 2016 et 2017 pour s'établir à 482 milliards de FCFA en 2017.

Résultat prioritaire 1 : l'offre touristique est améliorée

- Le **nombre d'entrées de touristes** a enregistré une hausse de 13%, passant de 1 210 000 en 2016 (avec une durée moyenne de séjour de 10 jours) à 1 365 000 en 2017 (avec une durée moyenne de séjour de 10 jours également). Ce résultat s'explique par la suppression du visa d'entrée, la baisse des redevances aéroportuaires, le retrait de la Casamance de la liste des zones à risque par la France ainsi que les efforts entrepris par l'Etat pour la sécurité des touristes. Toutefois, la cible de 1 450 000 de touristes pour l'année 2017 n'est pas atteinte. Cela s'explique par plusieurs facteurs liés entre autres à l'offre touristique peu diversifiée, à la cherté de la destination (l'indice compétitivité prix classe le Sénégal parmi les destinations les plus chères d'Afrique) et à l'insuffisance des moyens dédiés à la promotion touristique.
- L'année 2017 a également été marquée par le dynamisme du tourisme interne qui a permis de faire passer la durée moyenne de séjours en hôtellerie des résidents de trois (03) à quatre (04) jours. Pour accompagner financièrement les entreprises touristiques, un Crédit Hôtelier et Touristique (CHT) a été mis en place et quinze (15) premiers projets ont été financés pour un montant global de 1,23 milliard de FCFA. De même, le dispositif réglementaire et les procédures administratives de délivrance des agréments aux professionnels du tourisme (hôtels, agences de voyages, guides touristiques) ont été simplifiés en 2017.
- 88. En perspectives, il urge de (i) procéder au démarrage effectif des travaux de restauration des plages de Saly; (ii) relever le niveau de la formation et des diplômés afin de répondre aux besoins des entreprises touristiques; (iii) rehausser la qualité des services au niveau des zones touristiques; (iv) finaliser les travaux d'aménagements de Pointe Saréne et (v) développer de nouveaux produits en vue de reconquérir les marchés émergents.



Culture

Le sous-secteur de la Culture occupe une place importante dans la stratégie nationale de développement et poursuit comme objectif la valorisation des potentialités et la stimulation du talent et de la créativité des artistes afin d'accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique.

Résultat prioritaire 1 : Le potentiel et le patrimoine culturels sont valorisés

- 90. Le volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus par la SODAV en 2017 a connu une hausse de 103 millions de FCFA par rapport à 2016, pour s'établir à 619 millions de FCFA. Malgré cette évolution constante depuis 2015, la cible de 732 millions n'est pas atteinte, à cause de la non-effectivité de la mesure relative à l'application de la rémunération équitable prévue.
- 91. Concernant les droits d'auteur et droits voisins, le nombre d'œuvres protégées qui a progressé de 4% entre 2016 et 2017 (1 306 en 2017 contre 1 252 en 2016), se justifie par un cadre institutionnel et un milieu d'expression artistique plus favorable permettant ainsi la professionnalisation du secteur. Cependant, la faible réalisation des sessions prévues en 2017 a entrainé la baisse de la délivrance de cartes professionnelles qui est passée de 92 en 2016 à 55 en 2017, très en deçà de la cible fixée (125).
- 92. Concernant la valorisation du patrimoine culturel, 24 monuments historiques ont été réhabilités et 300 expressions culturelles ont été validées parmi lesquelles, 188 ont été retenues sur la liste représentative nationale du patrimoine culturel immatériel.
- 93. En outre, grâce au financement du Fonds de Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FOPICA) en 2017, plusieurs films réalisés par des cinéastes sénégalais ont obtenu des distinctions importantes au niveau international. Il s'agit du long métrage "Félicité" du réalisateur Alain GOMIS (Ours d'argent à la Berlinale 2017 et Etalon d'Or du Yennenga au FESPACO 2017 et près de 05 autres prix) et du documentaire " Kemtiyu, Cheikh Anta" du réalisateur Ousmane William MBAYE (1^{er} Prix du meilleur documentaire au FESPACO 2017 et six autres Prix).
- 94. En termes de perspective, il est prévu en 2018, de : (i) démarrer les travaux de construction de la bibliothèque nationale, de la maison des archives nationales, et de l'école nationale des arts et métiers de la culture ; (ii) faciliter l'accès aux financements pour les opérateurs culturels, en atténuant les lourdeurs administratives.

2.2- Secteurs d'appui à la production

Infrastructures et services financiers

95. L'approfondissement du secteur financier constitue l'un des prérequis à l'atteinte des objectifs de croissance déclinés dans le PSE. Cela passe par le renforcement de la stabilité du secteur, en veillant à la solidité des établissements de crédits, en poursuivant la consolidation du sous-secteur de la microfinance, en contribuant au renforcement de l'inclusion financière et en développant une meilleure communication financière.

96. Ainsi, l'encours des créances intérieures des institutions de dépôts s'est établi à 4 608,1 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 25,4% par rapport à 2016, portée par le renforcement de 965,2 milliards de FCFA des crédits à l'économie.

Résultat prioritaire 1 : Le paysage bancaire est densifié

- 97. Le système bancaire du Sénégal a accordé des **crédits au secteur privé** pour un montant de 4 209,1 milliards FCFA en 2017 (33,7% du PIB) contre 3 243,9 milliards FCFA en 2016 (28,4%), soit une augmentation en valeur relative de 16,5%. Ces crédits déclarés profitent plus aux secteurs relatifs aux commerces, restaurants et hôtels ainsi qu'aux industries manufacturières et services à la collectivité. Au 31 décembre 2017, le paysage bancaire du Sénégal est composé de 29 établissements de crédit, avec 25 banques et 4 établissements financiers à caractère bancaire, contre 27 établissements de crédit en 2016. Cependant, les taux débiteurs moyens ont connu une hausse en s'établissant à 6,0% en 2017 contre 5,7% en 2016, même s'ils demeurent les plus faibles dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) qui enregistre un taux de 7,0% en 2017. Par ailleurs, les taux créditeurs moyens ont légèrement baissé de 25 points de base pour s'établir à 5,13% en 2017.
- 98. En outre, le Bureau d'information sur le crédit (BIC) a inscrit dans son dispositif 224 717 clients au 31 janvier 2018, contre 120 647 au 31 décembre 2017. Les activités du BIC permettront de réduire l'asymétrie d'informations entre les banques et les demandeurs de crédit et d'assainir le portefeuille de la clientèle pour le renforcement de la solidité du système bancaire. La modification récente de la loi uniforme sur le BIC permettra d'augmenter le volume de contrats à transmettre.

Tableau 9: Principaux indicateurs du secteur financier

Indicateurs	Réalisations			Ecart ou Taux de réalisation	Ecart en %) entre 2016
	2016	2017	Cible 2017	de realisation	et 2017
Evolution des crédits à l'économie (en % du PIB base 2014)	28,39%	33,66%	33,66%	0	+5,27
Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	72,2%	85%	90%	-5%	+12,8
Nombre de sociétaires des SFD	2 567 879	2 782 279	3 127 028	88,97%	+8,35%
Encours de crédits des SFD (milliards de FCFA)	329,2	363,2	363,2	0	+10,33%

Source: BCEAO, DRS-SFD, DGPPE - 2018

Résultat prioritaire 2 : L'inclusion financière est améliorée

Oncernant le sous-secteur de la microfinance, au 31 décembre 2017, le nombre d'établissements de Systèmes financiers décentralisés (SFD) a baissé de 85 par rapport 2016 (387), conformément au plan d'assainissement des SFD entamé en 2011 induisant des retraits d'agrément. En outre, le nombre de sociétaires est en hausse de 8,4%, pour s'afficher à 2 782 279 en 2017, soit un taux de pénétration des SFD de 31,3% en 2017 contre 29,8% en 2016. Cette hausse est portée principalement par l'évolution significative (+26,7%) du nombre de personnes morales composées majoritairement de groupements féminins. Par ailleurs, le taux d'accès à la microfinance des personnes physiques est ressorti à 24,2% en 2017 contre 22,8% en 2016. Ce taux d'adhésion de la population aux SFD indique le rôle prépondérant de la microfinance dans l'atteinte des objectifs en matière d'inclusion financière.

100. Par ailleurs, la qualité du portefeuille des SFD s'est dégradée avec une hausse du taux brut de créances en souffrance (4,87% en 2017 contre 4,61% en 2016). Ainsi, les dépôts ont augmenté de 7,8% en 2017 pour s'établir à 306,6 milliards à fin décembre 2017. Quant à l'encours des crédits accordés par les SFD, il est estimé à 363,2 milliards de FCFA en 2017 contre 329,2 milliards de FCFA en 2016 en faveur des crédits à court terme qui ont augmenté de 30% sur un an.

MEFP | DGPPE

-

⁵ Indexé à la population de 15 ans et plus et tenant compte des personnes physiques et morales possédant un compte – Comparaison internationale de l'inclusion financière.

101. Par rapport à la **Finance islamique**, à la suite du décret fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Haute Autorité du Waqf (HAW), le projet de création d'un système financier décentralisé (SFD) islamique d'un capital de cinq (05) milliards de FCFA est en phase de finalisation.

- S'agissant du **Secteur des assurances**, qui compte 29 sociétés en 2017, il a enregistré un chiffre de d'affaires de 161,64 milliards de FCFA en 2017, soit une progression de 13,1% par rapport à 2016. Cette hausse est principalement imputable au dynamisme du sous-secteur de l'assurance-vie. Cependant, pour améliorer la taille du marché et permettre au secteur de contribuer au financement de l'économie, il conviendra (i) de promouvoir les branches de l'assurance agricole, de micro-assurance, de l'assurance-crédit-caution, de l'assurance construction et les assurances-vie; et (ii) de renforcer la gouvernance des sociétés d'assurances, notamment en honorant les engagements envers les sinistrés.
- Dans une perspective de poursuite du développement du secteur, le Gouvernement s'est engagé à promouvoir l'inclusion financière à travers l'élaboration d'une stratégie nationale, au bon fonctionnement du BIC et la promotion de la finance islamique et de la finance de marché.

Encadré 2: FONGIP

• Objectifs :

Le FONGIP a pour missions de : (i) Octroyer des garanties de crédits pour le financement de projets porteurs de croissance dans des secteurs prioritaires ; (ii) Octroyer des prêts à court, moyen et long termes aux institutions financières, à taux bonifié, en échange d'un plafonnement des taux d'intérêt (iii) Fournir un dispositif d'assistance technique et d'accompagnement des porteurs de projets (iv) forte proximité sur le terrain et réseaux de partenaires efficaces pour diminuer significativement le taux de sinistres (v) Entreprendre tout projet de partenariat avec les institutions intervenant dans le domaine de la promotion de l'entreprenariat ; et (vi) Assurer la gestion de fonds de garantie pour le compte de tiers.

• Résultats cumulés (2014-2017) en Garantie

Au 31 décembre 2017, la garantie du FONGIP a porté sur un cumul global de 11,7 milliards de FCFA dont 68% pour des crédits d'investissements et 32% pour des crédits d'exploitation. 57% de la garantie du FONGIP a bénéficié à du financement moyen terme contre 34% pour le court terme, 5% pour le long terme et 3% pour du crédit-bail. Seul 2% du portefeuille est actuellement en souffrance. Plus de la moitié des interventions du FONGIP a concerné le secteur agricole au sens large qui a mobilisé 63% des concours de garantie accordés.

• Résultats cumulés (2014-207) en Refinancement/ bonification

A fin 2017, le montant global des prêts aux SFD se situe à 5,14 milliards de FCFA pour 41 dossiers de refinancement accordés. Ce qui in-fine a permis de lever un volume de financements de 11 746 362 048 de FCFA qui ont bénéficié à 24 380 bénéficiaires dont 77% de femmes et 1405 de GIE de femmes et de jeunes. La répartition des financements accordés par les SFD au 31 décembre 2017 montre une proportion très importante des secteurs de l'agriculture (28%), du commerce (31%), l'élevage (19%) et de l'artisanat (7%).

• Résultats cumulés (2014-2017) en Accompagnement

Les activités d'accompagnement menée**s** ont produit les résultats ci-après : -Accueil, information & Orientation (5 245) ; - Sessions d'Animation Économique (105) ; - Personnes Formées (1 316) ;- Projets Structurés (BP y compris) (547) ; - Missions Appuis aux Recouvrements (67) ;- Entreprises Formalisées (308) ;- Filières Accompagnées (40).

Au final, à fin 2017, les 14 régions et 43 départements sur 45 ont été impactés par les interventions du FONGIP.

• Contraintes structurelles : (i) Insuffisance de financement ; (ii) la couverture de ses interventions par une prise de garantie n'est pas possible avec le modèle ; (iii) la garantie FONGIP reste additionnelle car les banques et SFD accèdent d'abord aux sûretés offertes par les clients.

• Perspectives 2018 :

- Mutation institutionnelle du FONGIP qui comportera le volet transformation juridique du FONGIP qui le fait passer d'une agence publique à une Société anonyme à capitaux publics majoritaires et le volet agrément de la BCEAO qui lui octroie le statut d'établissement financier;
- Mise en place d'une stratégie de fund-raising qui favorisera une mobilisation de fonds propres (100 milliards de FCFA) afin de résorber au moins 40% du gap de financement des PME au Sénégal;
- Normalisation le système d'exploitation du FONGIP pour se mettre en conformité avec les diverses réformes qui ont cours dans l'environnement (SYSCOHADA) et dans le système financier, en particulier la réforme du dispositif Banque Centrale Bâle 2 & 3.

Sources : FONGIP, Mai 2018.

RAC 2018 Revue Annuelle Conjointe

Economie numérique

104. L'économie numérique constitue un secteur déterminant dans le développement économique et social du Sénégal, de par sa contribution à la croissance du PIB estimée à 5,27%% en 2017. C'est un levier essentiel de création d'emplois, de démultiplication des gains de productivité et d'accroissement de la compétitivité de tous les secteurs de l'économie, à travers l'offre des biens et services numériques. Le secteur du numérique est principalement porté par les Télécommunications et les services. L'indice de développement des TIC (IDI) pour le Sénégal, qui mesure le niveau de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC), s'est établi à 2,66 en 2017 contre 2,54 en 2016, soit une amélioration de 0,12 point de pourcentage, correspondant à la 14ème place sur le continent.

Tableau 10: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Economie numérique

Indicatavus	Réalisations Indicateurs 2016 Cible 2017		Cible 2017	Ecart ou Taux	Ecart en %
indicateurs			Cible 2017	de réalisation	entre 2016 et 2017
Indice de développement des TIC	2,54	2,66	2,70	98,5%	+0,13
Proportion de la population utilisant internet	58,79%	62,97%	70%	89,96%	+4,18
Nombre d'abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,66	0,75	0,70	107,1%	+3,77%
Taux de pénétration de l'internet mobile	58%	62,12%	70%	88,74%	+4,12

Source: Revue sectorielle du MCTPEN, mars 2018

Résultat prioritaire 1 : La fracture numérique est réduite

105. Des actions réalisées pour réduire la fracture numérique ont permis l'amélioration des infrastructures et la réduction du prix de l'Internet grâce aux opérateurs de Télécommunications et l'Etat à travers les reformes prises dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Sénégal Numérique 2025 (SN 2025). Ainsi, le taux de pénétration de l'Internet a enregistré une hausse pour se situer à 63,0% en 2017 contre 58,8% en 2016, due à une hausse de 10,4% du nombre d'abonnés sur la période. Le Sénégal disposait en 2017, de 10 972 km de fibre optique sur l'ensemble du territoire national, contre 6 000 km en 2016, faisant passer la bande passante de 40 Gbps en 2016, à 77,5 Gbps en 2017. La mise en place du point d'échange Internet SENIX en août 2017 a permis d'améliorer le trafic local. Cependant, des efforts restent à faire pour couvrir le territoire national, particulièrement les zones frontalières.

36

Sur le segment de la téléphonie mobile, le nombre d'abonnés a augmenté de 3,8% entre 2016 et 2017 pour atteindre 15 758 396, permettant ainsi de porter le **taux de pénétration du mobile** à 103,3% en 2017 contre 102,6% en 2016. Toutefois, **le taux de pénétration de la téléphonie fixe** passe ainsi de 1,93% en 2016 à 1,91% en 2017, malgré une légère hausse de 1,64% du nombre d'abonnés.

- 107. Par ailleurs, l'Etat poursuit sa politique de démocratisation de l'accès aux TIC avec l'installation de sept (7) nouveaux Centres Multimédia Communautaires (CMC) en 2017, en plus des 6 installés en 2016, soit un total de 49 CMC sur l'ensemble du territoire national. Aussi, sur le plan règlementaire, la loi n°2017-13 du 20 janvier 2017 modifiant la loi n°2011-01 du 24 février 2011 portant Code des Télécommunications, a-t-elle été adoptée en 2017, pour un assouplissement des conditions de fournitures d'accès à Internet, ainsi que la facilitation de l'entrée des fournisseurs d'accès à Internet sur le marché des télécommunications. En outre, pour un cyberespace sûr et sécurisé, le Sénégal a validé sa stratégie nationale de cyber-sécurité (SNC2022) en 2017, pour une meilleure protection des systèmes d'information et une confiance dans l'utilisation accrue des TIC. De plus, l'opérationnalisation du Point d'échange Internet SENIX en Août 2017, va favoriser la baisse des coûts de l'Internet.
- 108. Concernant le **sous-secteur postal**, l'année 2017 a été marquée par l'extension du réseau à l'intérieur du pays par la Société nationale SN La Poste, la validation technique du nouveau projet de loi portant Code des Postes en remplacement de celui de 2006 et l'élaboration d'un projet de décret sur la mise en place d'un Fonds du Service universel postal. Afin de faire face aux contraintes du sous-secteur postal, l'Etat s'est engagé à restructurer la SN La Poste, avec la signature effective d'une convention de dettes croisées et à le moderniser à travers la mise en œuvre du projet d'adressage numérique.
- 109. Les principales contraintes du sous-secteur sont relatives : (i) à la répartition géographique inégale des infrastructures de télécommunications/TIC ; (ii) à l'absence d'implication des collectivités territoriales ;(iii) au manque de coordination dans les investissements (iv) à la non fonctionnalité de l'observatoire national du numérique et (v) à l'insuffisante prise en compte de la dimension genre dans le sous-secteur des TIC.
- 110. Ainsi, pour amplifier les résultats enregistrés dans le sous-secteur de l'économie numérique, il s'agira, entre autres, de : (i) finaliser le cadre juridique des TIC ; (ii) rendre opérationnel l'observatoire national du numérique (ONN) ; (iii) mettre en place le Conseil national du numérique ; (iv) mettre en œuvre le plan d'actions de la Stratégie nationale de cyber-sécurité SNC2022 ; (v) démarrer la construction du Parc de technologie numérique (PTN) ; (vi) renforcer la diffusion du numérique dans les secteurs prioritaires ; (vii) renforcer l'utilisation des TIC par les femmes ; (viii) accompagner les startups et l'innovation.et (ix) mettre en œuvre le projet d'adressage numérique.

Energie et Infrastructures de services énergétiques



Le sous-secteur de l'énergie figure au cœur de l'émergence et son accès est une question essentielle dans la création de richesses et dans la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSE, le Sénégal s'est fortement engagé dans des investissements structurants avec la priorité accordée à l'énergie à travers le Plan de Relance énergétique

intégré (PREI), le Service universel de l'énergie et la sécurisation du pays en hydrocarbures et en combustibles domestiques.

Résultat prioritaire 1 : La production d'électricité est optimisée

La puissance installée a enregistré une hausse de 73,3 MW entre 2016 et 2017 pour se situer à 1 024,7 MW, dépassant ainsi la cible (1 000 MW). Cette hausse s'explique par le renforcement de la production basée sur le mix énergétique avec la mise en service des centrales solaires de Sinthiou Mékhé (30 MW), Malicounda (20 MW) et Mérina-Dakhar (30 MW), faisant ainsi porter, la part relative des énergies renouvelables à plus de 17% en 2017, ainsi que l'importation d'énergie en provenance de la Mauritanie. Ce résultat serait plus marqué n'eût été les retards enregistrés dans la mise en service des centrales de Sendou, Méouane et Kahone. La hausse de la puissance installée n'a pas empêché l'augmentation du coût de production de l'électricité qui a progressé de 21%, atteignant 54,9 F/kWh en 2017, imputable au renchérissement des coûts des produits pétroliers.

Tableau 11: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Energie

	Réalisations		Ciblo	Ecart ou	Ecart en
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	Taux de réalisation	% entre 2016 et 2017
Proportion de la population ayant accès à l'électricité	64%	68%	ND		+4
Part des énergies renouvelables dans la puissance installée	11,36%	17,23%	20%	-2,77	+5,87
Coût moyen de production du KWh en FCFA	45,17	54,9	54,9	100%	-20,62%
Nombre d'heures de coupures	77,2	72	70	97,22%	+6,73
Puissance installée (MW)	951,4	1024,68	1000	102,5%	+7,7%
Capacité moyenne de stockage de produits pétroliers (en jours)	20	20	23	65,17%	+15%
Taux d'électrification rurale	33,2%	40%	60%	66,66%	+6,8%
Energie non distribuée à la clientèle	30,2	27,8	18	154,4%	+7,90%

Source : Rapport sectoriel Ministère du Pétrole et des Energies – avril 2018

Les efforts entrepris dans la rénovation et dans le développement des réseaux électriques de Transport/Distribution ont permis une baisse de 7,9% entre 2016 et 2017 de l'**Energie Non Distribuée** pour se situer à 27,8 GWh en 2017. Toutefois, la cible (18 GWH) n'a pas été atteinte en raison des pertes occasionnées par l'empiètement des habitations dans les périmètres de sécurité des installations (ex. incendie du parc Lambaye -2,80 GWh). Malgré cette contreperformance, les délestages ont diminué de 6,7% en 2017 (représentant 72 heures en moyenne).

Dans cette dynamique, la mise en service des centrales solaires de Kahone et de Diass prévue en 2018, ainsi que la contribution du projet «scaling solar» de 100 MW, devront porter la part des énergies renouvelables dans la puissance installée à plus de 20% à l'horizon 2019. Parallèlement, une production indépendante dans le domaine des énergies renouvelables sera développée à travers le **programme ORIO** pour 120 structures sanitaires le projet **PRODERE/UEMOA**, l'éclairage public solaire pour 50 000 unités.

Encadré 3: Plan de Relance Intégrée de l'Electricité

- **Objectifs**: Fournir une électricité en quantité suffisante (>1000 MW) fiable et à bas coût (60-80 F CFA/kWh).
- Principaux acteurs: SENELEC/ Privés: Contour Global, Africa Energie, SAREOL,
- Réalisations 2017 :
 - Mise en service de 3 Centrales solaires :
 - Mékhé (30 MW)
 - Merina Dakhar (30 MW)
 - o Kahone (20 MW)
 - Baisse de 10% du coût de l'électricité;
 - Réalisation à hauteur de 80% du projet de centrale à charbon de Sendou (125 MW);
 - Au titre du volet « Transport & Distribution », mise en service de :
 - o 03 km de lignes haute tension de Sendou
 - 119,19 km de lignes moyenne tension
 - 364/460 postes MT/BT
 - Signature d'un contrat avec Vinci Energies pour la modernisation et l'extension du réseau de transport/distribution ;
 - Formulation du MCC 2

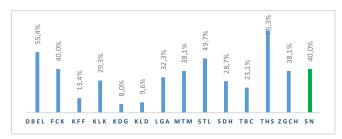
• Perspectives 2018

- Mise en service de la centrale à charbon de Sendou (125 MW)
- Mise en service de 20MW provenant de la centrale solaire de Sakkal
- Démarrage des travaux de construction des centrales suivantes : centrale éolienne de Taiba Ndiaye, centrales solaires de Diass, Scaling Solar et centrale à charbon de Mboro,
- Mise en service des premières lignes de transport du réseau de l'OMVG

Résultat prioritaire 2 : L'accès à l'électricité des populations en zone rurale est amélioré

Le **taux d'électrification rurale** s'est établi à 40% en 2017 contre 33,2% en 2016⁶. Ce résultat s'explique par une mise en œuvre efficace des concessions d'électrification rurale (CER), des conventions de maîtrise d'ouvrage et des programmes d'urgence de Développement Communautaire. A ce titre, la mise en œuvre des concessions de Dagana-Podor-Saint-Louis ; Louga-Linguère-Kébémer et Kaffrine-Tamba-Kédougou ont permis de raccorder 14 941 ménages ruraux en fin 2017. Les régions de Kédougou (8%), Kolda (9,6%), Kaffrine (13,4%) ont enregistré des taux inférieurs à la moyenne nationale.

Figure 1: Taux d'électrification rurale



Sources: Système d'Information Energétique (SIE); EDSC2017, DGPPE, Mai 2018

115. En perspective, le taux d'électrification rurale se situera à 60 % à l'horizon 2019, à travers un investissement de 110 milliards FCFA et la mise en place des mécanismes innovants tels que l'harmonisation des systèmes de tarification entre la SENELEC et les Concessionnaires (CER).

Encadré 4: Service Universel de l'Energie

- Objectifs: Accélérer l'accès des populations rurales à l'électricité pour une pleine couverture à l'horizon 2025.
- Principaux acteurs: MEDER à travers l'ASER, et le PUDC.
- Réalisations 2017 :
- Réalisation de la phase 1 du Programme d'urgence d'électrification (PUER) ;
- 3 644 villages électrifiés, soit 553 villages additionnels ;
- 15 184 ménages raccordés.
- Perspectives 2018
- 460 097 ménages ruraux ont accès à l'électricité en 2019 ;
- Mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs appliqués pour les clients de la SENELEC et ceux des concessionnaires, soit 25% de baisse sur les tarifs forfaitaires et 50% de baisse sur les apports initiaux exigés par les concessionnaires.

_

⁶ 38% en 2016 - EDS-Continue

Résultat prioritaire 3 : La sécurisation de l'approvisionnement en Hydrocarbures est assurée

La Société Africaine de Raffinage (SAR) assure la sécurisation de l'approvisionnement en hydrocarbures. Ainsi, la production de la raffinerie s'est établie en fin 2017 à 1 233 652 tonnes contre 1 168 390 tonnes en 2016, soit une hausse de 65 262 tonnes. Par ailleurs, les importations sont estimées à 466 369 tonnes en 2017, représentant 79% des importations totales de 2016. Le renforcement du potentiel énergétique du Sénégal à travers les nouveaux gisements de pétrole et de gaz devra permettre de diminuer cette dépendance et placer le pays dans le cercle des producteurs d'hydrocarbures à l'horizon 2021.

117. Au total, malgré l'augmentation du coût de production, les importants investissements réalisés dans la réhabilitation de certains équipements ainsi que la mise en service de nouvelles centrales ont permis d'augmenter la puissance électrique installée et de réduire les délestages. Une attention particulière a été également accordée à l'électrification rurale à travers la mise en œuvre des concessions. Pour amplifier ces performances, l'Etat s'évertuera à : (i) finaliser et mettre en œuvre LPDSE 2018-2022, (ii) diversifier l'approvisionnement en énergie ; (iii) accélérer le processus d'harmonisation de la grille tarifaire de l'électricité entre le milieu urbain et rural ; (iv) étendre le réseau de transport et de distribution.

Infrastructures et services de transport

118. L'ambition du Sénégal est de favoriser une croissance économique à fort impact sur le développement humain à travers la mise en place des fondements de l'émergence, liés entre autres au développement des infrastructures et services de transport de soutien à la production et à l'environnement des affaires.



Tableau 12: Principaux indicateurs du sous-secteur des Infrastructures et Services de Transports

Indicateurs Réal		Réalisations		Ecart ou Taux de	Ecart en % entre 2016
		2017	2017	réalisation	et 2017
Indice d'accessibilité rurale (pourcentage de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison)	69,8%	70%	70%	100%	+0,2%
Taux de mortalité lié aux accidents de la route (nombre de personnes décédées par accident de la route	604	635	-	-	-5%
Nombre de passagers par transport maritime	136 725	139 035	150 000	92,69%	+12%
Nombre de passagers par transport aérien	1 1999 411	2 2115 903	3 000 000	70,53%	+5,8%
Volume de fret transporté par transport aérien (tonnes)	36 836,512	34 607,550	37 016	93,5%	-6,05%
Volume de fret transporté par transport ferroviaire (tonnes)	74 989	29 957	29 957	-	-60%
Nombre de passagers par transport ferroviaire	2 516 000	2 625 000	3 100 000	84,68%	+4%
Linéaire de routes en terre réhabilitées (en Km)	300	100	300	33%	(-200km) -67%
Pourcentage de routes non revêtues en bon état et moyen état	52%	54%	53%	+1%	+2%
Linéaire de routes en terre construites (en Km)	779	539,66	830	65%	-31%
Linéaire de routes revêtues construites	73	67	65	103%	-8%
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en Km)	120,5	331,5	320	104%	+175%
Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique (en Km)	216	180,97	200	90%	-16%
Pourcentage de routes revêtues en bon état et moyen état	74%	77%	79%	-2%	+3%
Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (AFTU)	348	113	800	14%	-68%(235 bus)

Source: MITTD et MTADIA, avril 2018

Résultat prioritaire 1 : La densité et la qualité des infrastructures routières et ferroviaires sont renforcées

119. En matière d'entretien, de densification et de préservation du patrimoine routier, des résultats significatifs ont été enregistrés en 2017. Le programme de réhabilitation des routes revêtues s'est renforcé, permettant de consolider **le linéaire de routes revêtues réhabilitées** à 331,5 km en 2017 contre 120,5 km en 2016, avec un taux de réalisation d'environ 104% par rapport à la cible. Cette performance est due à l'achèvement des travaux de Fatick - Kaolack, Dinguiraye - Nioro – Keur Ayib, Passy – Sokone, Dahra- Linguère, Vélingara-Kounkané, etc. Par ailleurs, 180,97 km de routes revêtues ont été entretenus périodiquement en 2017 contre 216,3 km en 2016, soit 90% de l'objectif (200 km).

En outre, l'objectif de construction de **routes revêtues** (y compris les autoroutes) a été atteint avec un niveau de réalisation de 103% (67 km). Cette performance est liée à l'achèvement de la route Joal-Samba Dia-Djiffer, de la voirie à l'Institut Cheikh Ahmadou Bamba ainsi que de 26 km d'autoroute⁷. En outre, en fin 2017, le taux d'exécution des travaux sur l'autoroute Thiès-Touba se situe à 68% et celui d'AIBD-MBOUR-THIES à 74%, et un cadre réglementaire et législatif a été mis en place pour la gestion et l'exploitation des autoroutes.

- L'état global du réseau revêtu en bon et moyen état est passé de 77% en 2016 à 80% en 2017, pour une cible de 79%. En ce qui concerne les ouvrages d'art, les deux prévus dans le cadre du Programme prioritaire de Désenclavement (PPD) de l'île à Morphil ont été réalisés.
- Dans le domaine ferroviaire, le nombre de voyageurs transportés⁸ a enregistré une évolution de 109 000 voyageurs entre 2016 et 2017 pour se situer à 2 625 000 voyageurs en 2017. Ce résultat est obtenu grâce à l'augmentation des wagons de traction et à l'élargissement du plan de circulation vers Tivaouane.
- 123. En perspectives, la desserte Dakar Tivaouane (03 rotations par semaine) sera quotidienne et d'autres projets de desserte vers les villes de Mekhé, Touba et Kaolack et une politique d'élargissement des circulations vers l'intérieur du pays sont en cours d'étude. Toutefois, une attention particulière devra être portée sur l'entretien des machines du PTB. La réforme institutionnelle sera finalisée avec la création d'une société de gestion du patrimoine et les études techniques de la réhabilitation du chemin de fer Dakar-Tambacounda-Kidira-Bamako sont en cours.
- Pour ce qui est du projet du **Train Express Régional Dakar-AIBD**, les travaux se sont poursuivis en 2017. La livraison est prévue en janvier 2019 et devra permettre de desservir Dakar jusqu'à Diamniadio. Le projet TER prend en charge le renouvellement de la voie métrique destinée au développement du trafic fret et minier.

⁷ Section AIBD-Thiès (16 km) et section Thiès-Touba (contournement de Thiès sur un linéaire de 10 km)

⁸ Les données ne concernent que le PTB

Encadré 5: Hub logistique intégré

 Objectifs: Renforcer la position du Sénégal comme point d'entrée privilégié pour le transit vers la sous-région, accompagner l'essor industriel, assurer la fluidité des circuits logistiques internes et le désenclavement territorial.

 Principaux acteurs: AGEROUTE, Agence de la Promotion des Investissement et des Grands Travaux (APIX), Agence nationale des Chemin de Fer (ANCF), Agence Nationale des Affaires Maritimes, Sénégal Minergie Port.

Réalisations 2017 :

- Dakar-Bamako : Aucuns résultats sur le projet de chemin de fer Dakar-Bamako ;
- TER: (i) financement bouclé; (ii) libération des emprises à 50%; (iii) finalisation des études; (iv) entame des travaux de ripage;
- Port minéralier et vraquier de Bargny-Sendou : (i) Réalisation des études à 90% ; (ii)
 Amorce des travaux de terrassement :
- Autoroute Thiès-Touba : (i) Exécution du terrassement à hauteur de 90% ; (ii) Construction des ouvrages d'art à hauteur de 60% ; (iii) Plus de 2 000 emplois crées ; (iv) Construction de pistes de désenclavement dans la commune de Notto Diobass ;
- Autoroute AIBD-Mbour-Thiès: (i) Exécution du tronçon AIBD-Thiès; (ii) Près de 800 emplois générés;
- Prolongement de la VDN : Exécution à 80% du viaduc et Exécution à 50% du pont de type
 « bowstring » à Cambérène ;
- Bus Rapid Transit: Accords de crédits signés avec la BM et la BEI; Présélection des opérateurs privés; et Finalisation des APD et DAO.

• Perspectives 2018

- Volet ferroviaire: (i) Validation du schéma de réhabilitation et du mode de financement de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako; (ii) Déroulement du Plan d'Urgence pour Dakar-Bamako; (iii) Réalisation d'au moins 85% des infrastructures et systèmes du TER; et (v) Livraison de la première rame (TER)
- Volet portuaire:
 - Finalisation des études et démarrage des travaux de la phase 1 du Port Minéralier;
 - Démarrage des travaux de terrassement de la zone hydrocarbure et de la zone industrielle du Bargny-Sendou;
 - Lancement des travaux de construction de la première partie de la jetée du Port Minéralier;
 - o Début des travaux du port commercial de Ziguinchor;
 - o Démarrage de la construction du terminal pétrolier de Ziguinchor ;
 - o Mise en service du port de Foundiougne-Ndakhonga dans sa phase 1;
 - Livraison de 5 navires.
- Volet routier et autoroutier : (i) Achèvement des 115km d'autoroute d'ILA TOUBA ; (ii) Démarrage des installations électromécaniques d'ILA TOUBA ; (iii) Mise en service de l'autoroute ILA TOUBA ; (iv) Mis en service du tronçon AIBD-Thiès ; (v) Mise en exploitation de la section AIBD-Sindia ; (vi) Achèvement de 24km du tracé Sindia-Mbour ; (vii) Finalisation du prolongement de la VDN 2 ;
- BRT : (i) Finalisation de la libération des emprises ; (ii) Démarrage des travaux de réalisation de l'infrastructure, (iii) Mobilisation du financement et (iii) Finalisation du processus de recrutement de l'opérateur prive en charge de l'exploitation et la gestion.

Résultat prioritaire 2 : Les zones de production à fortes potentialités sont désenclavées et l'accès des populations rurales aux services sociaux de base est facilité

La mise en œuvre du programme de désenclavement des zones de production a enregistré des performances mitigées en 2017. En effet, le pourcentage de routes en terre en bon et moyen état du réseau classé s'est établi à 54% en 2017 contre 52% en 2016, dépassant ainsi la cible (53%). Toutefois, le linéaire de routes non revêtues construites a connu une baisse de 256,3 km entre 2016 et 2017 pour se situer à 522,7 km et reste en dessous de la cible de 830 km. Cela est lié à la faible mobilisation des ressources financières et au démarrage tardif des pistes rurales du PUDC, du PAPSEN, du DRIARS et du PUMA. Quant au linéaire de routes non revêtues réhabilitées, il est ressorti à 100 km en 2017, pour une cible de 300 km. Cette situation est imputable au retard dans l'approbation des marchés d'entretien des routes en terre.

126. En perspective, il est prévu de résorber le retard et de construire plus de 3 000 Km de pistes rurales supplémentaires, d'accélérer le processus d'approbation des contrats et de mettre en cohérence les actions des projets et programmes pour une meilleure synergie des résultats.

Résultat prioritaire 3 : Des services de transport de qualité sont mis en place

Dans le cadre du **Programme de modernisation des transports urbains**, 113 véhicules ont été livrés en 2017 dans 5 régions, sur les 800 prévus. Cette contreperformance s'explique par la faible mobilisation des ressources financières. En outre, 6 nouvelles lignes ont été ouvertes, 30 autobus mis en exploitation sur l'interurbain par Sénégal Dem Dikk, 1 088 nouveaux agents ont été recrutés et 15 autobus mis en exploitation pour la desserte de l'AIBD par Dakar *Dem Dikk* (3D). Concernant **la charge à l'essieu**, le taux moyen de surcharge du poids total autorisé en charge (PTAC) et de la charge à l'essieu sur l'ensemble des postes a enregistré une baisse de 10,6%, passant de 54,5% en 2016 à 43,9% en 2017.

En perspectives, le programme de renouvellement du parc de transport en commun par minibus sera poursuivi à Dakar avec une capacitation des acteurs des transports. Quant au projet du Bus Rapid Transit (BRT), les activités concernent essentiellement : (i) la mise en œuvre du Plan d'actions de réinstallation (PAR) ; (ii) la restructuration des réseaux de transport public et travaux routiers et (iii) la finalisation de la structuration du projet BRT en Délégation de service public (DSP). Il est également prévu pour la traversée du Fleuve Sénégal au niveau de Rosso la réception de deux bacs en 2019.

129. Concernant la sécurité routière, le nombre de décès par accident de la route a augmenté de 5% entre 2016 et 2017 (604 décès en 2016 contre 635 en 2017). Cette situation est imputable à la surcharge, au non-respect de la réglementation de la circulation, à la vétusté du parc automobile. A cet effet, il est prévu : (i) la sécurisation et

la numérisation des titres de transport intégrant la mise en place du permis à points ; (ii) le renforcement du contrôle technique (l'ouverture à Mbao d'une annexe) ; (iii) la création d'une structure de gestion et de coordination de la sécurité routière et (iv) la mise en place d'un guichet unique d'immatriculation des véhicules automobiles.

Résultat prioritaire 4 : Les capacités de fret fluviomaritime sont optimisées

- Les investissements réalisés par le Port autonome de Dakar (PAD) ont permis de renforcer considérablement les capacités du wharf pétrolier et du terminal vraquier. En effet, la mise à niveau du wharf pétrolier et le réaménagement du terminal roulier du PAD sont effectifs en 2017, permettant de porter les capacités globales de stockage à 485 860 m³ pour les produits liquides et à 15 450 tonnes pour le gaz butane. Ainsi, le volume de fret transporté a enregistré une évolution de 7,3%, passant de 17,9 millions de tonnes en 2016 à 19,2 millions en 2017. Toutefois, les capacités de stockage de gaz butane restent encore faibles au regard de la demande intérieure et des exportations vers la sous-région. Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité du port de Dakar, les travaux prévus concerneront : la réhabilitation du môle 3, les études géotechniques du quai à construire et la réhabilitation des terrepleins et du hangar.
- Par ailleurs, suite au renforcement de la flotte de transport maritime, le nombre de passagers par transport maritime est passé de 136 525 en 2016 à 139 035 en 2017. De même, le volume de fret de la liaison Dakar-Ziguinchor a enregistré une évolution de 12% entre 2016 et 2017 pour se situer à 39 328 tonnes.

Résultat prioritaire 5 : L'amélioration continue de la desserte aérienne fait du Sénégal un hub aérien régional de référence

- Dans l'objectif de se positionner comme Hub aérien régional, le Sénégal ambitionne d'atteindre un trafic de 5 millions de voyageurs à l'horizon 2023. A cet effet, d'importantes ressources ont été mobilisées pour la modernisation des infrastructures et la mise en service du nouvel aéroport international Blaise Diagne (AIBD). Un budget de 9,7 milliards de FCFA a été alloué au sous-secteur et exécuté à hauteur de 93%. Ces efforts, combinés à l'accroissement du nombre de départs (+9%), d'arrivées (+2%) et des transits (+13%), expliquent la hausse de 5,8% entre 2016 et 2017, du **nombre de passagers**, pour se situer à 2 115 903. Par contre, le **volume de fret a enregistré une baisse** de 6,05% en 2017 (34 608 tonnes). Une contreperformance qui peut être due au retard accusé dans la pleine fonctionnalité du terminal fret du cargo village.
- Par ailleurs, la mise en service de la nouvelle compagnie aérienne Air Sénégal S.A est prévue en 2018, avec quatre avions (2 ATR 72-600 et 2 A330). La réhabilitation des aérodromes et des aéroports secondaires de Saint Iouis, Matam, Ziguinchor, Tambacounda et Kaolack sera poursuivie et l'extension de l'AIBD sera effectuée avec la mise en place des installations connexes telles que le centre de maintenance, l'institut de formation et la cité aéroportuaire.

Globalement, le sous-secteur des infrastructures et services de transport a connu des améliorations significatives, compte tenu des résultats notés dans la construction et la réhabilitation des pistes rurales et routes. Le programme de désenclavement des zones de production par des pistes rurales sera accéléré sur toute l'étendue du territoire sur la période 2018-2019. Le réseau routier sera densifié avec les prévisions des autoroutes Mbour-Kaolack et Dakar -Saint-Louis en passant par Kayar-Mboro-Lompoul, à l'horizon 2019.

Encadré 6: Plan de relance du hub aérien

- **Objectifs**: Améliorer la compétitivité de la plateforme aéroportuaire sénégalaise et positionner Dakar comme le hub aérien majeur de la région
- **Principaux acteurs :** Ministère du Tourisme et des Transports aériens, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, Ministère du Renouveau Urbain, de l'habitat et du Cadre de Vie, Ministère des Forces armées, Ministère de l'Intérieur et de la sécurité publique, AIBD SA, APIX, Secteur privé
- Réalisations 2017 :
- Ouverture officielle de l'AIBD
- Réception de deux avions par Air Sénégal S.A.
- Signature d'un contrat commercial pour la réhabilitation des aéroports régionaux suivants : Kédougou, Matam, St-Louis, Tambacounda et Ziguinchor
- Inscription dans la LFI 2017 de la réhabilitation des aéroports de St-Louis, Ziguinchor, Tambacounda et Matam
- Perspectives 2018
- Démarrage des activités commerciales d'Air Sénégal S.A. avec au moins 4 avions fonctionnels
- Démarrage des travaux de réhabilitation des aérodromes de Tambacounda, Ziguinchor et Kédougou
- Mise en service du cargo village d'AIBD

Emploi

135. L'Etat du Sénégal a fait de la problématique de l'emploi une priorité, compte tenu du niveau élevé du chômage, notamment celui des jeunes. En moyenne, sur les quatre trimestres de l'année 2017, le taux de chômage⁹ est estimé à 15,6%, contre 16,8% en 2016. Il est légèrement plus accentué en milieu urbain (16,03%) qu'en milieu rural (15,45%) et touche davantage les femmes (22,45%) que les hommes (9,45%). Cette baisse est aussi due à la création d'emplois, dont le nombre a fortement augmenté entre 2016 et 2017, pour se situer à 199 980.

Résultat prioritaire 1 : Des emplois modernes, productifs, rémunérateurs et durables sont créés massivement en faveur des jeunes et des femmes

136. De 2012 à 2017, près de 413 000 emplois créés ont été répertoriés, hors secteur agricole. En 2017, 41 entreprises ont été enrôlées dans le cadre de la Convention Etat/Employeurs, contre 31 en 2016. Le **nombre d'entrepreneurs engagés dans les Domaines Agricoles Communautaire**s (DAC) a connu une forte baisse, passant de 11 090 en 2016 à 4 000 en 2017. Par ailleurs, la mise en place du Centre de services agricoles et de formation à SEFA dans la région de Sédhiou a été réalisée à hauteur de 90% et celui de Keur Momar Sarr dans la région de Louga, à 75%.

Tableau 13: Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Emploi

Indicateurs	Réalis	ations	Cible	Ecart ou Taux de	Ecart en % entre 2016
muicateurs	2016	2017	2017	réalisatio n	et 2017
	T1: ND	T1:22,7%			
Taux do chômago (15 ans et plus)	T2:20,5%	T2:13,3%	ND	ND	1.2
Taux de chômage (15 ans et plus)	T3:13,4%	T3:10,8%	ND	ND	-1,2
	T4:16,6%	T4:15,7%			
	T1:ND	T1:56,3%			
Town diactivité	T2:56,1%	T2:55,6%	ND	ND	2.25
Taux d'activité	T3:61,2%	T3:57,4%	ND	ND	-2,35
	T4:57,7%	T4:54,6%			
Nombre d'entrepreneurs engagés dans les Domaines agricoles communautaires	11 090	4 000	ND	ND	-63,9%
Nombre d'entreprises enrôlées par la Convention nationale Etat/Employeurs	31	41	60	68,3%	+32,26%
Total des emplois créés	125 805	199 980	120 000	+166,65%	+58,96%
Nombre de contrats enregistrés par l'inspection du travail et de la sécurité sociale	55 427	56 328	60 000	93,88%	2%

Source : Revue sectorielle du MEIPIMO, avril 2018 et ENES T4/2018

Les contrats de travail visés dans les inspections du travail et de la sécurité sociale ont connu une légère hausse en passant de 55 427 à 56 328, soit une variation de 2% entre 2016 et 2017. Durant cette dernière année 1 618 établissements ont été déclarés et ont généré 9 043 nouveaux emplois, contre 1 764 licenciements suite à la fermeture de 275 établissements.

MEFP | DGPPE

49

⁹Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal, 2017 - ANSD

Encadré 7: Programmes de création d'emplois

A- Programme des Domaines agricoles communautaires (PRODAC)

• Objectifs:

- Offrir aux populations rurales des conditions et un cadre propice au développement de véritables entreprises agricoles rentables ;
- Doter les terroirs ciblés d'infrastructures et d'équipements permettant le développement des activités de production, de transformation et de conditionnement des produits agricoles ;
- Offrir aux jeunes un meilleur accès aux possibilités d'emploi en milieu rural ;
- Créer les conditions favorables à l'installation d'investisseurs privés dans les secteurs de production, de transformation et services agricoles ;
- Faciliter l'émergence de pôles de compétitivité, organisant, de fait, une occupation rationnelle des sols et un aménagement du territoire national reposant sur les potentialités agro-écologiques des terroirs identifiés.

• Réalisations :

- La mise en place de l'ASTC (Centres de Services agricoles et de Formation) à SEFA dans la région de Sédhiou réalisé à 90% pour un montant de 7,5 milliards de francs CFA: Installation d'un pivot central de 50 hectares; mise en place de 4 hectares de serres; installation de l'incubateur(infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement, de formation, etc.); mise en place d'une station piscicole d'une capacité de production annuelle de 300 tonnes pour 400 millions; réalisation de 6 forages d'une capacité de 80 m3/heure par forage 900 millions;
- La mise en place de l'ASTC (Centres de Services agricoles et de Formation) à Keur Momar Sarr (KMS) dans la région de Louga réalisé à 70% pour un montant de 7,5 milliards de francs Cfa: installation de la station de pompage; installation de l'incubateur (infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement, de formation, etc.).; installation en cours de deux Pivots centraux sur 100 hectares.
- La création d'environ 5 000 Emplois en Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) dans les DAC de SEFA et KMS;
- Plus de 4 000Entrepreneurs agricoles engagés dans les activités de 2017 ;
- L'élaboration des Projets pour les quatre DAC : Sangalkam (6 Milliards de francs CFA) NottoDiobass (8 Milliards de francs CFA) Matam (10 Milliards de francs CFA) Touba (14,5 Milliards de francs CFA)
- Le lancement du Projet de Développement de l'Entreprenariat Agricole au Sénégal (PDEAS) en Avril 2017 pour la réalisation de quatre DACs: Boulel (Kaffrine), Niombato (Fatick), Fafacourou (Kolda), Dodji (Louga) d'un financement de 59 Milliards de francs CFA (dont 47 Milliards de francs CFA par la BID et 12 Milliards de francs CFA par l'Etat du Sénégal)

• Contraintes: (i) difficultés à trouver les superficies délibérées en seul tenant pour le DAC de Sangalkam; (ii) difficultés à mobiliser les financements nécessaires pour le DAC de NottoDiobass, Matam, Sangalkam et Touba; (iii) retards dans la livraison des DAC de KMS, ITATO et KSK du fait de paiements irréguliers de GREEN 2000 par LOCAFRIQUE; (iv) lourdeur dans les processus de passation des marchés publics entrainant souvent des retards au niveau de l'avancement des travaux suivant le chronogramme.

Perspectives: (i) modéliser le DAC de Sangalkam en UAE selon les réalités géographiques; (ii) mobiliser les financements nécessaires pour les DAC de Notto-Matam-Touba; (iii) démarrer les travaux des DAC dans le cadre du PDEAS (financement de la BID); (iv) finaliser les infrastructures au niveau des trois DAC de KMS, KSK, ITATO; (v) créer 16 000 emplois avec le financement effectif des DAC; (vi) emblaver 388 ha dont 360 ha aménagés avec les rampes frontales.

B- Projet des Centres d'Initiatives à l'Emploi local (CIEL)

- Objectifs: Renforcer la territorialisation de la Politique nationale de l'emploi et consolider la synergie d'ensemble favorisant une meilleure conciliation entre la croissance économique et la grande disponibilité d'emplois, afin que chaque département soit équipé d'une mission locale dans les quatre prochaines années.
- Réalisations: Niveau d'exécution à 40%: (i) réalisation de trois (03) missions de prospection auprès des autorités administratives (Gouverneurs, Préfets, Maires) et des responsables de structures déconcentrées de l'Etat; (ii) production et dépôts du document de projet des CIEL; (iii) organisation de trois (03) comités régionaux de développement dans les régions de Thiès, Saint-Louis, et Ziguinchor; (iv) recrutement de 20 conseillers en emploi dans le cadre de la mise en œuvre du projet; (v) équipements des CIEL avec achat de matériels de bureau; (vi) organisation de dix (10) sessions de formation en GAR, maitrise de bureautique, droit social, stratégie de suivi des programmes et inclusion du genre dans les programmes et projets; (vi) identification des sites déjà attribués à Dagana et Ziguinchor pour réhabilitation.
- Contraintes: (i) ponctions budgétaires en mi- années; (ii) lenteurs dans la mise à disposition de locaux fonctionnels par les Gouverneurs et Préfets; (iii) faiblesse des ressources financières face à l'ambition de mise en place de 45 missions locales.
- **Perspectives**: (i) Inauguration et fonctionnalité des missions locales de Dagana et de Ziguinchor dans le premier semestre de 2018; (ii) processus d'installation des missions locales de Thiès, de Rufisque, de Sédhiou et Kaolack, de Louga et de Saint-Louis.



Sports

Le sport représente un facteur de développement économique et social et est devenu un enjeu stratégique. L'engagement du Gouvernement, au cours des dernières années, s'est traduit par la construction et la

réhabilitation d'infrastructures sportives et le soutien à la pratique sportive qui a entrainé les résultats satisfaisants aux compétitions internationales, la création d'emplois, le renforcement de la cohésion sociale, le rayonnement des communautés, l'amélioration du bien-être de la population.



Résultat prioritaire 1 : Des infrastructures sportives modernes sont réalisées et la pratique sportive est élargie

L'année 2017 est marquée dans le secteur des sports par l'achèvement des travaux de réhabilitation de 02 infrastructures et la poursuite des travaux de construction de nouvelles infrastructures (Cf. tableau 14 ci-dessous).

- 139. Concernant le sport scolaire et universitaire, les quatorze (14) régions ont organisé leurs compétitions qui ont enregistré la participation de 3 676 établissements (contre 1 072 en 2016) et 82 450 élèves contre 24 620 en 2016. En outre, 64 institutions d'enseignement supérieur ont participé aux compétitions universitaires contre 33 en 2016. Le nombre d'étudiants ayant participé aux compétitions de 2017 est estimée à 2 533 en 2017 contre 1 729.
- Dans le domaine des loisirs sportifs, les actions de l'Etat en 2017 ont porté, d'une part, sur le renforcement en matériels sportifs de loisirs, en manuels et matériels didactiques en faveur des centres spécialisés dans l'éducation des enfants vivant avec un handicap, d'autre part, sur l'accompagnement de journées d'activités de loisirs, de semaines culturelles et sportives d'institutions ou d'associations partenaires et des ateliers de renforcement de capacités.

Tableau 14: Situation des infrastructures sportives

Infrastructures sportives	Etat d'avancement en 2017	Contraintes
Stade Ngalandou Diouf	100%	
Stade Ndiarème de Guédiawaye	100%	
Arène nationale	65%	
Palais des sports de Diamniadio	30%	
Stade municipal de Sédhiou	60%	
Stade régional de Sedhiou	12%	Lenteur des procédures de passation des marchés
Stade de Mbao	95%	
Stade des Parcelles Assainies	0%	Lenteur des procédures de passation des marchés
Stade Lat Dior	61%	Défaut d'étude de solidité d'étanchéité, d'étude diagnostique des systèmes électriques et hydrauliques
Stade Assane Diouf	0%	Lenteur des procédures de passation des marchés
Stade régional de Kaffrine	0%	Recours devant la Cour suprême
Stade de Ngor	0%	emprise non encore libérée
Stade régional de Kédougou	0%	Absence et/ou défaut d'études préalables (architecturale, géotechnique, topographique et cartographique)

Sources : Mars 2018, revue secteur sport/CEP-Ministère des sports

Résultat prioritaire 2 : La participation des sportifs sénégalais aux compétitions internationales est satisfaisante

- 141. Pour prendre en charge la participation des sportifs sénégalais aux compétitions internationales, l'Etat a dégagé un budget de 2,9 milliards en 2017, soit une augmentation de 600 millions par rapport à 2016. Ce qui a permis de participer à 23 compétitions, débouchant ainsi sur un lot de 71 médailles gagnées dont 27 en Or, 17 en Argent et 27 en Bronze.
- Au titre des réformes, le projet du *Code du sport* a été élaboré. Par ailleurs, pour la relance du sport scolaire et du sport universitaire, un Comité national de gestion a été créé pour un mandat de 2 ans. Afin de renforcer la contribution économique du sport, il sied d'améliorer le système de gestion des infrastructures sportives, d'anticiper sur les procédures de passation de marchés, d'élargir l'implication des collectivités locales dans la gestion et le financement des infrastructures sportives.

Sénégalais de l'Extérieur

143. Dans le cadre de la prise en compte des préoccupations des Sénégalais établis à l'étranger, des efforts importants ont été consentis par l'Etat pour trouver des solutions aux problèmes liés à la délivrance des documents administratifs (passeports et Carte nationale d'identité) et à la prise en charge des préoccupations des Sénégalais de l'Extérieur. Au-delà de l'assistance habituelle apportée à nos concitoyens, il s'agit dorénavant de les impliquer à tous les niveaux des secteurs de la vie économique, afin de faciliter leur contribution au développement du pays. Ainsi, pour mieux prendre en compte leur préoccupation, quinze (15) députés sont élus pour la diaspora.

- 144. De plus, l'enveloppe du Fonds d'Appui à l'Investissement des Sénégalais de l'Extérieur (FAISE) a été relevée pour atteindre 2 milliards de FCFA en 2017 et il sera porté à 3 milliards en 2018. En outre, dans le souci de renforcer l'entreprenariat des femmes de la Diaspora dans leurs pays d'accueil, il a été mis en place un Fonds spécial, dédié à la valorisation de leurs activités sur place pour un montant de 1,5 milliard de FCFA et une caisse d'aide et de secours de 540 millions de FCFA.
- 145. Ces efforts et l'engagement de la diaspora à accompagner le développement économique et social ont permis une hausse de près de 15% des fonds transférés par les sénégalais de l'extérieur pour se situer à 1 100,7 milliards en 2017 par rapport à 2016. Malgré les changements qualitatifs, il est nécessaire de procéder au recensement des sénégalais de l'extérieur pour une meilleure planification et une bonne mise en œuvre des politiques publiques en leur faveur, notamment par des programmes de réinsertion économique et professionnelle des sénégalais de retour au pays.

Conclusion de l'AXE 1

146. Au terme de l'analyse des résultats de la mise en œuvre des priorités de l'Axe1 du PSE, l'année 2017 a été marquée par des performances soutenues au niveau macroéconomique, reflétées par des résultats tangibles dans les sous-secteurs productifs et les infrastructures économiques d'appui à la productivité. En effet, le taux de croissance a établi un bond significatif pour confirmer la tendance triennale récente. Ainsi, le secteur primaire a enregistré des performances notables, particulièrement au niveau du sous-secteur agricole, grâce aux infrastructures agricoles et à la mise en place des intrants de qualité. Il importe aussi de souligner les efforts importants entrepris dans la promotion des questions de genre. Toutefois des efforts supplémentaires permettront d'augmenter la part des femmes dans l'accès à la terre et aux intrants agricoles. Quant au secteur de l'élevage, l'exonération de la TVA sur le lait pasteurisé devrait, à court terme, améliorer la compétitivité de la filière. Les résultats du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture se sont consolidés, même si des actions spécifiques seront nécessaires pour renforcer l'appui aux femmes et à l'aquaculture.

- 147. En outre, la production minière s'est renchérie en 2017 à travers GCO et SOMIVA, la relance des activités des ICS et la hausse de la production d'or. Quant au tourisme, les résultats enregistrés sont satisfaisants, malgré les obstacles liés à la faible diversité de l'offre et à la faible promotion de la destination Sénégal. Il est crucial de créer les conditions de partenariats dynamiques entre les investisseurs étrangers et le secteur privé national, en vue d'offrir au pays de nouvelles opportunités de créer des moteurs d'exportation. Pour cela, des progrès significatifs devront être faits pour renforcer la capacité des PME à accéder au crédit et à promouvoir la transition du secteur informel vers le secteur moderne.
- Le mix énergétique est devenu une réalité en 2017 avec les progrès importants réalisés dans le développement des énergies renouvelables, notamment, la mise en service de nouvelles centrales solaires. Quant à l'électrification rurale, les résultats enregistrés seront consolidés par des efforts pour réduire le déséquilibre de production et de tarification ainsi que le retard accusé dans certaines régions notamment Matam, Kaffrine et Kédougou.
- 149. Enfin, les infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes ont été développées en 2017, avec le prolongement de l'autoroute à péage, la poursuite des travaux de l'autoroute Thiès-Touba l'entretien des routes et des pistes de production, le lancement des travaux du Train express régional, la mise en services de l'aéroport international Blaise Diagne et la création et recapitalisation de la compagnie aérienne Air Sénégal.

AXE 2



CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Education et Formation	57
•	Enseignement Technique et Formation Professionnelle	62
•	Enseignement Supérieur et Recherche	64
•	Santé et Nutrition	67
•	Protection Sociale	71
•	Eau potable et assainissement	76
•	Environnement et Développement durable	79
•	Habitat et cadre de vie	82
	Conclusion Partielle (AXE2)	84

III. AXE 2 : CAPITAL HUMAIN, PROTECTION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

150. Le Sénégal fait du capital humain un levier essentiel pour atteindre l'émergence. Cet engagement s'est traduit par une augmentation substantielle des ressources afin d'élargir la couverture sociale des populations et accélérer l'accès aux services sociaux de base. La mise en œuvre des réformes et des politiques a permis d'obtenir des résultats satisfaisants dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations.



Education et Formation

Le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET-EF) constitue la politique sectorielle dans le domaine de l'éducation et de la formation depuis 2013. Son extension sur la période 2018-2030 est liée à la prise en compte des Objectif de Développement Durable et des réformes de l'UEMOA sur les finances publiques. Les orientations du secteur de

l'Education et de la Formation reposent notamment sur les options suivantes: (i) le relèvement à tous les niveaux des performances, en matière d'apprentissage, de pertinence des programmes, d'efficacité interne et externe; (ii) l'impulsion, la couverture, la diversification et l'intégration du système afin de rendre effectif le droit à l'éducation et d'offrir à tous les citoyens des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et (iii) la promotion d'une gouvernance sectorielle transparente et efficace, orientée vers les résultats et dotée de fortes capacités de pilotage.

- Les ressources allouées au Ministère de l'Education Nationale sont de 401,9 milliards FCFA en 2017. Le fonctionnement occupe 90% des ressources allouées au soussecteur de l'éducation nationale. Les dépenses de personnel représentent 250,9 milliards FCFA. Le niveau d'exécution du budget de l'éducation nationale est de 96,2% en 2017 contre 99,2% en 2016.
- 153. Des résultats mitigés ont été enregistrés dans les domaines de l'amélioration de l'accès, de la qualité et de la diversification de l'offre éducative à tous les niveaux du système.

Action/résultat prioritaire 1 : L'offre d'éducation suffisante et adaptée à la demande

Tableau 15: Principaux indicateurs de l'éducation nationale

	Réalisations			Taux de	Ecart 2016
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	réal 2017 (R/C) ou Ecart	2017/2016
Taux brut de préscolarisation	17,5%	17,5%	20,9%	-3,4	0
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire	86,10%	87,3%	95%	-7,7	- 0,8
Taux brut de scolarisation au Moyen	54,40%	51,20%	69,7%	+18,5	-3,8
Taux de transition de 3 ^{ème} à la 2 ^{nde}	55,90%	59,21%	58,6%	+0,61	3,31
Taux brut de scolarisation au secondaire	34,1%	34,17%	55%	-20,83	0,83
Indice de parité au secondaire	0,97	1,03	1	100%	3,09%

Source: DPRE/MEN, Revue sectorielle 2018

- Dans le domaine de l'amélioration de l'accès, l'année 2017 a été marquée par des résultats mitigés. Ainsi, dans le cadre du développement intégré de la petite enfance, le Taux brut de scolarisation (TBS) n'a pas connu d'évolution en 2017, il est resté à 17,5% comme en 2016, pour un objectif de 20,9%. Des disparités sont notées dans l'enrôlement des enfants dans le préscolaire. En 2017, les régions de Ziguinchor (48,5%), Sédhiou (27,7%), Dakar (27,0%) présentent des Taux bruts de préscolarisation (TBPS) supérieurs à la moyenne nationale contrairement aux régions de Matam (9,0%), Diourbel (7,2%) et Kaffrine (4,9%) qui affichent les taux les plus faibles. L'indice de parité est en faveur des filles, se situant à 1,15, comme d'ailleurs dans toutes les régions du Sénégal.
- 155. En matière d'accès équitable aux structures DIPE, la carte scolaire a été renforcée avec la construction et l'équipement de quinze (15) cases des tout-petits dans les zones périurbaines et rurales avec le concours des partenaires techniques et financiers. Les nouvelles créations ont contribué à la réduction des abris provisoires, dans le but d'offrir aux enfants un meilleur cadre d'apprentissage.
- Dans la gouvernance des structures DIPE, des mesures sont en train d'être prises pour rendre fonctionnels les comités de gestion (CGE). Les résultats enregistrés sont assez encourageants; sur mille cent quatre-vingt-treize (1193) CGE, cinq cent soixante-cinq (565) sont fonctionnels soit un taux de réalisation de 47,36%.
- 157. Pour ce qui est du cycle élémentaire, le **taux brut de scolarisation (TBS) au primaire** a connu une légère hausse, entre 2016 et 2017, passant de 86,1% à 87,3%. Ces résultats s'expliquent par les efforts d'élargissement et de diversification de l'offre éducative, notamment par le programme de modernisation des Daaras. Cependant, ils

sont en retrait par rapport à la cible de 95%. Des disparités sont également notées entre les régions. Les TBS les plus importants sont enregistrés dans les régions de Ziguinchor (124,1%), Kédougou (115,8%), Dakar (104,5%) et Thiès (104,4%). Par contre, les régions de Kaffrine (47,2%), Diourbel (55,8%), Louga (69,4%) et Matam (74,1%) enregistrent des taux faibles et un recul par rapport à 2016.

- Dans toutes les régions, le TBS des filles est plus élevé que celui des garçons, avec un indice national de parité de 1,16. Une attention particulière devrait être accordée à la scolarisation des garçons dans les régions de Louga, Matam, Kaffrine, Diourbel et Kaolack. Dans ces régions, le TBS des garçons demeure encore faible avec respectivement 61,1% à Louga, 57,2% à Matam, 40,8% à Kaffrine, 47,8% à Diourbel et 74,1% à Kaolack. Pour l'améliorer, il est nécessaire de renforcer la diversification de l'offre par le développement des écoles franco-arabes, la prise en charge des écoles arabo-islamiques et la promotion de l'éducation inclusive des groupes vulnérables.
- S'agissant de l'enseignement moyen, le TBS a connu, entre 2016 et 2017, une baisse de 3,2 points de pourcentage, passant de 54,4% à 51,2% pour une cible de 70% en 2017. Le TBS au moyen est plus important chez les filles (55,4%) que chez les garçons (47,2%). Les disparités observées pour le TBS au primaire dans les régions se reflètent également dans le TBS au moyen où les académies de Ziguinchor (86,7%), de Dakar (73,4%), de Thiès (64,4%) et Fatick (63%) affichent des niveaux de réalisation largement au-dessus de la moyenne nationale. Toutefois, des efforts restent à faire dans les régions de Kaffrine (21,2%), Diourbel (25,3%), Tambacounda (30,8%), Louga (34,7%) et Matam (34,7%).
- Pour ce qui est de l'enseignement secondaire général, la construction de lycées de proximité, l'ouverture de classes de secondes dans les collèges et le dynamisme du privé ont permis de porter le TBS à 34,2%, en 2017 (contre 34,1% en 2016) soit un indice de parité de 1,03 en faveur des filles. La transition de la troisième à la seconde a positivement évolué en 2017. En effet, pour une cible de 58,6%, le taux de transition s'est établi à 59,2% en 2017 contre 55,90% en 2016 soit une hausse de 3 points de pourcentage grâce notamment à l'amélioration des conditions d'apprentissage et à la dotation en manuels (4/5). Ce taux est plus élevé chez les garçons (60,7%) que chez les filles (57,8%).
- 161. S'agissant de l'alphabétisation des jeunes et des adultes, les efforts se poursuivent dans la modernisation des Daaras et dans le renforcement des cellules d'alphabétisation fonctionnelle (CAF). Les **effectifs des apprenants dans les CAF** sont passés de 15 435 en 2016 à 41 038 en 2017, mais restent loin de la cible de 186 122, en raison de l'insuffisance des ressources financières mobilisées en faveur de l'alphabétisation. Le nombre d'enfants de 5 à 13 ans inscrits dans les Daaras modernes, en 2017 (25 849) est en retrait par rapport à l'année 2016 (37 657).

Action/résultat prioritaire 2 : La qualité et Les réussites des élèves sont améliorées à tous les niveaux

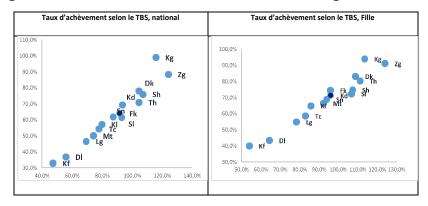
Tableau 16: Principaux indicateurs de l'éducation nationale - suite

	Réalisations			Taux de	Ecart
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	réal 2017 ou Ecart	2017/ 2016
Taux d'achèvement à l'élémentaire	59,90%	61,82%	75%	-13,18	1,92
Taux d'achèvement au moyen	38,10%	37,05%	64,9%	32,65	- 1,05
Taux de survie au Moyen	29,89%				
Taux de redoublement au secondaire	23,60%	20,46%	15,10	-5,36	3,14
Taux de réussite au BFEM	51,85%	45,11%	60%	-14,89	- 6,74
Taux de réussite au BAC	36,5%	31,60%	50%	-18,4	-4,9
Pourcentage d'élèves inscrits dans les séries scientifiques	34,91%	34,85%	45%	-10,09	-0,06

Source : DPRE, Revue sectorielle 2018

l'élémentaire est de 61,82% en 2017 (59,9% en 2016) pour une cible de 75%. Ce résultat découle des effets cumulés de plusieurs facteurs affectant l'amélioration de l'environnement de travail et la qualité des enseignements/apprentissages. Il est de 68,8% pour les filles et de 55,2% pour les garçons. Des disparités sont également à relever entre les régions où les taux les plus importants concernent les régions de Kédougou (98,0%), Ziguinchor (88,34%) et Dakar (78,0%). Les régions de Kaffrine (32,9%), de Diourbel (36,8%), de Louga (46,6%) et Matam (50,1%) enregistrent des résultats inférieurs à la moyenne nationale, compte tenu de leurs spécificités socio-culturelles.

Figure 2: Taux d'achèvement et TBS selon les régions



Sources: DGPPE, juin 2018

Le niveau d'achèvement faible se reflète également à travers le taux de réussite au CFEE qui a régressé en 2017 avec 56,7% admis contre 58,3% en 2016. Malgré l'obligation scolaire de 10ans, le taux d'abandon à l'élémentaire a atteint 10,3% en 2017 contre 10,9% en 2016. Même s'il a été noté une légère baisse, le niveau d'abandon demeure toujours important.

- Au niveau du moyen, le taux d'achèvement a baissé passant de 38,1% à 37,05% entre 2016 et 2017 soit un écart négatif de plus de 25 points de pourcentage par rapport à la cible de 64,9%. Ce résultat traduit les fortes déperditions scolaires constatées et les redoublements au moyen qui sont encore élevés avec un taux de 19,14% en 2017 (contre 22,6% en 2016). S'agissant de la réussite au BFEM, la cible de 60% n'a pas été atteinte et le résultat de 2017 (45,11%) est en retrait de près de 6 points de pourcentage par rapport à 2016 (51,85%).
- Dans le domaine de l'enseignement secondaire général, le redoublement est toujours préoccupant avec un niveau de 20,4% en 2017. Ce taux est plus élevé chez les filles (20,95%) que chez les garçons (20%). Cependant, on note également une baisse de 3,14 points de pourcentage par rapport à 2016. Ces taux de redoublements élevés corroborent le faible taux de réussite au BAC qui est de 31,6% contre 36,8% en 2016. Ces contreperformances s'expliquent, entre autres, par le non-respect du quantum horaire et par le problème d'encadrement des enseignants dû au déficit d'inspecteurs, ainsi que par l'effet des grèves récurrentes dans l'enseignement.

Action/résultat prioritaire 3 : L'accès des élèves aux filières scientifiques est amélioré

- 166. L'enseignement des sciences et de la technologie constitue une priorité du Plan Sénégal Emergent pour les besoins de la transformation structurelle avec des ressources humaines qualifiées. A cet effet, le PAQUET-EF accorde une importance particulière à l'orientation des élèves dans les séries scientifiques. La proportion d'élèves inscrits dans les séries scientifiques a connu une légère baisse, en passant de 34,91% en 2016 à 34,85% en 2017. Cette même tendance est observée en ce qui concerne l'inscription des élèves au BAC scientifique (18,55%) qui n'a même pas atteint la moitié de la cible de 2017 qui était fixée à 45%. Ce qui traduit toujours la forte dominance des séries littéraires qui représentent plus de 80% des inscriptions des élèves. D'importantes mesures devraient être prises pour inverser cette tendance si le Sénégal veut réaliser l'objectif d'une inscription de 50% des étudiants dans les filières scientifiques dans l'enseignement supérieur. Il y'a donc lieu de poursuivre et d'accentuer la mise en œuvre de stratégies efficaces et aptes à faire sauter les barrières empêchant la fréquentation des séries scientifiques. La dotation en matériel didactiques et le renforcement des capacités des enseignants dans les sciences et technologies pourraient contribuer à l'atteinte des objectifs.
- 167. Les défis à relever la réalisation des objectifs de renforcement de l'accès et de la qualité de l'éducation concernent : (i) la généralisation de l'approche par les compétences à l'ensemble des niveaux d'enseignement ; (ii) le relèvement des seuils

de maîtrise des apprentissages en langue, mathématiques et sciences et le niveau d'encadrement rapproché des enseignants ; (iii) la mise en place d'une offre inclusive permettant l'enrôlement et le maintien des enfants vivant avec un handicap et la valorisation et intégration des offres alternatives pour l'éducation des enfants horsécole classique ; (iv) la scolarisation des nombreux enfants et jeunes encore exclus du système éducatif, notamment dans les milieux défavorisés ou résistants au modèle d'école classique ; (v) le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation en responsabilisant davantage les Communautés et les Collectivités territoriales. La problématique de la cohérence des données du sous-secteur de l'éducation nationale suggère la mise en place d'un dispositif transparent de collectes, de remontée et de traitement des informations.

Enseignement Technique et Formation Professionnelle



La formation professionnelle et technique constitue un levier important pour l'amélioration de la compétitivité de l'économie et la Création de richesses. C'est à ce titre qu'un accent particulier est accordé au sous-secteur de la formation professionnelle et technique dans le Plan Sénégal Emergent.

169. En termes de mobilisation de ressources, le budget du ministère en charge de la politique sectorielle a été porté à 36,5 milliards FCFA en 2017, contre 31,8 milliards en 2016. Les ressources consacrées à l'investissement sont en hausse, passant de 16,6 milliards FCFA en 2016 à 21,2 milliards en 2017. Toutefois, le niveau d'exécution des ressources est de 71% en 2017, pour une cible de 85%. Par ailleurs, la réforme des Centres régionaux d'enseignement technique féminin (CRETF) et des Centres d'enseignement technique féminin (CETF) pour ériger des Centres de formation professionnelle (CFP) a permis d'améliorer la présence des garçons dans ces centres de formation. En 2017, en vue d'améliorer l'enrôlement dans la formation professionnelle et technique, l'Etat a versé près de 75% de la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE) au Fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT).

Action/résultat prioritaire 4 : l'offre de formation est suffisante et adaptée à la demande

Tableau 17: Principaux indicateurs de l'ETP

	Réalisatio	ons		Taux de réal	Ecart 2017/
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	2017 ou Ecart	2016
Nombre d'apprenants inscrits dans la FPT/ 100 000 habitants	600				
Taux d'accroissement des effectifs de la FPT	8,5%	12,50%	17%	-4,5	4
Part des filles dans les effectifs des filières scientifiques et techniques	49%	52,12%	50%	2,12	3,12
Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrits dans la FPT	7%	7,69%	8,62%	-0,93	0,69
Effectifs des travailleurs bénéficiaires de la formation continue	6 794	23712	24 000	98,8%	16918 (249%)
Taux de réussite aux examens (CAP, BEP, BT, BTS)	60,50%	45,94%	66%	-20,06	-14,56
Pourcentage des sortants accompagnés dans le parcours professionnel	33%	36%	38%	-2	-3
Nombre de nouveaux apprentis formés	7157	8425	10 000	84,25%	1268 (17,71%)

Source: Revue sectorielle 2018 du MFPAA, mars 2018

te flux des sortants du cycle fondamental inscrits dans la formation professionnelle et technique s'est légèrement accru avec un bond de 0,7 point de pourcentage pour s'établir à 7,7% en 2017, mais reste en retrait par rapport à la cible. Le taux d'accroissement des effectifs de la FPT s'est bonifié de 4 points de pourcentage durant la période sous revue (12,5% en 2017). Toutefois la cible de 17% n'a pas été atteinte.

- 171. Le pourcentage des filles dans les filières de formation professionnelle et technique a connu une bonne progression en 2017 avec un taux de 52,12% dépassant la cible de 50%. Cette performance s'explique par la prise en charge du genre, l'octroi de bourses et les prix décernés dans les filières. Toutefois des efforts restent à faire pour la promotion des filles dans les filières industrielles.
- 172. Concernant la qualité des apprentissages dans les filières de formation professionnelle et technique, le taux de réussite aux examens professionnels a connu une baisse durant la période sous revue (45, 9% en 2017 contre 60,5% en 2016) et reste très en deçà de la cible de 66%. Ce résultat s'explique, entre autres, par l'insuffisance des équipements dans certains établissements, le non-respect du quantum horaire, le déficit de qualification de certains formateurs et le déficit en infrastructures.

173. Le pourcentage de sortants accompagnés dans le parcours professionnels est passé de 33% en 2016 à 36% en 2017 pour une cible de 38%. Dans tous les établissements de formation professionnelle et technique, il a été installé des cellules d'insertion pour l'accompagnement des apprenants avec l'appui des partenaires techniques et financiers mais également la signature de convention de partenariat entre les écoles et les entreprises.

- 174. Pour ce qui est de la formation continue des travailleurs, les effectifs de bénéficiaires ont plus que triplé entre 2016 et 2017 pour se situer à 23 712 en 2017, mais reste en deçà de la cible fixée (24 000). De même, le nombre de nouveaux apprentis formés a connu une hausse, passant de 7 157 en 2016 à 8 425 en 2017.
- 175. Bien que des progrès soient notés pour la formation technique et professionnelle, l'amélioration des performances de cette composante du système éducatif national passe par : (i) la réforme de l'accès aux filières professionnelles et techniques, y compris le baccalauréat technique (ii) le renforcement du contrôle pédagogique et administratif des établissements privés et (iii) le renforcement des infrastructures et des lycées techniques et professionnels.

Enseignement Supérieur et Recherche





176. Le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche constitue un levier de développement socio-économique à travers la formation de ressources humaines de qualité et la production de connaissances scientifiques et technologiques. Cela s'est traduit, entre autres, par l'application de la réforme sur l'enseignement supérieur, la construction de nouvelles universités dans les régions de l'intérieur, la mise en place des Instituts Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) et de la mise en œuvre des contrats de performances (CDP) des universités. A cet effet, le budget du secteur est passé de 149,2 milliards FCFA en 2016 à 162 milliards FCFA en 2017, avec un taux d'exécution de 94,1%.

Action/résultat prioritaire 5 : l'accès à l'enseignement supérieur est amélioré

Tableau 18: Principaux indicateurs de l'enseignement supérieur

		Réalisations		Taux de réal	Ecart 2017/
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	2017 ou Ecart	2017
Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	1071	1099	1317	83,44%	28
Taux de brut de scolarisation dans le supérieur	5,98%	7%	9%	-2	1,02
Indice de parité dans l'enseignement supérieur	0,64	0,61	0,66	92,42%	-0,02
Proportion d'étudiants inscrits dans les filières scientifiques	22,57%				
Nombre d'étudiants inscrits dans les filières de formations professionnelles courtes dans le public	848	1069	2032	52,6%	224
Pourcentage d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur	5,87%	8,32%	15%	-6,68%	+2,45

Source: MESRI, Revue sectorielle, Mars 2018

- 177. Le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur est de 162 635 en 2017, soit un ratio de 1 099 pour 100 000 habitants. Bien qu'en progression, ce ratio reste encore en deçà de la cible nationale de 1 317 ou de la norme internationale de 2 000 étudiants pour 100 000 habitants. La population estudiantine est essentiellement scolarisée au niveau du secteur public (70,6%) Le taux brut de scolarisation dans le supérieur a progressé d'un point de pourcentage entre 2016 et 2017 (s'établissant à 7%), pour une cible de 9%. Pour faire face à la forte demande, la carte universitaire a connu des avancées significatives avec notamment la poursuite des constructions et réhabilitations (139 réceptionnés en 2017) et l'équipement des infrastructures.
- La numérisation de l'espace universitaire s'est traduite par la mise en ligne de 943 cours dans les établissements d'enseignement supérieur publics et la poursuite du programme « un étudiant un ordinateur » avec 50 025 étudiants bénéficiaires en 2017. Ainsi, le pourcentage d'étudiants disposant d'un ordinateur personnel est de 55% à l'UCAD, 83% à l'UGB, 66% à l'UT, 80,1% à l'UADB, 93,4% à l'UASZ et 100% à l'UVS.
- 179. Les allocations d'étude ont concerné 122 053 étudiants en 2017, soit 75,0% de l'effectif total. Ces allocations constituées de 73,8% de bourses et de 26,2% d'aides. Cependant, le taux d'étudiants bénéficiaires d'une allocation d'étude a connu une régression de 14,6 point de pourcentage entre 2016 et 2017, passant de 89,6% à 75,1%. Des efforts doivent être fournis dans la rationalisation des bourses et la dématérialisation du système d'information.

Action/résultat prioritaire 6 : L'efficacité interne des universités est renforcée.

- S'agissant de l'amélioration de la qualité dans l'enseignement supérieur, les résultats des examens disponibles pour l'année universitaire 2016-2017 indiquent un taux de promotion de 65% en moyenne pour licence1 et de 55% pour le taux de réussite en master 1. Des disparités sont notées dans la promotion en licence1 entre les universités en 2017. Elle est de 100% dans les ISEP, de 97 % à l'EPT, de 86,42% à l'Université de Thiès, de 77% à l'Université de Saint-Louis, de 75,20% à Ziguinchor et de 74,78% à Bambey. Par contre à l'Université virtuelle du Sénégal et à l'UCAD, le taux de promotion est en deçà de la moyenne nationale (respectivement de 55% et 42%).
- Concernant l'employabilité en milieu universitaire, les incubateurs développés dans le cadre du Programme sénégalais pour l'entreprenariat des jeunes (PSE-J) ont permis la création de 97 entreprises par les diplômés dont 64 en activité et de 862 emplois, ainsi que l'incubation de 1000 projets étudiants. En outre, l'ISEP de Thiès a permis à 72,27% des diplômés d'obtenir des contrats de travail et à 14,43% de créer leurs propres entreprises.
- 182. En termes de renforcement de capacités de la recherche et de valorisation des résultats, 07 centres de recherche et d'essai (CRE), ont été mis en service en 2017. Cela a permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires de 21 236 en 2016 à 23 430 en 2017. Par ailleurs, l'année 2017 a également été marquée par l'acquisition d'un supercalculateur et la mise en place de la plateforme de Télémédecine dans les UV. De même, 34 contrats de recherche université/entreprises ont été noués dans les Universités Assane Seck de Ziguinchor et Alioune Diop de Bambey.
- En ce qui concerne la promotion des Chercheurs et Enseignants-chercheurs du Sénégal en 2017, le taux de réussite est de 85,9% selon les résultats du Comité consultatif interafricain (CCI 2017). Pour le concours d'Agrégation en sciences juridiques en 2017 (Maître de conférences agrégé), le taux de réussite est de 42,10% (dont 75% à l'UGB, 50% à l'UT et 44% à l'UCAD).
- Relativement au financement de la recherche exclusivement dédié aux femmes, le nombre de bénéficiaires dans le cadre du Projet d'Appui à la Promotion Enseignantes-Chercheures du Sénégal (PAPES) a connu une hausse aussi bien pour les enseignantes chercheures (18 en 2017 contre 15 en 2016) que les doctorantes (32 en 2017 contre 13 en 2016). Cette hausse s'explique par une augmentation de l'enveloppe du PAPES, la qualité des dossiers de candidatures et l'augmentation du nombre de candidates.
- De plus, 2017 marque le démarrage des activités de promotion de la propriété intellectuelle dans les universités au profit des personnels de l'enseignement et de la recherche, personnel administratif technique et de service, ainsi que des doctorants. Pour ce qui est des unités de recherche, 201 au moins ont été répertoriées dans les universités publiques.



Santé et nutrition

Le sous-secteur poursuit les objectifs de réduction de la morbidité, de la mortalité maternelle et infanto-juvénile, d'amélioration des performances en matière de prévention et de lutte contre la maladie et de renforcement de la nutrition. Les ressources allouées à la

santé ont connu une nette progression sur la période sous revue (150 milliards FCFA en 2016 et 163 milliards FCFA en 2017) avec un investissement de 80,4 milliards FCFA. Le taux d'exécution est de 80%, en recul par rapport à 2016 (94%).

Résultat prioritaire 1: La santé de la mère, de l'enfant, du nouveau-né et de l'adolescent/jeune est améliorée

Tableau 19: Principaux indicateurs du secteur de la santé et nutrition

Indicateurs	Réalisa	ations	Cible 2017	Taux de réal	Ecart 2017/
	2016	2017		2017ou Ecart	2017/
Taux de mortalité néonatale (pour 1000)	21‰	28‰			+7
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	36‰	42‰			+6
Taux de mortalité infanto-juvénile	51‰	56‰			+5
Taux de prévalence contraceptive	23,1%	26,3%	31.8%	-5,5	3,2
Taux d'achèvement (couverture adéquate) en CPN	49.4%	58.6%	53%	+5,6	+4,2
Taux accouchements assistés par du personnel qualifié	59%	68,4%	85%	-16,6	9,4
Proportion de diarrhées guéris par SRO /ZINC	80%	90,78%	90%	+0,78	10,78

Source : revue sectorielle du Ministère de la santé et de l'Action sociale, mars 2018

187. La poursuite de la mise en œuvre des programmes de survie de l'enfant vise la réduction significative de la **mortalité infanto-juvénile.** En dépit des efforts consentis, le taux de mortalité infanto-juvénile a connu une hausse en 2017 sous l'effet des taux de mortalité infantile et néonatale. Ainsi, il a enregistré une dégradation de 5 points pour mille, soit 9,8% en valeur relative par rapport à 2016. En effet, les mortalités infantile et néonatale se sont détériorées sous la période sous-revue, respectivement de 16,7% et de 33,3%. Ainsi, le taux de mortalité infantile passe de 36‰ à 42‰ entre 2016 et 2017, tandis que le taux de mortalité néonatale a atteint 28‰ en 2017 contre 21‰ en 2016. Cette contreperformance relève des faibles résultats du programme de vaccination, des lenteurs dans la mobilisation effective des ressources financières, les ruptures de médicaments. A ce titre, la proportion d'enfants de moins de 11 mois complétement vaccinés a connu une chute de 10 points de pourcentage en 2017, imputable au manque de certains types de vaccins.

188. En ce qui concerne la lutte contre la malnutrition, la prévalence du retard de croissance est de 16,5% en 2017, soit une baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2016 (17%). La malnutrition aigüe, quant à elle, a augmenté de 1,8 point de pourcentage, passant de 7,2% en 2016 à 9% en 2017. L'insuffisance pondérale a connu une légère hausse d'environ d'un point de pourcentage (14,4% en 2017), malgré les efforts importants dans le cadre du renforcement de la nutrition, avec 1 614 974 enfants pris en charge en 2017, pour une cible de 1 500 000 enfants visés, et 70% de collectivités territoriales couvertes.

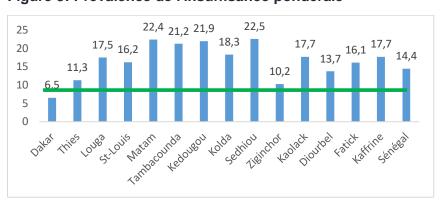


Figure 3: Prévalence de l'insuffisance pondérale

Sources: DGPPE, juin 2018

Cependant, des efforts importants ont été faits dans l'assistance des accouchements pour l'amélioration de la santé maternelle. En effet, le taux des accouchements assistés par du personnel qualifié a connu une hausse de 9 points de pourcentage pour s'afficher à 68,4% en 2017. En outre, les naissances ont lieu essentiellement dans un établissement de santé (78,2% en 2017). De même, l'achèvement en consultation prénatale (CPN) a enregistré une augmentation entre 2016 et 2017. En outre, il a été noté des progrès dans les naissances ayant lieu dans un établissement de santé qui a atteint 78,2% en 2017. Toutefois, dans les régions de Kédougou (48,2%), Tambacounda (52,1%) et Sédhiou (59,4%), les accouchements à domiciles restent encore importants. Les résultats positifs enregistrés ont été jumelés au renforcement des effectifs et des compétences du personnel, au recentrage des interventions en CPN, au monitoring des Soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU), à la stratégie des sages-femmes itinérantes (SAFI) et à l'amélioration de la prise en charge psychologique des accouchements.

Le nombre de femmes ayant bénéficié de la gratuité de la césarienne dans le cadre de la CMU a connu une progression de 21,34%, passant de 16 324 femmes en 2016 à 19 809 en 2017.

191. Pour ce qui est de la contraception, le **taux de prévalence des méthodes modernes** a connu une progression de 3,2 points de pourcentage sur la période sous-revue (26,3% en 2017), en retrait par rapport à la cible de 31%.

Tableau 20: Principaux indicateurs de la santé et nutrition – suite1

	Réalisa	tions		Taux	Ecart
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	de réal 2017 ou Ecart	2017 / 2016
Prévalence du retard de croissance (0-59 mois)	17%	16,5%	20.5%	-4	-0,5
% d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	13.5%	14%	9%	5	0,5
Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	7.2%	8%	8%	0	0,8
% d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition	66%	70%	70%	0	4
Proportion d'enfants malnutris guéris	76%	80%	80%	0	4
Proportion d'enfants âgés de 0 à 11 mois complètement vaccinés	81%	71%	80%	-9	-10

Sources : Revue sectorielle du Ministère de la santé et de l'Action sociale, mars 2018

Résultat prioritaire 2: la morbidité et la mortalité liées aux maladies transmissibles et non transmissibles sont réduites

Tableau 21: Principaux indicateurs de la santé et nutrition - suite2

Indicateurs	Réalisat 2016	2017	Cible 2017	Taux de réal 2017 ou Ecart	Ecart 2017/ 2016
Taux de prévalence du VIH /SIDA	0,7%	0,5%		-	-0,2
Proportion de PVVIH sous ARV	97,4%	99%	100%	-1	2,6
Taux de prévalence du paludisme	0,19	0,4	1	0,6	0,21
Morbidité proportionnelle palustre	2,11%	1,73%	1%	0,73	-0,38
Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de Tuberculose à microscopie positive	90%	89%	90%	1	-1

Sources : Revue sectorielle du Ministère de la santé et de l'Action sociale, mars 2018

Dans le cadre de la **lutte contre les maladies transmissibles**, des résultats encourageants ont été réalisés en 2017. En effet, le **taux de prévalence du VIH/SIDA** s'est amélioré pour s'établir à 0,5% en 2017. Sur la période sous revue, la proportion de PVVIH sous ARV est passée de 97,4% à 99%. Ce résultat s'explique par la décentralisation de la prise en charge devenue effective dans 118 postes de santé, l'application de la stratégie de tutorat des enfants vivant avec le VIH. De plus, un système de test rapide appelé DUO (dépistage Syphilis et VIH) chez les femmes enceintes a été mis en place dans toutes les régions et des appareils de biologie moléculaire rendus disponible pour une meilleure réalisation des charges virales dans 10 régions. Pour ce qui est de la Tuberculose, le taux de guérison à microscopie positive demeure stable autour de 90%.

La mortalité proportionnelle palustre passe de 2,1% en 2016 à 1,7% en 2017, avec un élargissement de la zone de pré-élimination passant de 33 à 42 districts. Toutefois, le pourcentage de ménages possédants des moustiquaires imprégnées et le pourcentage des enfants de moins de 5ans ayant dormi sous moustiquaires ont baissé pour atteindre respectivement 77,9% et 53,8% en 2017. Par ailleurs, les cas de paludisme ont été davantage enregistrés dans les régions de Kolda, Tambacounda, Kédougou, Kaolack et Diourbel, avec un pourcentage global de 88% des cas en moyenne en 2017.

194. En ce qui concerne la prise en charge des maladies chroniques en 2017, elle est de 22% pour les cas de diabète compliqués, de 26% pour les cas d'insuffisance rénale, de 15% pour les cas de cancer et de 27 % pour les affections cardiaques (22 386 en 2017 contre 17 629 en 2016). Ces faibles résultats résultent de l'insuffisance de centres de dialyse, du déficit de techniciens supérieurs en néphrologie, des dépistages et des références tardifs ainsi que de l'indisponibilité à temps plein de cardiologues, particulièrement dans les EPS régionaux.

Résultat prioritaire 3 : le système sanitaire est renforcé

- 195. Dans l'amélioration de la couverture en infrastructures sanitaires, le niveau des réalisations a atteint 73.26% en 2017 contre 67% en 2016. De même, 1 162 professionnels de santé ont été recrutés avec la mise en place du couple gagnant Infirmier/Sage-femme dans 1 033 Postes de santé des régions périphériques.
- 196. Le taux moyen de disponibilité des produits de santé traceurs s'est accru de 7% passant de 82% à 89% entre 2016 et 2017, soit au-dessus de la cible de 87%. Par ailleurs, la durée moyenne de rupture des médicaments est passée de 36 jours en 2016 à 54 en 2017 au niveau des EPS, soit un accroissement de 18 jours. Cette situation résulte, en grande partie, des retards de livraison, des lourdeurs des procédures de passation des marchés et des défaillances de paiement des structures sanitaires.
- 197. En somme, l'année 2017 a été marquée par des résultats mitigés dans le domaine de la santé malgré les efforts déployés dans la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, la réalisation des infrastructures sanitaires, la lutte contre les grandes maladies et les maladies chroniques ainsi que l'amélioration de la gouvernance interne dans le sous-secteur. Toutefois, des contraintes majeures observées portent sur : (i) les lourdeurs administratives dans les procédures de passation de marchés à l'origine de retards de livraison et des ruptures ; (ii) les retards dans la mise à disposition des fonds dans certains programmes; (iii) l'insuffisance d'aires de stockage des produits pharmaceutiques.



Protection sociale

RTURE La protection sociale demeure au centre des politiques de développement social et vise à améliorer la situation socioéconomique des groupes vulnérables, à étendre la protection sociale aux travailleurs du système non formel

et aux ruraux et à renforcer la sécurité sociale des travailleurs.

Résultat prioritaire 1 : Les conditions socioéconomiques des groupes vulnérables sont améliorées

Tableau 22: Principaux indicateurs de Protection sociale

Indicateurs	Réalisations		Cible	Ecarts de réalisation/la	Ecart 2017-
	2016	2017	2017	Cible de 2017	2016
Nombre de ménages inscrits dans le registre national unique (RNU)	442 053	442 053	464 548	95,15%	0,00%
Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF	298 381	316 941	300 000	105,64%	6,22%
Proportion d'écoles couverte par les cantines scolaires	11%	25%			+14
Nombre de cartes d'égalité de chances produites	24355	50 006	50 000	100,01%	105,32%

Source : revue de la Protection Sociale 2018

199. Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique sociale inclusive, le Sénégal a mis en place un dispositif novateur d'identification des groupes vulnérables à travers un programme de plateforme dénommée « Registre national unifié (RNU) ». En effet, 442 053 ménages y étaient inscrits en 2017 comme en 2016 pour une cible fixée de 464 548. Le RNU a été utilisé par 9 programmes pour le ciblage de leurs interventions en 2017. Dans le cadre de l'éradication de l'extrême pauvreté, le programme national de bourses de sécurité familiale (PNBSF) a mis à la disposition de 316 941 ménages vulnérables (+6,2% par rapport à 2016) un transfert monétaire trimestriel¹⁰ de 25 000 FCFA en 2017. Cet accroissement s'explique notamment par la prise en compte des personnes vivant avec un handicap et détenteurs de la carte d'égalité de chance (CEC).

La proportion de personnes handicapées bénéficiaires de CEC a nettement augmenté entre 2016 et 2017 (53,09%). Ainsi, 50 006 personnes handicapées ont obtenu en 2017 une carte d'égalité des chances, soit un léger dépassement de la cible (50 000). Parmi les personnes handicapées détentrices de cartes d'égalité des chances, 25 507 bénéficient d'une bourse de sécurité familiale, soit un taux de couverture de 51,0%. Par ailleurs, 17 192 sont enrôlées dans les mutuelles de santé dans le cadre de la couverture maladie universelle, soit un taux d'enrôlement de 34,4%.

-

 $^{^{10}}$ Seuls 5% des ménages n'ont pas reçu les 4 transferts en 2017, contre plus 8% un an auparavant.

201. Entre 2016 et 2017, le nombre d'enfants bénéficiant de services de protection du ministère est passé de 2 976 à 3 276. Cette amélioration résulte du renforcement de la coordination des intervenants du niveau opérationnel, notamment les membres des Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE) et autres Comités locaux. Au niveau du centre GUINDDI, 1685 enfants ont été accueillis et protégés en 2017. En outre, des outils de collecte des données en Protection ont été élaborés et mis à la disposition de certains CDPE pour améliorer la gestion des informations et faciliter le rapportage. Sur un objectif planifié de 841 enfants à enrôler, 768 ont été effectivement pris en charge, soit un taux de réalisation de 91%. Outre l'octroi d'allocations mensuelles et de subventions, les pupilles bénéficient de l'encadrement et de l'accompagnement de l'Office en matière d'éducation, de formation professionnelle et d'assistance psycho sociale.

Dans le cadre de la lutte contre la mendicité infantile, le département a mis en place un plan de retrait des enfants de la rue qui, dans sa première phase, a permis de retirer 1 585 enfants. Des mesures d'accompagnement ont également été mises en œuvre. Il s'agit de la dotation financière mensuelle variant entre 50 000 et 75 000 FCFA (pour une durée de 6 mois) et en kits (riz, huile, sucre, lait, détergent, etc.) au profit de 15 daara et de 24 familles suivis. De plus, 60 familles ont été enrôlées dans le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale, 15 daara volontaires financés à travers des microprojets pour développer des actions en vue d'accompagner le retour dans les zones de départ et pour leur autonomisation. Par ailleurs, une unité mobile de protection des enfants a été mise en place ainsi que deux (2) minibus pour les opérations de retrait des enfants de la rue grâce à l'appui de la CEDEAO.

Le Projet de Lutte contre la Vulnérabilité des Enfants (PLVE) a permis d'améliorer la vie de 5540 enfants ainsi répartis : 5265 enfants issus des daaras et 275 enfants provenant de familles démunies. Pour l'année 2017, 76 daaras et 408 ménages ont été appuyés en denrées alimentaires (riz, sucre, huile), produits d'hygiène, matériel de couchage et matériel didactique.

204. En ce qui concerne la poursuite de la mise en place des cantines scolaires en faveur des enfants issus de familles vulnérables, un montant de 390,8 millions de FCFA a été alloué en 2017 à 1 050 écoles élémentaires, soit une couverture de 25% contre 11% en 2016. Par ailleurs, le nombre d'enfants bénéficiant d'un service de cantine est de 44 837 en 2017 contre 19 865 en 2016. Cette hausse s'explique par la mise en œuvre de stratégies endogènes consistant à mettre en place des cantines communautaires. Ces efforts ont permis d'enregistrer des avancées importantes en termes de développement d'activités structurantes autour de la cantine (jardins scolaires, champs pour l'école, aviculture) et renforcement de capacités des acteurs.

205. En termes de perspectives, l'accent sera mis sur (i) l'élaboration de la loi d'orientation de la protection sociale ; (ii) la mise en œuvre des programmes de protection; (iii) la poursuite de la mise à jour et de l'extension des données du RNU dans les autres régions; (iv) la promotion des activités génératrices de revenus comme moyen

d'insertion et de réinsertion socio-économiques des populations démunies ; (v) le renforcement du cadre politique et légal à travers une loi sur l'alimentation scolaire.

Résultat prioritaire 2 : La protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables est étendue

Tableau 23: Principaux indicateurs de Protection sociale - suite

	Réalis	ations		Réalisation	Ecart
Indicateurs	<u> </u>		Cible 2017	par rapport à cible	entre 2017 et 2016
Taux de couverture du risque malade	46,8%	49,3%	75%	-25,7	2,5
Taux de pénétration des mutuelles de santé	33%	42,4%	45%	-2,6	9,4
Nombre de cas d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité	2 697 309	4 695 827	2 210 293	212%	74,1%
Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la césarienne dans les structures publiques de santé	16 324	19 809	28 834	68,7%	21,34%
Nombre de bénéficiaires de la gratuité de l'hémodialyse dans les structures de santé	533	625	-	_	17,26%
Nombre de cas de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame	126 552	145 995	-	_	15,36%

Source : Revue annuelle du Ministère de la Sante et de l'action sociale 2018

La politique d'extension de la protection sociale aux ménages vulnérables a été poursuivie à travers la mise en œuvre de la couverture maladie universelle. Ainsi, le taux de couverture du risque maladie enregistré en 2017 est de 49,3% contre 46,8% en 2016. La couverture du risque maladie à travers les mutuelles de santé représente 19% en 2017, soit une progression de 3 points par rapport à 2016 où ce taux était de 16 %. En effet, les mutuelles de santé ont couvert 2 884 902 personnes de toutes les catégories socioéconomiques (bénéficiaires cotisants dits classiques, bénéficiaires du PNBSF, titulaires de la CEC et autres indigents), permettant ainsi de passer d'un taux de pénétration de 33% en 2016 à 42,4% en 2017. Ce résultat s'explique par le parachèvement du processus de maillage du territoire national en organisations mutualistes répondant aux normes de la CMU.

207. Par ailleurs dans le cadre de la prise en charge sanitaire en faveur des groupes vulnérables, 625 personnes (dialyse), 19 809 femmes (césariennes) et 145 995 personnes âgées de 60 ans et plus ont bénéficié de l'initiative de gratuité.

Encadré 8: Couverture Maladie Universelle - CMU

• Objectifs : Objectif Stratégique 1: Etendre la couverture maladie de base à au moins 75% de la population du Sénégal d'ici 2021 ; Objectif Stratégique 2: Renforcer la gouvernance de la CMU à travers le pilotage et la gestion de l'Agence

- **Principaux acteurs**: MSAS; Organisations mutualistes; MEFP; DGPSN; Ministère en charge du Travail; Autres Ministères et Institutions gouvernementales; Populations; ONG; Partenaires Techniques et Financiers.
- Etat d'avancement : Exécution du premier Plan stratégique de développement de la CMU 2013-2017 et exécution en cours du Plan stratégique de développement de l'Agence de la CMU 2017-2021.
- Résultats: Au 31 décembre 2017, le Taux de couverture du risque maladie enregistré au Sénégal est de 49,3% dont 19% à travers les mutuelles de santé. Ainsi, 2.884.902 personnes de toutes les catégories socio-économiques (bénéficiaires cotisants dits classiques, bénéficiaires du PNBSF, titulaires de la CEC et autres indigents), sont couvertes par ces mutuelles de santé permettant ainsi de passer d'un taux de pénétration de 33% en 2016 à 42,4% au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de la politique d'assistance médicale, 4.862.187 cas ont bénéficié des initiatives de gratuité des soins dans le cadre de la CMU : gratuité des soins des enfants de moins de cinq ans ; gratuité des soins des personnes âgées de 60 ans et plus ; gratuité de la césarienne et de la dialyse. Les cas d'enfants âgés de moins de cinq ans représentent 97% des cas pris en charge en 2017.

- Contraintes: retards récurrents dans la mobilisation des subventions dédiées aux mutuelles de santé; Dans le cadre de la gestion des initiatives de gratuité, il est constaté des retards de paiement dus à l'insuffisance des ressources mais aussi au retard dans la remontée des demandes de remboursement de ces initiatives de gratuité par les prestataires de soins avec comme conséquence des retards dans leur règlement; Insuffisance du budget dédié à la communication et au programme de développement du Système d'Information et de Gestion Intégré de la CMU (SIGICMU) dont la majorité du financement est assuré par les Partenaires techniques et financiers (PTF); lourdeur des procédures de mobilisation des ressources de certains PTF.
- Perspectives 2018 : opérationnaliser tous les modules du Système d'Information et de Gestion Intégré de la CMU (SIGICMU), dont le système d'identification biométrique des bénéficiaires de la CMU, le centre de traitement monétique entre autres ; Mettre en œuvre le projet pilote de prise en charge médicale des enfants âgés de moins de cinq ans dans les mutuelles de santé; Renforcer le système de contrôle médical pour une gestion efficiente des initiatives de gratuité et de l'assurance maladie communautaire ; Poursuivre la mise en œuvre des stratégies de professionnalisation des organisations mutualistes ; Renforcer les activités de communication de proximité portées par les mutuelles de santé et par les organisations communautaires de base ; Développer des stratégies de mobilisations de ressources financières additionnelles ; Documenter les bonnes pratiques dans le cadre de la CMU.

MEFP | DGPPE

74

208. Toutefois, l'objectif de 75% de couverture de la population n'est pas atteint à cause, entre autres, des difficultés rencontrées dans le remboursement des prestations des initiatives de gratuité et des retards dans la mobilisation des subventions dédiées aux institutions mutualistes.

209. En perspective, il est envisagé de : (i) promouvoir la prise en charge médicale des enfants âgés de moins de cinq ans dans les mutuelles de santé; (ii) subventionner les mutuelles de santé et unions départementales; (iii) enrôler tous les bénéficiaires du PNBSF et de la CEC.

Résultat d'objectif stratégique sectoriel N°3 : la sécurité sociale des travailleurs et des retraités est renforcée

Le pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension a connu une légère augmentation, passant de 7,8% à 8,1% en raison de la formalisation des emplois et de la création de nouveaux emplois. En valeur absolue, il a progressé de 16 945 cotisants pour atteindre 355 835 en 2017. Cependant, le nombre de retraités et familles bénéficiaires de l'assurance maladie a connu une légère baisse de 1 822 entre 2016 et 2017, passant de 688 631 à 686 809. S'agissant du Fonds national de retraite (FNR), 99 009 agents (73,9%) ont cotisé en 2017 pour couvrir le paiement de 74 904 pensions. Les autres agents de l'Etat, soit 26,1%, ont cotisé à l'Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES).



Eau potable et assainissement

L'accès à l'eau et à l'assainissement constitue une priorité majeure pour le Gouvernement depuis la mise en œuvre réussie du PEPAM. L'objectif principal du sous-secteur est la promotion d'une manière durable et équitable, de la gestion intégrée

des ressources en eau ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats, conformément aux engagements de l'ODD 6 de l'agenda 2030 et de la stratégie africaine sur l'eau. C'est à ce titre que le secteur a bénéficié d'un budget de 56, 267 milliards FCFA en 2017 dont 53,41 milliards FCFA en investissement. Ce taux a été exécuté à hauteur de 70% en 2017.

Résultat prioritaire 1 : L'accès des populations à l'eau potable est amélioré

Tableau 24: Indicateurs Eau potable

Indicateurs	Réf.2016	Réalisations 2017	Cible 2017	Ecart entre 2016 et 2017	Taux de réal 2017 (R/C) ou Ecart
Taux d'accès global à l'eau potable	93,64%	94,79%	95%	1,15	99,8%
Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98,5%	98,8%	98,5 %	0,3%	100,3%
Taux d'accès à l'eau potable (rural)	89,5%	91,3%	90%	1,3%	101,4%

Source : Revue du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2018

- Le taux d'accès global à l'eau potable se situe à 94,8% en 2017 contre 93,6 % en 2016, dépassant ainsi la cible fixée à 95%. Ce résultat s'explique par la réalisation de forages, de châteaux d'eau et de réseaux d'adduction d'eau multi-villages à travers le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC), la SONES, l'OFOR...
- L'Etat a consenti de gros efforts dans le financement de l'hydraulique urbaine dont la part dans le budget est ainsi passée de 2% à 12% entre les périodes 2005-2012 et 2012-2018. Ainsi, le **taux d'accès en milieu urbain**, a connu une légère hausse s'établissant à 98,8% en 2017 contre 98,5% en 2016, soit au-dessus de la cible de 98,5 %, pour une population totale desservie de 6 969 666 sur le périmètre affermé. Ces résultats sont obtenus grâce aux réalisations du linéaire de réseau réalisé (240 706 en 2017), des branchements sociaux qui ont triplé en 2017 et aux capacités de production installées (185,60 millions de m3). Toutefois, la qualité de la distribution de l'eau en milieu urbain a connu quelques perturbations liées aux délestages, à l'obsolescence de certaines conduites et au déficit de production malgré les efforts faits dans le domaine.
- 214. En termes de perspectives, il s'agira : (i) d'accélérer les indemnisations des personnes affectées par les projets de KMS3 et l'unité de dessalement des Mamelles ; (ii) de veiller au choix des entreprises qualifiées pour l'exécution des chantiers ; (v) d'apurer les arriérés sur les factures de l'Administration.

Dans le domaine de l'hydraulique rurale, la mobilisation des financements porte sur un portefeuille actif de neuf (09) opérations pour un volume global de 43 Milliards FCFA. Ainsi, le taux d'accès global en milieu rural se situe à 91,3% en 2017 contre 89,5% en 2016, soit une légère hausse par rapport à la cible (90%). Ce résultat est imputable à la réalisation de 121 forages, de 96 châteaux d'eaux, de 1 294 bornes fontaines et de 2813 km de linéaire de réseau d'adduction d'eau. Afin de booster les résultats et parvenir à un accès universel, il convient ; (i) d'accélérer la mise en œuvre de la phase 3 du SEN PUDC et la finalisation des programmes en cours ; (ii) de mettre en œuvre les investissements de sécurisation de l'accès et d'amélioration de la qualité de l'eau aux plans bactériologique et physico-chimique ; (iii) de développer et rendre opérationnels les systèmes efficaces de gestion du patrimoine et de contrôle d'exploitation ; (iv) d'améliorer l'environnement économique et fiscal des délégations de service public.

Résultat prioritaire 2 : l'accès à l'assainissement en milieux rural et urbain est amélioré

Tableau 25: Indicateurs du sous-secteur Assainissement

Indicateurs	Référence 2016	Réalisation 2017	Cible 2017	Taux de réal 2017 (R/C) ou Ecart	Ecart entre 2016 et 2017
Taux d'accès à l'assainissement (urbain)	66,5%	67,4%	67,0%	0,4	0,9
Taux d'accès à l'assainissement (rural)	38,7%	42,3%	37,0%	5,3	3,6

Source : Revue du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, avril 2018

- Dans le domaine de l'assainissement urbain, le portefeuille des opérations compte 38 projets pour un financement mobilisé de 239,4 Milliards de F CFA dont 18,8 Milliards de FCFA décaissés sur la période 2016-2017. Ainsi, le **taux d'accès en milieu urbain** est de 67,4 % en 2017 contre 66,5% en 2016 soit une légère hausse par rapport à l'année précédente et par rapport à la cible de 2016 (67%). L'atteinte des objectifs du sous-secteur de l'assainissement urbain nécessite l'accélération de l'offre de nouveaux systèmes d'assainissement améliorés et les branchements au réseau d'égout pour couvrir la forte demande des ménages, la résorption de lenteurs des avis de non objection des projets financés par les partenaires.
- Pour ce qui est de l'assainissement en milieu rural, le **taux d'accès des populations rurales** à des installations sanitaires améliorées s'établit à 42,3% en 2017 contre 38,7% en 2016 soit une hausse de 3,6 points. Les résultats liés à l'assainissement rural ont évolué positivement grâce aux efforts faits dans la construction des latrines et des édicules publics. Ainsi, 2 393 latrines et 27 édicules publics ont été réalisés en 2017.

en 2016. De même, le **taux de dépollution des eaux usées** se situe 55,6% en 2017 contre 55,4% en 2016. De même, le **taux de dépollution des eaux usées** passe de 34,8% en 2016 à 35,1% en 2017. Dans le cadre de la lutte contre les inondations, 17 stations de pompage ont été réalisées, 46 stations de pompage réhabilitées/renforcées et 37 km de canaux de drainage réalisés.

- Les contraintes majeures identifiées sont: (i)le manque de performance des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales en raison d'insuffisances dans le domaine de l'entretien de la voierie et de l'incivisme ;(ii) les difficultés de mobilisation et d'exécution des ressources internes du budget (en particulier pour les ressources de contrepartie) ; (iii) les lenteurs dans les délais d'approbation de certains contrats ;(iv) la complexité des questions foncières pour l'implantation des ouvrages collectifs ; et (v) l'insuffisance de ressources pour le financement de l'exploitation des ouvrages d'eaux usées et pluviales.
- 220. Afin d'améliorer les résultats, il importe de : (i) relever sensiblement les dotations financières sur ressources internes et externes, (ii) réaliser de bonnes performances en matière de passation des marchés et de décaissement sur ressources internes et externes, (iii) accélérer la mise en œuvre de l'approche marché en cours de mise en œuvre en vue d'accompagner les ménages à se doter d'ouvrages d'assainissement et (iv) renforcer les campagnes de communication pour le changement de comportement.

Résultat prioritaire 3 : Amélioration de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

- Dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau, d'importantes actions ont été menées. Il s'agit notamment de la mise en services de 11 nouvelles stations de mesure hydrologique, de l'organisation de 48 missions pour le suivi hydrologique et piézométrique, de la numérisation de 1 614 rapports de forages, et de la conduite de huit études hydrogéologiques. Par ailleurs, le **volume d'eau sécurisée disponible** dans le Lac de Guiers est de 2,34 milliards de m³ en 2015 tandis que la variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau se situe à 75% en 2016 contre 70% en 2017.
- Le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) est de 53,9 en 2017 contre 50 en 2016 pour une cible de 90. La proportion des plans d'eau dont la qualité ambiante est bonne se situe à 45,2% en 2017 contre 35,5% en 2016. Le taux de dépollution des eaux usées, approché par la proportion des eaux usées traitées sans danger, se situe 40,39% en 2017 contre 39% en 2016 soit en dessous de la cible (43,50%). Le nombre de plan de gestion des ressources en eau est passé de 2 en 2016 à 3 en 2017. La cible a été atteinte.
- En conclusion, le secteur de l'eau potable et de l'assainissement a fait d'importants progrès en 2017. Cependant, des efforts devront permettre de renforcer les actions dans le but d'atteindre les cibles de l'assainissement et d'améliorer la qualité et la disponibilité de l'eau, des conditions essentielles pour relever les défis d'un

développement durable. Pour ce faire, le Sénégal devra mobiliser des ressources considérables pour la mise en œuvre de la troisième usine de Keur Momar SARR (KMS3) et les projets de l'OFOR. Enfin, l'orientation globale de la réforme de seconde génération du secteur de l'eau concerne: (i) la confirmation du recours à l'affermage; (ii) une plus grande participation du secteur privé dans l'exploitation des réseaux et stations gérées par l'ONAS; (iii) le renforcement de la sous-traitance et la mise en œuvre de mécanismes de financement durable.

Environnement et Développement durable

La politique environnementale adoptée par le Sénégal vise l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales de développement économique et social pour inverser la tendance à la destruction des ressources naturelles, à la perte de biodiversité et à la dégradation du cadre de vie des populations. Le budget alloué au sous-secteur est passé de 21, 7 milliards FCFA en 2016 à 23,2 milliards FCFA en 2017 et il a été exécuté à hauteur de 76% contre 82% en 2016.

Résultat prioritaire 1: la lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelles est intensifiée

Tableau 26: Principaux indicateurs du secteur Environnement

	Réal	isations		Taux de	Ecart 2016
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	réal 2017 ou Ecart	et 2017
Superficies nouvellement reboisées (reforestation)	14316	12669	16019	79%	-13%
Niveau de régénération naturelle assistée	7 033	1593	3030	52%	-77,3%
Nombre de plants reboisés		10 700 446	13 000 000	82%	
Superficies mises en défens (ha)	11693	12117	29510	41%	3,49%
Nombre de Km de pare-feu ouverts	1451	2852,5	2477,5	100%	-49,1%
Nombre de km de pare –feu entretenu	2625	1582,5	3561,5	44%	-65,9%
Évolution des superficies de terres sous gestion durable (SFGD) en (ha)	1710502	1893247	+5%	100%	100%
Superficies de terres brulées par les feux de brousse	667702	493768	-85 000	-49,5%	35,2%

Source: Revue sectorielle Min. EDD 2018

225. Le Sénégal s'est engagé à accroitre annuellement de 5% les superficies de terres sous gestion durable. Ainsi, les superficies forestières sous gestion durable (SFGD) ont atteint 1 893 247 ha en 2017 contre 1 710 502 ha en 2016, soit un taux d'accroissement de 10,7%, largement supérieur à la cible de 5%. Cette progression est essentiellement due aux efforts d'aménagement forestier conjugués aux activités de reboisement et de restauration des terres dégradées. Dans le cadre de la reconstitution du couvert végétal, 12 669 ha ont été plantés en 2017 contre 14 316 ha en 2016, soit un niveau de réalisation de 79%, pour une cible 16 019 ha. La régénération naturelle assistée (RNA) passe de 7 033 ha en 2016 à 1 593 ha en 2017 pour un objectif de 3 030 ha. En ce qui concerne la mise en défens, elle a connu une légère hausse de 12117 ha en 2017 contre 11 693 ha réalisés en 2016, pour une cible de 29 510 ha. On note ainsi en 2017 un recul des performances pour les activités de reconstitution du couvert végétal (plantation, RNA, et mis en défens) La faiblesse de ces performances est liée à plusieurs facteurs dont principalement l'insuffisance des ressources financières, la raréfaction d'espaces disponibles pour le reboisement en raison de la concurrence activités (extension des habitations. activités d'autres agricoles, projets d'investissements publics etc.), le manque de moyens de protection des plantations.

226. En vue de renforcer la lutte contre les feux de brousse, les activités menées ont permis de réduire de 49,5% les superficies brulées qui étaient de 667 702 ha en 2016. La part occupée par les feux de brousse, après l'application d'un masque spatio-temporel, est de 224 920 ha en 2017, soit une diminution de 220 868 ha par rapport à la saison précédente. Les régions les plus touchées par les feux avant l'application du masque spatio-temporel sont : Tambacounda avec 192 964 ha et Kédougou avec 127 557 ha, représentant respectivement 39% et 26% du total des superficies brûlées sur le plan national. Suivent ensuite les régions de Kolda (66 044 ha) et Sédhiou (36 333 ha) représentant respectivement 13% et 7%. Ainsi, les régions du sud et du sud-est ont enregistré plus de 90% des superficies brûlées. La baisse globale des feux de brousse s'explique par la bonne exécution des plans d'ouverture de pare-feu. En effet, les réalisations sont de 2 852,5 km en 2017 contre 1 451 km en 2016, avec un taux de réalisation de plus de 115,1% par rapport à la cible de 2477,5 km. Compte tenu de la dégradation du couvert végétal accentuée dans certaines zones, il convient d'encourager la poursuite des actions d'information, de formation et de sensibilisation sur les feux de brousse pour protéger la biomasse végétale.

Résultat prioritaire 2 : les pollutions, nuisances et les effets des changements climatiques sont atténués et l'économie verte est promue

227. La stratégie d'adaptation aux changements climatiques constitue une réponse pour atténuer les impacts négatifs des phénomènes naturels sur les populations et leur environnement. Elle nécessite un meilleur suivi des Plans de gestion environnementale et sociale (PGES). A cet effet, 26 projets ont été suivis sur les 84 projets validés en 2017, soit 31% de projets validés en 2017. Dans le cadre de la prévention des risques sur l'environnement, la santé humaine, 122 ICPE de 1ère classe et 641 ICPE de 2ème classe ont été inspectés. Par ailleurs, s'agissant du contrôle des

émissions atmosphériques, 100 entreprises ont été identifiées pour la mise en application de la norme NS05-062 sur les rejets atmosphériques en 2017. En ce qui concerne les actions d'atténuation des changements climatiques, la mise en œuvre de projets dans le cadre du Mécanisme de développement propre (MDP) a permis d'éviter l'émission de 550 990 tonnes de CO2 et la séquestration de 1 448,6 tonnes de CO2. L'érosion côtière constitue un fléau qui affecte le littoral sénégalais en y détruisant près de 1,33 mètre de côte chaque année. Ainsi, il a été reboisé un linéaire de 349 mètres de filaos à Saint Louis (Doun Baba Diey, Keur Bernard, Pilote Barr), pour une superficie de 3 ha.

- Dans le domaine de la promotion du développement durable et de l'économie verte, 15 projets de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ont été identifiés. De plus, 2 729 emplois ont été créés ou consolidés dont 60% de femmes, et la formation des bénéficiaires en entreprenariat vert et sur les aspects techniques et commerciaux liés à leurs activités a été développée.
- Des efforts considérables devront être faits dans les domaines de la reforestation et de la reconstitution du couvert végétal, dans l'élaboration de nouveaux plans d'aménagement forestier, de l'aménagement et de la gestion des aires protégées, de la lutte contre les effets du changement climatique, de la prise en compte de l'environnement dans les activités socio-économiques, de l'application ferme des textes et lois relatifs à l'environnement (code de l'environnement, code de la chasse etc.).
- 230. S'agissant de l'amélioration du cadre législatif et réglementaire de la Gestion des ressources naturelles et environnementales (GRNE), le projet de nouveau code forestier a été adopté par le Gouvernement et le projet de loi sur le littoral a été réexaminé et finalisé.
- 231. En ce qui concerne les contraintes dans la mise en œuvre de la politique environnementale, elles relèvent notamment : (i) de l'insuffisance des ressources allouées par rapport aux coûts élevés des ouvrages contre l'érosion côtière ; (ii) de la persistance du trafic illicite de bois ; (iii) de l'insuffisance des enquêtes pour la disponibilité de données fiables dans le secteur de l'environnement; (iv) de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières pour le suivi des PGES et la validation des évaluations environnementales.
- En perspective, l'accent devra être mis sur : (i) l'élaboration d'un manuel de procédure pour l'appui aux collectivités locales ; (ii) la reconstitution du couvert végétal à travers les actions de reboisement ; (iii) le renforcement de la coordination de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; (iv) l'accroissement des superficies des Aires marines protégées pour une amélioration de la biodiversité marine (v) la promotion de l'économie verte et la responsabilisation des entreprises pour une prise en compte du développement durable (ex. RSE) ; (vi) l'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement forestier.



Habitat et Cadre de vie

La croissance démographique et l'exode rural, entrainant une forte urbanisation (45,2% en 2013), constituent des défis pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat et du cadre de vie. Il en résulte un déficit de logements, d'équipements, d'infrastructures et de services urbains de base. Pour ce faire, le PSE accorde une importance

capitale à l'accès au logement et à la modernisation des villes, tout en faisant des travaux publics un levier de croissance inclusive. Les ressources allouées au secteur sont de 50,666 milliards FCFA en 2017 et ont été exécutées à hauteur de 94,1%.

Tableau 27: Principaux indicateurs du sous-secteur habitat et cadre de vie

	Réalis	sations		Taux de réal 2017 ou	Ecart 2016 et 2017
Indicateurs	2016	2017	Cible 2017	Ecart	Ct 2017
Nombre de parcelles viabilisées	4 150	4 555			9,75%
Nombre de logements sociaux construits	5 858	1 624			-72,27%
Nombre d'unités d'habitation	10 008	6 179	10 000	61,79%	-38,25%

Source : Revue Sectorielle Ministère du Renouveau Urbain de l'Habitat et du Cadre de Vie, mars 2018

Résultat prioritaire : l'habitat social est promu

L'objectif du PSE est de produire 10 000 à 15 000 unités d'habitation par an, à travers la SICAP SA et la SN HLM. Le nombre d'unités d'habitation a atteint 6 179 en 2017, accusant une baisse de près de 40% par rapport à 2016. En outre, 4 555 parcelles ont été viabilisées en 2017. Dans le cadre du projet d'accélération de l'offre en habitat social, la promulgation de la loi d'orientation pour l'habitat social constitue une étape capitale dans la mise en place du cadre juridique de cette nouvelle politique édictée par le PSE. Les objectifs annuels de production de logements n'ont pas été atteints, compte tenu des difficultés d'accès au foncier aménagé et au crédit immobilier. Pour un renforcement de cette nouvelle politique édictée par le PSE, la promulgation de la loi d'orientation pour l'habitat social constitue une étape capitale dans la mise en place du cadre juridique. Les contraintes sont liées à l'acquisition du foncier pour les promoteurs et à la faible mobilisation de ressources du FOGALOG.

L'année 2017 a été également marquée par la poursuite des travaux de la cité ministérielle de Diamniadio, la réhabilitation des bâtiments administratifs à usage de bureau au niveau des régions, l'achèvement et la réception de neuf (09) chantiers. Par ailleurs, la mise en œuvre des opérations de ZAC sur l'étendue du territoire national est facilitée par l'allocation de ressources au Fonds de l'Aménagement Concerté (FAC) ayant permis les travaux d'aménagement des ZAC spécifiques pour des enseignants sur une superficie de 105 ha.

Résultat prioritaire : la planification urbaine et spatiale est assurée

- 236. Dans le cadre de la planification urbaine, 11 des 18 documents (SDAU, PDU, PUD) prévus ont été réalisés. Les 7 autres sont en instance de signature. Il s'agit de Thiomby, de Bakel et d'Ouest foire, de la Corniche ouest de Dakar, de Bargny, de Thiaroye sur mer et de Tyrkamb. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux pôles urbains, l'Etat a mis en œuvre un programme de planification d'aménagement et d'équipement de 27 pôles urbains, à l'horizon 2035, dans les 14 régions du pays. C'est le cas de celui de Daga Kholpa qui dispose désormais d'un Plan d'Urbanisme de Détails (PUD) approuvé par décret n° 2017-595 du 24 avril 2017. Pour les autres pôles de la région de Dakar comme Yène, Diacksao-Bambilor et Deni Biram Ndao, les assiettes de projet ont été déjà immatriculées. Toutefois les études d'urbanisme n'ont pas encore démarré, faute de moyens financiers. En perspective de la réalisation des autres pôles urbains, une phase prioritaire permettra de réaliser les études d'urbanisme pour 14 assiettes de projets de 300 hectares environ. S'agissant de l'assainissement et de la restructuration urbaine de Hann et Petit Mbao, le démarrage des travaux d'aménagement de la zone de recasement a permis de libérer 6 000 mètres linéaires (ml) de voies sur les 8 000 prévus.
- Dans le cadre de l'amélioration des bidonvilles, la mise en œuvre du projet pilote à Grand-Médine et Arafat a démarré après une validation par les populations locales. Une stratégie au niveau quartier et commune a été élaborée de manière participative et 900 mètres de linéaire de voie ont été ouverts à Grand-Médine en 2017. S'agissant du Programme national d'aménagement et de modernisation des villes religieuses (PNAMVR), sa mise en œuvre a permis de réceptionner 11 sur 12 chantiers prévus en 2017.
- Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, le programme national d'aménagement des espaces publics a permis d'aménager 10 espaces publics sur une cible de 10 en 2017. Par ailleurs, le projet villes vertes a enregistré dans sa mise en œuvre 11 espaces publics aménagés sur les 28 prévus en 2017, totalisant une superficie de 42 hectares.
- Pour mener convenablement une bonne politique de l'habitat et du cadre de vie, il conviendrait de (i) faciliter l'accès universel au logement par le biais de projets publics et privés novateurs; (ii) de réhabiliter les bâtiments administratifs régionaux; (iii) veiller au respect des normes par des contrôles permanents.

Conclusion partielle (AXE2)

L'analyse des résultats de la mise en œuvre de la politique d'accès aux services sociaux de base et des actions de développement durable en 2017 montre que des efforts substantiels ont été fournis par les acteurs pour consolider les acquis. Cependant, les progrès sont restés timides avec dans certains domaines des contreperformances nécessitant des mesures urgentes. En effet, des résultats mitigés ont été observés dans les secteurs majeurs tels que la santé et l'éducation.

- Ainsi, malgré les efforts fournis dans le domaine de l'éducation et de la formation, le constat est que les différents résultats obtenus demeurent en retrait par rapport aux attentes particulièrement pour l'éducation de base et l'enseignement moyen et secondaire. La plupart des résultats ont connu des replis en 2017 et d'autres ont stagné depuis 2015. Les contreperformances sont presque enregistrées dans toutes les composantes, suggérant des ruptures qui permettront d'atteindre les cibles de l'ODD4. Par contre, les différents cycles de réformes mis en œuvre depuis 2013 dont les contrats de performance dans toutes les universités, ont donné des résultats satisfaisants en termes de réussite aux examens, de la formation des étudiants de l'élargissement de la carte universitaire et des conditions d'études et de recherche. Pour ce faire, les perspectives doivent porter sur la réduction drastique des taux d'abandon et de redoublement, la pacification de l'espace scolaire, le respect du quantum horaire et l'amélioration de la gouvernance, à travers une révision du système et du dispositif des données scolaire.
- Au regard des objectifs sanitaires déclinés dans la PSE, le Sénégal demeure un pionner sous régional dans la lutte contre les grandes pandémies et la surveillance épidémiologique, à travers la mise en œuvre du PNDS (2009-2018). Les résultats de la politique de la santé de la mère et de l'enfant se sont, certes, améliorés, mais le taux de mortalité infanto-juvénile a connu une forte détérioration sur la période sous revue. Le sous-secteur de la santé doit articuler les interventions afin de s'inscrire dans une trajectoire d'atteinte de l'ODD-3, en mettant l'accent sur la prévention et en ciblant les populations les plus vulnérables aux soins de la santé et à un coût abordable, spécifiquement celles identifiées dans le RNU.
- Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vies des groupes vulnérables, la mise en œuvre des programmes phares tels que la CMU et le PNBSF ont permis d'enregistrer des avancées importantes en termes de couverture maladie, de renforcement de l'autonomisation des femmes et d'un meilleur accès des personnes âgées aux soins de santé.
- La mise en œuvre de la politique d'un développement durable, des efforts importants ont été mis en 2017. En effet, le secteur de l'environnement a obtenu des résultats satisfaisants. Ainsi, l'essentiel des objectifs fixés ont été atteints en ce qui concerne la lutte contre la déforestation, la désertification et la protection de la biodiversité. Cependant des actions vigoureuses doivent être menées afin de juguler le fléau de la

coupe illicite de bois et une meilleure protection des côtes et des populations contre les effets néfastes des changements climatiques. Dans le domaine de l'hydraulique, des avancées significatives ont été obtenues. Cependant, les défis restent la gestion des sources d'approvisionnement et la qualité et de la disponibilité de l'eau. En outre, l'assainissement nécessite des investissements importants afin d'accélérer la mise en œuvre d'une stratégie de l'assainissement rural.

En définitive, la poursuite des efforts en matière d'amélioration de l'accès aux services sociaux et de renforcement de la protection sociale devra être poursuivie, en vue d'accéder à un stock de capital humain qualitatif, un point crucial pour une transformation structurelle de l'économie nationale et le respect de l'Etat de droit.

AXE 3



GOUVERNANCE - INSTITUTIONS PAIX ET SÉCURITÉ

	Gouvernance stratégique, économique et financière	87
•	Modernisation de l'Administration publique	92
•	Environnement des Affaires	94
•	Gouvernance locale, développement et aménagement du territoire	97
•	Justice et Promotion des droits humains	.100
•	Paix et Sécurité	.102
•	Genre dans les politiques publiques.	.104
	Conclusion Partielle (AXE3)	107

III- AXE 3 : GOUVERNANCE, INSTITUTIONS, PAIX ET SÉCURITÉ

La mise en œuvre de la politique économique et sociale repose sur des fondements de l'émergence notamment la bonne gouvernance, l'efficacité des institutions, la cohésion sociale et la sécurité. A cet égard, d'importants chantiers ont été mis en œuvre et concernent les reformes pour le renforcement des institutions, l'amélioration du climat des affaires et la formalisation du cadre légal d'appui aux groupes vulnérables, en vue de « ne laisser personne en rade ». Ainsi, en 2017, le Gouvernement a soutenu profondément les reformes de la compétitivité économique, ainsi que le processus de modernisation de l'Administration publique pour mettre en place des pôles territoriaux viables.

Gouvernance stratégique, économique et financière

La gestion économique et financière s'est inscrite en 2017 par la poursuite de l'exécution des projets déclinés dans le PSE et de la mise œuvre des réformes de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et du projet des réformes budgétaires et financières.

Résultat prioritaire 1 : L'efficacité de la dépense publique est améliorée

- Au total, la gestion budgétaire de 2017 s'est inscrite dans les grandes lignes tracées dans la mise en œuvre efficace du PSE, avec un **taux d'exécution** de 89% par rapport à la LFI. Cependant, les efforts devront être poursuivis en vue d'une orthodoxie budgétaire par la mobilisation des recettes complémentaires et la rationalisation des dépenses de fonctionnement dans un contexte d'une meilleure qualité des investissements. En termes de respect des critères de convergence, basés sur l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 de l'UEMOA, quatre (4) critères de convergence sont respectés en 2017 contre trois (3) en 2016. Ainsi, le ratio « solde budgétaire rapporté au PIB » est contenu dès 2017, avant même l'horizon de convergence prévu en 2019.
- En effet, le Budget général de l'Etat est arrêté dans la Loi de finances initiale (LFI 2017) à 3 360 milliards de FCFA, contre 3 022,4 milliards FCFA en 2016, soit une hausse de 11,2% en valeur relative. Ainsi, le niveau global des ressources du budget de l'Etat s'élève à 2 376,8 milliards FCFA en 2017, soit une légère hausse de 1,8% par rapport à 2016 sous l'effet de l'accroissement modéré des recettes fiscales (3,2%), malgré le repli des autres recettes (-20,1%). Ces ressources sont constituées essentiellement de recettes fiscales (77,6%), de recettes non fiscales (4,1%), de dons (11,1%) et d'autres recettes (5,1%).
- 250. La hausse des recettes fiscales est tirée par les impôts directs (4,7%) et les impôts indirects hors FSIPP (10,2%) qui s'établissent à 558,7 milliards et 1 192,7 milliards FCFA respectivement. La hausse notée dans le recouvrement des impôts directs est

essentiellement portée par l'impôt sur les sociétés qui a augmenté de 26,2 milliards FCFA (15,9%) pour se situer à 191,6 milliards FCFA en 2017. La TVA intérieure hors pétrole, la taxe spécifique sur le pétrole et la taxe sur les activités financières (TAF) ont, pour leur part, contribué à la progression des impôts indirects à hauteur respectivement de 7,5 milliards, 9,0 milliards et 3,8 milliards FCFA. Les recouvrements au cordon douanier (647,3 milliards FCFA) ont également concouru à la performance des recettes, sous l'impulsion, aussi bien de la TVA à l'importation que des droits de porte qui se sont respectivement consolidés de 29 milliards FCFA (+8,2%) et 27,3 milliards FCFA (+11,6%), en glissement annuel.

- En revanche, ce résultat a été fortement atténué par une baisse de 78,6 milliards FCFA (-75,1%) du Fonds de Sécurisation des Importations des Produits pétroliers (FSIPP). Cette situation reflète l'impact du renchérissement du baril de pétrole non répercuté sur les prix à la pompe. Pour ce qui est des **recettes non fiscales**, elles ont également enregistré un recul de 9,20 milliards FCFA sous l'effet des « autres recettes non fiscales » qui se sont contractées de 7,4 milliards FCFA (-36,8%) pour s'établir à 12,7 milliards FCFA.
- Les **dons budgétaires** ont enregistré une progression de 20,1 milliards FCFA (+8,2%), grâce aux appuis budgétaires qui se sont confortés de 11,5 milliards FCFA, occasionnant un accroissement de 4,2% des dons en capital qui ont atteint 215,1 milliards FCFA.
- 253. En matière de **dépenses**, le Sénégal a adopté une politique prudente de sa gestion par un engagement à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement en vue de favoriser un accroissement des dépenses d'investissement. Ainsi, les **dépenses du budget général** réalisées sur ressources intérieures se situent à 2 743,5 milliards FCFA en 2017 contre 2 860,1 milliards FCFA en 2016, soit une diminution de 68,1 milliards de FCFA (-4,1%), une baisse consécutive à la rationalisation des dépenses de fonctionnement accélérée depuis 2015.
- Les **dépenses courantes** (hors charges de la dette) sont ainsi passées de 1 386,1 milliards FCFA en 2016 à 1 359,7 milliards FCFA en 2017, soit une baisse de 1,9%, imputable aux dépenses de fonctionnement (-13,3%) et dans une moindre mesure aux dépenses de transferts courants (-2,4%). Ces baisses ont été atténuées par une hausse des dépenses de personnel (6,4%).
- Quant aux **dépenses de personnel**, elles se situent, en 2017, à 599,8 milliards FCFA, augmentant de 6,5% par rapport à 2016. La masse salariale reste dominée par le « solde de base » et les « primes et indemnités » qui représentent respectivement 40,3% et 35,5% des dépenses de salaires. Par ailleurs, les effectifs des agents de l'Etat ont augmenté de 8 632 personnes entre 2016 et 2017, le solde cumulé du FNR restant déficitaire pour se situer à 14,2 milliards FCFA.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes ont diminué de 6,5% passant de 690,2 milliards FCFA en 2016 à 645,4 milliards FCFA en 2017, avec un taux d'exécution de 77,0% en 2017 contre 88,0% en 2016. Au titre des ressources externes, sur une prévision de 437 milliards de FCFA, elles ont été exécutées à hauteur de 560,0 milliards de FCFA en 2017, soit un taux de 128%, contre 108% en 2016. En outre, 49 conventions ont été signées en 2017 pour un montant total de 1 396,684 milliards de FCFA. Cette gestion des ressources d'investissement, malgré la baisse de l'exécution, a permis une bonne mise en œuvre de certains projets et programmes, représentant plus de la moitié des allocations. Il s'agit des projets à haute intensité capitalistique, notamment des secteurs de l'agriculture et des infrastructures et des services de transport. En outre, les subventions de l'Etat au secteur parapublic s'affichent à 419,267 milliards FCFA, représentant 34,8% du budget global des structures bénéficiaires.

- Par ailleurs, l'Etat du Sénégal s'est engagé à une gestion prudente de la **dette publique**. Le stock de la dette publique totale est estimé à 5 848,5 milliards FCFA en 2017, enregistrant une progression de 10,5% par rapport à 2016. L'**encours de la dette** est composé de 77,7% de dette extérieure et de 22,3% de dette intérieure. Le **service de la dette publique totale** s'établit à 719,8 milliards FCFA en 2017 contre 593,7 milliards FCFA en 2016, soit une progression de 21,2%. Il a représenté 29,8% des recettes totales contre 22,4% en 2016.
- Malgré cette évolution du ratio de la dette publique, le Sénégal présente un profil de risque faible de surendettement, selon les dernières analyses de viabilité de la dette. Elle pourrait s'inscrire dans un scénario historique pour s'établir à 31% à l'horizon 2037, si le pays continue d'enregistrer des performances de croissance et de réduction durable du déficit primaire. Par conséquent, les défis majeurs portent notamment sur la gestion des risques de change et la maîtrise des déficits publics.
- 259. Au titre des **réformes des finances publiques**, le Sénégal s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, dont la date d'entrée en vigueur interviendra en janvier 2020. Certains retards devraient être résorbés avant fin juin 2018, notamment l'adoption des projets de textes restants et le parachèvement du dispositif de contrôle et d'audit interne administratif de la Cour des comptes.

Résultat prioritaire 2 : La transparence de la gestion des finances publiques est renforcée

Le Sénégal poursuit la promotion de la gestion axée sur les résultats de développement (GAR) à travers l'amélioration de l'accès aux informations budgétaires, matérialisée par la généralisation des publications dans les sites Web et des points de presse. A cet effet, des progrès indéniables ont été réalisés.

Le taux des contrats conclus par entente directe a connu une baisse de 6,8 points de pourcentage entre 2016 et 2017 pour se situer à 30,4%. L'objectif de 15% en 2017 n'a pas été atteint. Cette contreperformance est essentiellement due aux marchés sur les travaux de réalisation «clé à mains» de certaines infrastructures économiques et sociales. Ainsi, au terme de la gestion budgétaire sous revue, 4 212 marchés ont été immatriculés¹¹ pour un montant global de 1 893 milliards FCFA marquant une diminution de 18,6% par rapport à 2016.

Par ailleurs, les améliorations apportées dans le dispositif de contrôle et d'audit interne administratif sous la responsabilité de l'Inspection générale d'Etat (IGE), Institution supérieure de contrôle administratif continuent de renforcer le dialogue entre les parties à travers notamment, (i) la systématisation des rencontres trimestrielles, (ii) les actions de renforcement des capacités et (iii) la remontée des rapports sur le suivi de mise en œuvre des recommandations issues des rapports de vérifications interne et externe.

Pour ce qui est de la transparence budgétaire, le score de 51/100 de l'Indice sur le budget ouvert obtenu par le Sénégal en 2017 est supérieur au score de 43/100 enregistré en 2015. Concernant la participation du public dans la budgétisation, le Sénégal enregistre un score de 2 sur 100 en dessous de la moyenne globale de 12 sur 100, indiquant la faible possibilité de participation citoyenne au processus budgétaire. Le rapport sur l'exécution de la Loi de finances (RELF) de 2015 a été adopté par la formation des chambres réunies de la Cour des comptes, en juillet 2017 et transmis en août 2017; mais au-delà du délai fixé pour l'atteinte de l'indicateur de résultats mesuré par International Budget Partnership (IBP) (au plus tard avant fin décembre 2016, six mois après le dépôt du projet de loi de règlement).

Le projet de loi de règlement de 2015 a été adopté par l'assemblée nationale en juillet 2017. Le projet de loi de règlement de 2016, conformément à la règlementation, a d'abord été adopté en conseil des ministres en juin 2017 avant d'être transmis à l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques par l'Assemblée nationale.

Résultat prioritaire 3 : La gouvernance stratégique et économique est améliorée

265. En matière de gouvernance économique et stratégique, le Sénégal s'est engagé à améliorer la compétitivité et la qualité des investissements publics. Ainsi, 27 projets et programmes ont fait l'objet d'évaluation *ex ante* et annexés à la loi de finance initiale (LFI 2018) et 15 études de faisabilité ont été lancées sur 42 éligibles. Pour améliorer la qualité et la programmation des investissements, des efforts doivent être poursuivis, en matière d'études de faisabilité, d'évaluation à mi–parcours et d'évaluation finale. En outre, 14 ministères ont élaboré leurs Lettres de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) en 2017, renforçant l'articulation entre les priorités nationales et le cadre sectoriel de la politique économique et sociale.

¹¹ Seuls les marchés passés par demande de renseignement de prix à compétition simple ou restreinte ne font pas l'objet d'immatriculation

Depuis la mise en place du **Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE)**, des résultats satisfaisants ont été réalisés, à travers le suivi stratégique annuel de la politique économique et sociale du pays. En effet, 28 revues sectorielles, 14 revues régionales et 03 revues thématiques ont été produites en 2017. La validation politique de la revue annuelle conjointe (RAC 2017) s'est tenue sous forme d'un Conseil présidentiel tenu le 4 décembre 2017. Aussi, la participation croissante des catégories d'acteurs au processus de la revue annuelle conjointe du PSE (RAC/PSE) témoigne-t-elle de la maturité de son dispositif et de son pilotage stratégique.

- Cependant, le CASE est toujours contraint par (i) la multiplicité des dispositifs de suivi et d'évaluation; (ii) la faible capacité des acteurs notamment au niveau sectoriel, déconcentré et décentralisé; (iii) une faible impulsion du suivi infra-annuel des actions prioritaires. En perspectives, les actions phares du CASE portent principalement sur : (ii) le renforcement des outils et de la programmation de suivi infra-annuel des politiques publiques; (ii) la formation et le renforcement en suivi-évaluation des acteurs, notamment les Cellules d'études et de planification (CEP) et services assimilés, les services régionaux de la statistique, les services régionaux de la planification, les Agences régionales de développement, les organisations de la société civile; (iii) la finalisation de la plateforme informatisée de suivi des politiques publiques.
- Par ailleurs, le Gouvernement a fait des efforts en vue de l'intégration des ODD et de l'Agenda 2063 dans les politiques publiques. En 2017, un premier rapport a été élaboré pour partager le cadre méthodologique de l'alignement des ODD aux politiques publiques et au cadre national de suivi du PSE. Ainsi, l'évaluation montre une parfaite cohérence entre les 17 ODD et les axes stratégiques du PSE. Sur le plan opérationnel, près de 77% des cibles ODD sont prises en compte dans la mise en œuvre du PSE, les cibles restantes (23%) seront intégrées dans le Plan d'actions prioritaires (PAP 2019-2023) du PSE.
- 269. En outre, 61,5% des indicateurs sont renseignés par le système national de suivi des politiques publiques. Les indicateurs sociaux et économiques sont les mieux renseignés avec respectivement des taux de 78,5% et 74,5%. Par contre, les indicateurs de gouvernance et de l'environnement sont faiblement pris en compte par le système statistique national. Toutefois, pour ne laisser personne en rade dans la mise en œuvre du PSE, le Sénégal doit s'évertuer à renforcer les capacités nationales de renseignement et de désagrégation des indicateurs de suivi des politiques publiques notamment ceux des ODD.

270. Au titre de la production et de la diffusion des statistiques officielles, le Sénégal a adhéré en novembre 2017 à la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD), le classant ainsi dans le cercle restreint des « pays NSDD », qui inclus 4 pays¹² en Afrique subsaharienne. Ce résultat qualitatif est une prime des réformes du Système Statistique Nationale (SSN) entreprises depuis 2004.

271. Au terme du processus de formulation de la seconde phase du PSE, les priorités des agendas internationaux 2030 et 2063 seront intégralement alignées avec les choix stratégiques nationaux. A cette fin, l'analyse diagnostique de la situation économique et sociale a été menée selon une approche participative au niveau national et régional, pour apprécier les réalisations enregistrées sur la période 2014-2017.

Modernisation de l'Administration publique

272. Le Sénégal s'est engagé dans un important chantier de rénovation du service public et de modernisation de l'Administration, avec pour orientation forte le renforcement des capacités d'impulsion et d'animation de celle-ci, afin de la rendre plus efficace dans ses procédures, plus sobre et vertueuse dans ses pratiques.

Résultat prioritaire 1 : La qualité du service publique est améliorée

Le Gouvernement met en œuvre un vaste chantier de modernisation de l'Administration et d'amélioration du service public aux usagers. En effet, des résultats importants ont été enregistrés dans digitalisation et dans la dématérialisation des procédures avec notamment, la mise en place d'une plateforme de gestion des demandes d'emploi dans la Fonction publique, engendrant une augmentation des demandes en ligne de 58,7% entre 2015 et 2017.

Tableau 28: Principaux indicateurs Modernisation de l'Administration

	Réalisations		Cibles		Réalisation R/C2017	Ecart 2016- 2017
Indicateurs	2016	2017	2017	2018	K/C2017	2017
Nombre de structures connectées à l'intranet administratif	300	100	400	250	25%-	-66,7%
Evolution de l'interconnexion des structures administratives	785	885	1 185	1 235	75%	+12,7%
Nombre de procédures dématérialisées et déployées	08	03	20	100	15%	-62,5%

<u>Sources</u> : Mars 2018, Revue sectorielle Ministère de la Promotion des Investissements, des Partenariats et du développement des télé-services de l'Etat (MPIP)

_

¹² Sénégal, Afrique du Sud, île Maurice et Seychelles

274. En 2017, le Gouvernement a poursuivi le programme de connectivité des structures et services administratifs. Cependant, des contreperformances ont été enregistrées par rapport aux objectifs fixés, notamment la connexion à l'intranet administratif, l'interconnexion entre les structures et la dématérialisation des procédures administratives. En perspective d'amélioration de la productivité dans l'administration, les sessions de formation et de renforcement de capacités des agents devraient se poursuivre efficacement en 2018.

- S'agissant du renforcement des ressources humaines, la gestion est désormais déclinée en un plan d'actions triennal. Ainsi, entre 2015-2017, 11 858 agents ont été recrutés, soit un taux de réalisation de 99,6%. En outre, en ce qui concerne la **gestion de la carrière des agents** de l'Etat, les **commissions administratives paritaires** ont siégé trois fois en 2017, permettant de créer les conditions d'évolution normale de la carrière des agents de l'Etat. En outre, 22 254 actes d'administration ont été pris au profit de 61 180 agents, entre avril 2015 et mars 2018. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance administrative, les mesures phares du Forum de 2016 seront finalisées au cours de 2018. L'existence du progiciel « GIRAFE » et le déploiement effectif du progiciel « FUDPE » en 2017 ont permis d'assurer une plus grande maîtrise des effectifs de l'Etat et le traitement rapide de certains actes des agents publics de l'Etat.
- 276. Malgré les efforts consentis par les autorités, des **contraintes** majeures pèsent sur la mise en œuvre des réformes de modernisation de l'Administration. Les plus importantes sont la lourdeur des procédures, l'absence de manuel de procédures et les difficultés de maîtrise des effectifs. L'année 2017 a été marquée par la mise en place du dispositif institutionnel de pilotage de la Réforme de l'Administration publique. Ainsi, en vue d'améliorer les résultats et de lever les contraintes, il sied de parachever les mesures issues du Forum national de l'Administration.

Environnement des affaires

277. Afin de consolider les moteurs de croissance et de renforcer les secteurs créateurs de richesses, d'emploi, d'inclusion, avec une forte capacité d'exportation du secteur privé et d'attractivité des investissements, le cadre institutionnel et normatif du climat des affaires a subi d'importantes modifications.

Tableau 29: Principaux indicateurs du climat des affaires

		Réalisa	tions		Cibles		Ecart Réalisation			/-	
Indicateurs	20	016	2	017	2017	2018	2016-2017		Ecart R/C 2017		
	AD 13	DB	AD	DB			AD	DB	AD	DB	
Indice du climat des affaires		50,68 %		53,06 %	(52- 56)	(54- 58)		2,3 8			
Délai de transfert de propriété (jours)	35	71	35	56	25	25	0%	- 27%	140 %	224 %	
Délai de raccordement à l'électricité (jours)	49	75	60	75	50	50	18 %	0%	120 %	150 %	
Délai de branchement au service d'assainissement (jours)	40	45	40	45	30	30	0%	0%	133 %	150 %	
Durée d'exécution de contrats	670	740	62 0	740	600	600	-8%	0%	103 %	123 %	
Volume des IDE (flux entrants nets en millions USD) ¹⁴		472		532							

Sources: Revue sectorielle MPIP, mars 2018

Resultat prioritaire : Le climat des affaires est amélioré

278. Le Sénégal a amélioré son score « Doing Business » de la banque mondiale par rapport à la « distance à la frontière », qui passe de 50,68% à 53%, conformément à la cible fixée. Cette progression de 4 points de pourcentage a permis au pays de se hisser au 140^{ème} rang, faisant un bond de 7 places et figurant dans le top 5 des meilleurs réformateurs en Afrique subsaharienne en 2017. En effet, pour le transfert

MEFP | DGPPE

94

¹³ Il existe un décalage entre les données fournies par l'Administration (AD) (corroborées par des preuves disponibles) et celles produites par le rapport Doing business (DB) (enquête de perception).

¹⁴ Source : base de données de la Banque Mondiale

de propriété, les frais de notaires pour l'inscription au livre foncier ont enregistré une forte baisse, passant de 1 114 115 FCFA à 500 000 FCFA suite à la signature du décret n° 2017-1009 du 17 mai 2017. De même l'Avance sur consommation pour le raccordement à l'électricité a diminué de 10%. A cela s'ajoute une progression d'au moins de 5 points sur l'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des prix. Malgré ces avancées, il convient de souligner que les délais de raccordement n'ont pas évolué depuis 2015 et que les PME sont encore branchées au réseau électrique dans un délai médian de 60 jours, alors que la cible était de 50 jours.

- 279. Pour la fonctionnalité du Guichet unique dédiée aux branchements au réseau d'assainissement des PME, les délais de raccordement aux égouts de 40 jours n'ont pas évolué, pour une cible de 30 jours.
- 280. En outre, la durée d'exécution des contrats a baissé de 50 jours entre 2016 et 2017 pour se situer à 620 jours en 2017, soit une performance de 92,5% par rapport à la cible de 600 jours. Concernant la durée du **jugement des procès**, sur un échantillon de 3 077 affaires enregistrées au sein des Chambres commerciales, il a été noté qu'entre l'assignation et le jugement de l'affaire, les 390 jours n'ont pas baissé et reste loin de la cible de 200 jours.
- L'adoption de la loi n°2017-17 du 28 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de commerce et chambres commerciales d'appel va contribuer à l'instauration d'un environnement juridique et judiciaire des affaires pour un règlement efficace du contentieux économique et financier. Par ailleurs, pour attirer davantage les investissements directs étrangers, deux Zones économiques spéciales (ZES) ont été mises en place en 2017, en vue de créer des emplois durables et de promouvoir le développement technologique.
- Au total, la mise en œuvre du programme de réforme de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC II) a donné des résultats encourageants en 2017, permettant au Sénégal de se classer parmi les meilleurs réformateurs du monde. Ainsi, le flux entrant d'IDE a été estimé à 532 millions USD¹⁵ en 2017, soit une évolution de 12,7% par rapport à 2016. Cependant, le Gouvernement devra mettre en place un cadre attractif du secteur privé international pour poursuivre le redressement des investissements directs étrangers. A cet effet, il doit lever dans les meilleurs délais les lenteurs administratives et améliorer le fonctionnement des plateformes d'investissement. En 2018, il s'agira de parachever les réformes prévues dans le plan d'action du PREAC II et de veiller à la mise en œuvre effective du nouveau cadre légal et réglementaire sur les ZES.

 $^{^{\}rm 15}$ Sources : Rapport mondial sur les investissements, CNUCED 2018.

Encadré 9: Redressement des classements d'attractivité

 Objectifs: Contribuer à l'amélioration du climat des affaires, grâce à l'application effective d'un plan d'actions devant permettre d'accroître la compétitivité et l'attractivité du Sénégal. L'objectif poursuivi est de positionner le pays parmi les 50 premiers pays dans les principaux référentiels mondiaux d'attractivité d'ici à 2023.

Principaux acteurs: APIX, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (MEFP).

Réalisations 2017 :

- Mise en œuvre 10/31 mesures initialement prévues dans la feuille de route Doing Business. Il s'agit essentiellement de mesures visant une meilleure efficience des procédures administratives;
- Tenue de la 13^{ème} session du Conseil Présidentiel de l'investissement (CPI), lors duquel, le PREAC II (Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité) a été validée par le Président de la République;
- Amélioration des classements d'attractivité :
 - Le Sénégal est passé de la 112^{ème} à la 106^{ème} place dans le classement de compétitivité globale du forum économique mondial;
 - o Le pays se classe à la 10^{ème} place du classement de la fondation Mo Ibrahim ;
 - Le Sénégal est passé de la 170^{ème} à la 162^{ème} place dans l'indice de développement humain (IDH);
 - Le pays est passé de la 22^{ème} à la 17^{ème} place dans l'indice Africain d'attractivité pour les IDE.

Perspectives 2018

O Mise en œuvre du plan d'actions du PREAC II.

Gouvernance locale, développement et aménagement du territoire

La territorialisation des politiques publiques est entrée dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation dont les objectifs majeurs sont relatifs à : (i) l'ancrage de la cohérence territoriale, (ii) la clarification des compétences et la contractualisation entre l'Etat et les Collectivités Territoriales et (iii) la modernisation de la gestion publique territoriale.

Résultat prioritaire 1 : Promotion de la viabilité des territoires et des pôles économiques de développement

Afin de promouvoir des territoires viables et compétitifs, porteurs de développement, une étude portant sur la « Stratégie d'opérationnalisation des contrats plans entre l'Etat et les collectivités territoriales » a été élaborée et validée en 2017 par les acteurs, en vue de fixer les modalités de préparation, d'adoption et de mise en œuvre des contratsplans. Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite des efforts de cohérence territoriale, des démarcations ont été effectuées au niveau de plusieurs communes ; dont Kaolack - Ndiafatte, Sicap - Liberté, Mbao - Keur Massar - Jaxaay-Parcelles Assainies, etc. Concernant la mise en place des pôles territoires, le rapport provisoire du bilandiagnostic du schéma directeur d'aménagement et de développement territorial du poleterritoire Sine-Saloum a été élaboré. Le projet de textes régissant les pôles territoires a permis de fixer le cadre juridique et institutionnel.

Encadré 10: Programmes de Modernisation des Villes/PROMOVILLES

- Objectifs:
- o Améliorer le niveau de service des voiries et les conditions de transport ;
- o Optimiser la gestion des territoires communaux ; et
- O Améliorer le cadre de vie, la visibilité et la sécurité nocturne ainsi que les conditions de travail des femmes et l'employabilité des jeunes.
- Principaux acteurs :
- AGEROUTE, BAD, PROMOVILLE
- Etat d'avancement :

Quarante-quatre (44) villes ont fait l'objet d'études d'avant-projet détaillé (APD), en vue de la mise en œuvre de PROMOVILLES. Cependant, dans les conditions de mobilisation des financements requis, mais surtout des minimas à réaliser dans chacune des localités cibles, il a finalement été retenu d'exécuter le Programme en plusieurs phases.

Ainsi, concernant le financement de la BAD, la Zone d'Influence du Premier Programme (ZIP) concerne onze (13) localités dont dix (10) sont des chefs-lieux régionaux. Ces capitales sont Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Tambacounda, Ziguinchor. Elles sont complétées par la commune de Mbour.

- Résultats : Linéaires de voiries aménagés dans les villes et communes cibles : 12 000 m
- Contraintes :
- Mobilisation de la contrepartie des financements des bailleurs.

Résultat prioritaire 2 : La performance de la gouvernance des territoires est améliorée

L'entrée en vigueur de la réforme de l'Acte III de la Décentralisation qui consacre la communalisation intégrale a fortement contribué à l'amélioration de la qualité du service offert aux populations à travers une mise en œuvre efficace des plans de développement local. En effet, l'accès et la disponibilité d'un état civil unique et fiable pour chaque Sénégalais constitue un enjeu majeur. Ainsi, 15 460 602 actes sont numérisés en 2017 dans 26 centres informatisés. Ce résultat s'explique par les efforts entrepris pour l'informatisation (logiciel HERA) des centres d'état civil et le renforcement de capacités de 403 officiers et agents.

Tableau 30: Principaux indicateurs de la Gouvernance territoriale

Indicateurs	Réalisa	tions	Cibles	Progrès	Performances
	2016	2017	2017	1106.00	
Taux moyen de performance par ordre de collectivité territoriale	557	ND	599		
Linéaire de pistes construites et/ou réhabilitées	277	138	150	-50,18%	92%
Taux de couverture de la collecte des déchets solides	73%	80%	75%	+7	+5
Nombre de Collectivités Locales dotés d'un système intégré de collecte, de traitement et de diffusion d'informations territoriales (système de suiviévaluation)	45	55	109	22,22%	50,46%

Sources : Mars 2018, revue Ministère de la Gouvernance territoriale

Après un état des lieux de la **réforme sur la Fonction publique locale** réalisé en 2017, le décret n° 2017-1184 du 06 juin 2017 a abrogé et remplacé les articles 4 et 5 du décret n° 2011-659 du 1^{er} juin 2011 améliorant le fonctionnement du Conseil supérieur de la Fonction publique locale. Ainsi, dans l'optique de doter les collectivités territoriales d'un personnel qualifié, des agents sont proposés à l'intégration dans les corps de fonctionnaires.

Dans le domaine de l'assainissement, à travers la mise en œuvre du Programme National de Gestion des Déchets (PNGD) 483 957 m³ de déchets sont mis en décharge durant l'année 2017, un volume supérieur à l'objectif prévu qui était de 440 000 m³. Dans le cadre du PGDSU, le taux de couverture de collecte des déchets solides est passé de 73% à 80%, soit une hausse de 7 points de pourcentage par rapport à 2016 et un rebond de 5 points par rapport à la valeur cible prévue. La quantité de déchets mise en décharge et issue de la collecte conventionnelle s'élève, pour l'année 2017 à 804 000 tonnes (environ 2 203 tonnes de déchets mises en décharge quotidiennement), soit 114 322 tonnes de déchets supplémentaires mises en décharge par rapport à l'année 2016.

Le cumul de linéaire réceptionné est passé de 403 km en 2016 à 574 km en 2017, dont les résultats du Projet de pistes communautaires (PPC/PNDL), avec 138 km de route en 2017. Dans le cadre des travaux d'entretien des routes, 341,5 km de pistes du programme des collectivités territoriales ont été inscrits dans le pipeline de l'AGEROUTE.

En termes de développement local, des progrès ont été enregistrés en 2017 grâce aux résultats du PUDC, du PPC/PNDL, de l'Ageroute, du projet Promoville et le PUMA. En outre, des performances ont été notées dans le domaine du transfert de compétences aux collectivités territoriales.

Résultat prioritaire 3 : Un système intégré et adapté du financement du développement local est développé

En vue d'appuyer les activités de développement des Collectivités territoriales, l'Etat a transféré, en 2017, à travers le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et le Fonds d'Equipement des Collectivités locales (FECL), une enveloppe globale de 43,908 milliards de FCFA. Ainsi, les FDD et les FECL ont progressé respectivement de 2% et de 4,7% entre 2016 et 2017.

Régions	FDD (en millions FCFA)	FECL (en millions FCFA)		Régions	FDD (en millions FCFA)	FECL (millio
Kédougou	919	497,7		Louga	1 654,5	955
Fatick	1 477	803,6		Saint-Louis	1 391	747
Dakar	3 073	1 064,3		Matam	1 200	572,
Tambacounda	1 625,5	946,6		Diourbel	1 438	846,
Kolda	1 395	757,8		Kaffrine	1 429,5	744,
Thiès	1 873,3	935		Ziguinchor	1 237,5	652
Kaolack	1 417,5	779,7		Sédhiou	1 357	834,
Total – Collectivit	és territoriales	1			21 488	11 13
Total Agences et ¡	Fotal Agences et programmes					

Sources : Mars 2018, revue Ministère de la Gouvernance territoriale

291. S'agissant de l'amélioration du dispositif de financement des investissements locaux, l'étude portant sur « la détermination des critères de répartition du Fonds d'Equipement des Collectivités locales (FECL) et l'amélioration des mécanismes de financement des collectivités territoriales » a identifié les bases d'une cohérence avec les priorités de la nouvelle réforme de la politique de décentralisation.

Dans le cadre du **renforcement de la gouvernance budgétaire des collectivités locales**, 589 Collectivités territoriales ont participé à l'exercice d'évaluation de performances. Concernant la mise en œuvre du FDL, 132 conventions de financement ont été signées en 2017 pour un montant de 2,639 milliards de FCFA, et 262 microprojets ont été réceptionnés. Le montant des décaissements effectués se chiffrent à 3,483 milliards de FCFA en 2017.

- Au titre du développement des mécanismes alternatifs de financement local, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre. Ainsi, 592 projets ont été sélectionnés (Fatick et Foundiougne) à travers le projet Bourses territoriales pour un Sénégal Emergent (BTPSE) qui vise, à terme, à faciliter l'accès aux financements au niveau des territoires. De plus, la mise en œuvre du dispositif conjoint d'appui à la Coopération décentralisée a permis de cofinancer dix (10) projets pour un montant total de 146 212 815 FCFA.
- Les contraintes majeures rencontrées dans le secteur de la gouvernance territoriale sont relatives à : (i) la faible disponibilité de statistiques au niveau des collectivités territoriales ; (ii) l'absence d'un cadre juridique sur les pôles-territoires ; (iii) l'absence de ressources humaines destinées à la mise en œuvre de la Fonction publique locale ; et (iv) la faible prise en compte des projets territoriaux dans le portefeuille des projets prioritaires du PSE.

Justice et promotion des droits humains

Le Gouvernement s'est engagé dans une politique de modernisation de l'Administration judiciaire en vue d'améliorer la qualité et l'accessibilité des populations à la justice. A cet effet, disposant d'une allocation de 16,1 milliards FCFA, le taux d'exécution des ressources budgétaires du secteur a connu une baisse de 18 points en s'établissant à 75%, contre 93% un an auparavant. Cette baisse s'explique par la faible exécution du budget d'investissement qui se situait à 26% en 2017 contre 72,8% en 2016.

Résultat prioritaire 1: L'accès, la qualité et l'efficacité de la justice sont améliorés

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la **nouvelle carte judiciaire**, la période sous revue a été marquée par la construction de cinq juridictions, à savoir les Tribunaux de Grande Instance (TGI) de Kédougou et de Sédhiou, et des Tribunaux d'Instance (TI) de Saraya, Salemata et Koungheul.
- Pour accélérer le traitement de certains dossiers et accroître l'accès à la justice, les maisons de justice ont traité 12 066 dossiers de médiation en 2017, dont les 56,8% ont abouti, pour une cible de 75%. Il a été noté une baisse de 7,4 points de pourcentage entre 2016 et 2017. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de l'accès à la justice, l'aide juridictionnelle a permis de prendre en charge les frais d'avocat de 791 affaires dont les auteurs sont dépourvus de moyens de défense de leurs droits devant la justice. Toutefois, le taux de justiciables assistés est de 95%.

La réduction des délais de traitement reste un défi majeur pour une justice plus accessible même si des progrès ont été réalisés en 2017. Les dossiers pénaux en flagrant délit et en matière criminelle ont connu des performances dans le traitement En effet, les délais moyens ont baissé respectivement de 33% et 22% entre 2016 et 2017. En outre, le taux de réponse pénal a connu une progression de 5 points pour atteindre 85% en 2017. Ce résultat s'explique par la légère amélioration du nombre de magistrats pour 100 000 habitants qui est passé de 3,3 en 2016 à 3,36 en 2017. Ce ratio est très loin de la norme recommandée au niveau international qui est de 10 magistrats pour 100 000 habitants. Le rapport magistrat/greffier est passé de 1/0,71 à 1/0,72 entre 2016 et 2017. Ce ratio est loin d'atteindre le standard international qui est d'un magistrat pour deux greffiers. Toutefois, pour atteindre cette norme, le Sénégal devrait poursuivre ses efforts de recrutement.

Tableau 31: Principaux indicateurs du secteur Justice - suite

	Réalisat	ions	Cibles		Progrès	
Indicateurs	2016	2017	2017	2018		Performances
Montant de l'allocation par détenu et par jour (FCFA)	1 000	1 000	1 400	1023	0%	
Taux d'occupation des prisons	233%	238%	235%	232%	2%	
Nombre d'établissements pénitentiaires réhabilités	14				-27%	
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/10	1/9	1/9	1/8		
Population pénale des mineurs	1,98%	1,85%			0%	
Nombre de détenus bénéficiant de formation générale ou technique	2 694	3 549	3 412	4 112	31,73%	104%

Sources : Mars 2018, Revue Sectorielle du Min. Justice

Des améliorations ont été notées dans la gestion des prisons et se sont traduites par le recrutement de 241 agents de l'administration pénitentiaire. Ainsi, en 2017, un agent pénitentiaire a assuré en moyenne la sécurité de 9 détenus, contre 1/10 en 2016, loin de la norme internationale de 1/2. Cependant, la surpopulation carcérale demeure encore préoccupante en augmentant de près de 7% pour s'établir à 10 083 en 2017, et un taux d'occupation de 238% qui cache des déséquilibres régionaux avec un taux de 295% dans la région pénitentiaire de Thiès. En outre, l'effectif des enfants pris en charge au niveau des structures d'encadrement s'élève à 5 680 individus pour 119 éducateurs spécialisés, soit un taux d'encadrement d'un éducateur spécialisé pour 48 enfants. En revanche, le nombre de détenus bénéficiant d'une formation générale ou technique a largement diminué passant de 2 694 en 2016 à 1 140 en 2017. Ce résultat suggère la poursuite de renforcement de la politique de réinsertion des détenus dans la société.

Malgré les efforts constants consentis pour assurer une bonne gestion de la politique sectorielle, le secteur de la justice reste confronté aux difficultés qui tiennent pour l'essentiel à l'insuffisance des moyens humains, matériels, infrastructurels et d'accessibilité. Au titre des recommandations, pour l'atteinte les objectifs assignés, il faudra accélérer l'opérationnalisation des tribunaux de commerce, la dématérialisation des procédures judiciaires, la poursuite du maillage du territoire en services juridictionnels et le renforcement des ressources humaines.

Paix et Sécurité

301. Le Sénégal s'est engagé dans la poursuite permanente de la paix et le renforcement de la cohésion sociale à travers des objectifs de sécurisation des personnes et des biens, la modernisation de l'administration territoriale, la consolidation de la démocratie et des institutions efficaces.

Résultat prioritaire 1 : La sécurité des biens et des personnes est renforcée.

Dans le cadre de la sécurisation des personnes et des biens, les efforts entrepris ont permis d'améliorer la couverture sécuritaire. En effet, le ratio de la couverture sécuritaire par rapport à la population totale a atteint 1/2 427 en 2017, contre 1/3 027 en 2016. La cible de 1/2 500 a été atteinte. Ce résultat reste encore loin de la norme d'un ratio universel de 1/1000. Quant à la couverture en commissariats, elle était de 85% en 2017 contre 80% en 2016, soit un gain de 5 points de pourcentage. Cet effort pour un maillage du territoire en commissariats, en plus du renforcement des effectifs des forces de sécurité pourrait expliquer la baisse de la criminalité de 35% entre 2016 et 2017. Le Sénégal devra poursuivre la lutte contre le trafic de stupéfiants, le trafic de personnes et le proxénétisme.

Tableau 32: Principaux indicateurs du secteur Paix et Sécurité

Indicateurs	2016 2017		Cible 2017	Ecart (progrès)	Performance
Taux des accidents corporels de la circulation routière	Réduction de 30%	Réduction de 30%	35%	-5%	
Taux des accidents mortels de la circulation routière	Réduction de 20%	Baisse de 18,66%	35%	-16,34%	
Taux de criminalité et de délinquance	Réduction de 30% pour les vols et agressions	Réduction de 35% pour les vols et agressions	Réductio n de 40% pour les vols et agression s	-5%	
Niveau de couverture sécuritaire des personnes et des biens	1/3 027	1/2 427	1/2 500		

Sources: Mars 2018, Contribution Min. FA

Au titre de la lutte contre le terrorisme, des efforts importants ont été réalisés à travers la mise en place des antennes de la Cellule de Lutte Anti-terroriste (CLAT) dans les régions de Matam, Kédougou, Diourbel et la conduite des missions d'évaluation sécuritaire et des campagnes de sensibilisation à l'intérieur du pays avec la collaboration des autorités religieuses. En outre, en plus des moyens nationaux déployés pour les forces de défense et de sécurité, des cadres participatifs et collaboratifs avec des partenaires ont été mis en place, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel.

Résultat prioritaire 2 : La cohésion sociale et les institutions sont renforcées

- Dans le cadre de la consolidation de la démocratie et du renforcement des institutions, le Sénégal a organisés deux élections en 2017. Ainsi, le peuple sénégalais a adopté un projet de Réformes Constitutionnelles soumis à un référendum. Les élections législatives se sont déroulées dans de bonnes conditions en 2017, avec taux de participation de 40%.
- Des actions ont été menées pour améliorer le cadre juridique d'interventions des collectivités. Il s'agit de la finalisation des projets de textes relatifs à la loi d'orientation sur l'Administration Territoriale ; de l'élaboration de la charte de la déconcentration et du projet de décret fixant les ressorts territoriaux. En outre, dans le cadre du suivi des affaires territoriales, l'Administration territoriale a permis : la régularisation de la situation administrative des chefs de village ; la mise en place du projet de système d'information territoriale ; la tenue de la deuxième édition des conférences territoriales ; et l'élaboration du rapport du contrôle de légalité de 2016.
- 306. En termes de recommandations, il faudrait dupliquer à une plus grande échelle le programme « Quartiers sûrs » pour renforcer la sécurité de proximité et finaliser le système de gestion intégrée du renseignement, des investigations, des enquêtes administratives et judiciaires.

Genre dans les politiques publiques

307. La lutte contre les inégalités liées au genre constitue une préoccupation majeure pour le Gouvernement qui accorde un intérêt à la prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques. A cet effet, beaucoup d'initiatives ont été prises en vue de renforcer l'autonomisation et le droit des femmes.

Résultat prioritaire 1 : L'autonomisation économique des femmes est assurée

Le Sénégal fait de l'autonomisation des femmes un pilier essentiel du PSE à travers le renforcement des capacités techniques et managériales des femmes et l'accès au financement des activités génératrices de revenu.

Tableau 33: Principaux indicateurs Genre

Indicateurs de résultat	Réalisations		Cibles		Progrès	Performan
	2016	2017	2017	2018		ces
Nombre d'infrastructures communautaires construites et fonctionnelles	7	0	33	50	-100%	100%
Nombre d'unités d'allégement des travaux distribués	4 319	3 964	4 000	5 000	-8,21%	9%
Nombre de femmes formées dans les chaines de valeur en gestion (formation technique et managériale)	6 318	13 31 5	12 43 9	16 690	110,74%	-7%
Montant de financement alloué aux femmes par les institutions de promotion de l'entreprenariat féminin (en milliards)	1,463	1,415	7,999	3,653	-3,30%	82,31%

Sources : Avril 2018, Revue thématique Genre

Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat féminin, 13 315 femmes ont été formées en gestion de chaînes de valeur. Ce nombre a connu une progression de 110,74% entre 2016 et 2017. La cible de 12 439 a donc été dépassée. Ainsi, 1,41 milliards¹⁶ de FCFA ont été alloué aux femmes pour la promotion de l'entreprenariat féminin, en retrait par rapport à l'objectif de 8 milliards. Par ailleurs, le nombre d'unités d'allègement des travaux des femmes distribués a baissé de 8,21 pour se situer à 4 319 en 2017. Cette baisse est due aux lenteurs dans la passation des marchés.

MEFP | DGPPE

104

 $^{^{16}}$ Ce montant ne prend pas en compte les financements effectués par certains projets comme PROMISE, FIMF et PLASEPRI.

L'institutionnalisation de la dimension genre dans les politiques publiques est effective à travers le décret n° 2017-313 du 13 février 2017 créant et rattachant les cellules genre au Secrétariat général de chaque ministère. De plus, comme en 2016, un document budgétaire sensible au genre est annexé à la loi de Finances Initiale. Ainsi, 11 ministères sectoriels ont adoptés le budget sensible au genre en 2017 contre 4 ministères en 2016. Ce résultat s'appuie sur le plan de renforcement des capacités de l'audit « genre », dont la mise en application a permis de former 206 agents en techniques d'intégration de la dimension genre, même si la cible de 500 agents formés n'a pas été atteinte.

Dans le cadre de la participation paritaire des femmes dans les instances de prise de décision (Assemblée nationale et Collectivités territoriales), la **proportion de sièges occupés par des femmes** a enregistré une baisse de 5,7 points de pourcentage pour se situer à 41,8% en 2017. Ce résultat suggère la poursuite d'une application effective de la loi sur la parité et du mode de désignation des élus au niveau de certaines instances.

Tableau 34: Principaux indicateurs Genre – Suite1

Indicateurs de résultat	Réalisations		Cibles		Progrès (2016	Performanc
	2016	2017	2017	2018	(2016- 2017)	es
Nombre d'agents cadres des institutions publiques formés en techniques d'intégration du genre	279	206	500	600	-26,16%	41,2%
Nombre d'audits genre réalisés	3	1	1	2	-66,67%	100%
Nombre d'administrations publiques ayant adopté le budget sensible au genre	4	11	10	22	175%	110%
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les Collectivités territoriales (AN, CESE et CT)	47,54%	41,81%	50%	41,81%	-12,05 points de pourcent age	8,19 points de pourcentage

Sources: Avril 2018, Revue thématique Genre

Le Sénégal a fait des progrès dans la promotion et la protection des droits des femmes et de la jeune fille par une révision technique des projets de texte sur les dispositions législatives et réglementaires discriminatoires de relèvement de l'âge du mariage à 18 ans pour la fille conformément à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et au Protocole de Maputo.

Concernant la lutte contre les discriminations envers les femmes et les violences basées sur le genre, le nombre de victimes prises en charge a augmenté de 60,95% entre 2016 et 2017 (atteignant 507 en 2017). Cela est dû à la forte mobilisation des différents acteurs, au renforcement des mécanismes de prévention, à l'extension des « boutiques de droit » et à l'accompagnement des victimes pour leur réinsertion sociale. En outre, le premier plan d'actions national multisectoriel pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains 2017-2021 a été formulé. Suite aux campagnes de plaidoyer et de sensibilisation ainsi qu'à la mise en place de réseaux pour l'abandon de l'excision, le nombre de communautés ayant fait des déclarations publiques d'abandon de l'excision a progressé de 5,8% entre 2016 et 2017.

Tableau 35: Principaux indicateurs Genre - Suite2

Indicateurs de résultat	Réalisations		Cibles			
	2016	2017	2017	2018	Progrès	Performances
Nombre de survivants de VBG pris en charge par le ministère.	315	507	500	1 000	60,95%	101,4%
Nombre de communautés ayant fait de déclarations publiques d'abandon de l'excision	6 176	6 537	6 226	6 587	5,84%	105%

Sources: Revue thématique Genre, mars 2018

Au regard des avancées constatées, la prise en compte du genre est devenue une priorité nationale. Toutefois, l'autonomisation économique des femmes demeure un défi majeur. Les contraintes spécifiques identifiées sont principalement liées au faible accès des femmes aux facteurs de production (financement, intrants agricoles, foncier, etc.) et à la faible désagrégation des données selon le genre. La mise en œuvre de la SNEEG II (2016-2025) permettra de réduire les inégalités, la rationalisation et l'optimisation des mécanismes de financement des femmes et des jeunes filles et l'accompagnement socio-économique et juridique des victimes de VBG.

Conclusion Partielle (AXE3)

Les performances économiques et financières du Sénégal sont fortement appréciables en 2017, grâce une bonne gestion stratégique du cadre macroéconomique et une consolidation des partenariats avec les acteurs au développement, notamment les partenaires techniques et financiers. Cependant, le cadre attractif des investisseurs étrangers et la poursuite des réformes clés de l'environnement des affaires constituent des défis en vue de maintenir la trajectoire d'une croissance durable appuyée par des investissements publics de qualité dans la seconde phase du PSE. Cela permettra d'augmenter considérablement le volume des IDE, en particulier la réalisation des grands projets structurants de type PPP.

- Malgré une mise en œuvre satisfaisante du schéma de modernisation de l'administration publique, le Sénégal devra renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel et les capacités des ressources humaines au niveau central et décentralisé. Face aux multiples enjeux de la décentralisation, il faudra accélérer le processus de mise en place des pôles-territoires, accroître l'autonomie financière des collectivités territoriales et intégrer les projets territoriaux dans les dispositifs de planification et de programmation budgétaire. Le Programme d'Opérationnalisation de l'Acte III (PROACTSEN) devra également être renforcé pour conférer une véritable vocation économique au département.
- In ce qui concerne la prise en compte du genre, certaines contraintes liées en l'absence d'une masse critique de ressources humaines pouvant porter le processus d'institutionnalisation et la faiblesse des ressources financières allouées n'ont pas facilité la réalisation d'avancées réelles.
- 318. Afin de consolider la paix, dans un contexte de menace généralisée de terrorisme, le Sénégal déploiera tous les moyens humains et matériels nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, l'adoption des lois d'orientation sur la sécurité intérieure et de l'Administration territoriale, du plan stratégique de développement de la Police et de renforcement des Sapeurs-pompiers permettra de remplir avec célérité et efficience les missions des forces de défense et de sécurité.

IV- RECOMMANDATIONS

- Le bilan de la mise en œuvre du PSE en 2017 est positivement appréciable, malgré quelques contreperformances mitigées, enregistrées dans les secteurs secondaires et certains sous-secteurs sociaux. Pour accélérer l'atteinte des cibles fixées de la première phase quinquennale, les acteurs devront consolider et diligenter les interventions dans l'industrie et les secteurs sociaux pour un développement durable et équilibré. Pour ce faire, au plan macroéconomique, le Gouvernement poursuivra les réformes convenues dans le cadre de l'ISPE, la rationalisation des dépenses de fonctionnement et la mobilisation des ressources internes par le relèvement de la pression fiscale.
- Pour atteindre les principaux objectifs à court terme, les recommandations sectorielles ci-après ont été retenues, entre autres :
 - Agriculture: (i) renforcer la transparence de la gouvernance de l'agriculture; (ii) poursuivre de la productivité de la diversification; (iii) promouvoir une politique de maîtrise de l'eau par des aménagements et infrastructures hydroagricoles et la gestion efficiente de l'eau; (iv) appuyer la recherche et le transfert des innovations; (v) renforcer l'accès aux facteurs de production et à la terre; (vi) réduire les pertes post-récolte; et (vii) développer les filières à haute valeur ajoutée.
 - Elevage et productions animales: (i) accélérer le développement des chaînes de valeur animales; (ii) lutter contre les maladies animales; (iii) améliorer la disponibilité et la gestion des parcours naturels et des ressources hydrauliques; (iv) renforcer les infrastructures et équipements pastoraux; (v) lutter contre le vol de bétail.
 - Petites et Moyennes Entreprises (PME) : (i) améliorer le dispositif de mise à niveau et d'encadrement ; (ii) faciliter l'accès au financement des PME ; (iii) adopter la loi sur le développement des PME et la modernisation de l'économie ; et (iv) renforcer l'accès des PME à la commande publique.
 - Commerce : (i) renforcer la surveillance du marché ; (ii) organiser les acteurs des produits des filières ciblées en interprofession ; (iii) moderniser la distribution et la commercialisation des produits, à travers la synergie entre les acteurs des secteurs productifs avec un respect des exigences de la demande.
 - Tourisme: (i) procéder au démarrage effectif des travaux de restauration des plages de Saly; (ii) relever le niveau de la formation et des diplômés afin de répondre aux besoins des entreprises touristiques; (iii) accroître la qualité des services des zones touristiques avec l'ouverture des incubateurs de Thiès, (iii) finaliser les travaux d'aménagements de Pointe Saréne; et (vi) assainir l'environnement touristique.

MEFP | DGPPE

Energie: (i) diversifier l'approvisionnement en énergie; (ii) accélérer le processus d'harmonisation de la grille et des tarifs de l'électricité entre milieu urbain et rural; (iii) accélérer les projets d'électrification rurale afin d'atteindre un taux de 60% en 2019; et (iv) poursuivre la mise en adéquation entre l'offre de production énergétique et la demande nationale, avec une production d'énergies renouvelables de 380 MW en 2018.

- Infrastructures économiques: (i) accélérer les travaux d'entretien et de maintenance multisectoriels des programmes de l'Ageroute, du PUDC, du PUMA, Air Sénégal S.A, d'extension AIBD, du Train express régional Dakar-AIBD, des Nouvelles universités, etc.
- Education: (i) réformer l'accès aux filières professionnelles et techniques, (ii) finaliser et mettre en œuvre la réforme de l'organisation du baccalauréat technique, (iii) mettre en œuvre une stratégie pour le contrôle pédagogique et administratif des établissements privés, (iv) achever les constructions de certains lycées techniques et professionnels; et (v) améliorer la qualité et la cohérence des statistiques scolaires de l'éducation.
- Santé et nutrition : (i) assurer la disponibilité des vaccins et des médicaments ;
 (ii) renforcer les aires de stockage des produits pharmaceutiques.
- Protection sociale : (i) élaborer la loi d'orientation de la protection sociale ; (ii) étendre les critères de vulnérabilité du RNU pour ne laisser personne pour compte ; (iii) promouvoir les activités génératrices de revenu comme moyen d'insertion et de réinsertion socio-économiques des populations démunies ; (iv) renforcer le cadre juridique de l'alimentation scolaire.
- Gouvernance, paix et sécurité: (i) renforcer le cadre législatif, réglementaire et institutionnel et les capacités des ressources humaines au niveau central et décentralisé; (ii) élaborer et mettre en œuvre une stratégie harmonisée d'attractivité des investisseurs étrangers conjuguée à la poursuite des réformes clés de l'environnement des affaires; (iii) poursuite le renforcement des moyens humains et matériels nécessaires pour la sécurité des personnes et des biens.

CONCLUSION

Au terme du processus de la Revue annuelle conjointe, édition 2018, il a été possible de constater que l'économie nationale est restée sur sa bonne tendance haussière amorcée depuis 2014, avec un taux de croissance du PIB réel qui se maintient sur son rythme soutenu pour la troisième année consécutive et un environnement économique mondial favorable. Ces progrès enregistrés résultent des efforts soutenus pour un accroissement des investissements publics et une maîtrise de l'inflation visant notamment le respect des critères de convergence communautaire (UEMOA et CEDEAO), ainsi que l'alignement aux engagements internationaux.

Ces résultats macroéconomiques ont été confortés par les progrès accomplis dans les secteurs de production et une bonne politique d'accompagnement de la productivité. En effet, l'agriculture Sénégalaise poursuit sa transformation accélérée grâce aux investissements publics articulés aux objectifs de la Déclaration africaine de Malabo. Les résultats du sous-secteur agricole ont atteint des niveaux de production significatifs dans toutes les filières prioritaires (riz, oignon, fruits et légumes). Il en est de même pour le secteur de l'élevage, avec notamment des productions en hausse par rapport à 2016 avec un cadre institutionnel redéfini. Les exportations des produits de la pêche ont sensiblement augmenté sur la période sous revue, même si la production aquacole a diminué de plus de la moitié. En outre, la branche des industries extractives a connu une importante croissance annuelle à la faveur de la bonne orientation des productions d'or et de sel. Le résultat économique du secteur primaire, jumelé aux efforts d'appui à la création d'emplois, serait la cause principale du recul du chômage entre 2016 et 2017.

L'analyse de la demande extérieure a montré une hausse des exportations quand bien même que les importations aient poursuivi leur tendance haussière. En termes de politique de tourisme, le Sénégal a enregistré une hausse de 13% du nombre d'entrées de touristes, avec l'amélioration de l'offre touristique.

Le Sénégal a consenti des investissements structurants dans la consolidation des fondements de l'émergence pour accroître la productivité des facteurs de production. Ainsi, l'indice de développement des TIC (IDI) pour le Sénégal a connu une amélioration en 2017, même si davantage d'efforts devront être faits pour effectivité de l'accès universel à l'internet. Dans le secteur de l'énergie, l'électrification rurale a connu un net bond par rapport à 2016. Plus de trois quart (3/4) du réseau routier revêtu ont été évalués en bon ou moyen état en 2017, compte tenu des efforts d'entretien, de densification et de préservation du patrimoine routier. S'agissant des crédits accordés au secteur privé par le système bancaire, ils ont augmenté, pour porter les crédits à l'économie à 33,7% du PIB en 2017, contre 28,4% en 2016.

En plus de l'ouverture de l'aéroport international Blaise Diagne (AIBD), le Programme de modernisation des transports urbains a permis de renforcer le parc automobile de transport public. Les programmes multisectoriels tels que le PUDC et le PUMA ont contribué à équiper le monde rural. Les travaux du Train Express Régional Dakar-AIBD, de l'autoroute Thiès- Touba et de reprise d'Air Sénégal S.A ont été intensifiés.

- Au titre du **développement du capital humain**, le Sénégal a enregistré des gains dans le classement de l'indice de développement humain en 2017. Cela résulte principalement des progrès dans le domaine de l'éducation, de la santé et des investissements publics pour le renforcement des services sociaux de base. Ainsi, dans le domaine de l'amélioration de l'accès aux infrastructures sociales, l'année 2017 a été marquée par des résultats en légère hausse, même si les cibles n'ont pas été atteintes. Dans la composante de l'enseignement supérieur, les résultats sont restés moyens pour la promotion de la réussite en licence et en master. Des mesures appropriées devraient être pris en vue de stabiliser les données statistiques de l'éducation nationale.
- S'agissant du secteur de la santé, la mise en œuvre du PNDS a été marquée par des résultats mitigés. En effet, la mortalité infanto-juvénile a subi une hausse en 2017, compte tenu de la contreperformance dans la vaccination complète des enfants de moins de 11 mois, conjuguée aux ruptures de vaccins.
- Dans le domaine de la protection sociale, des actions ont été aussi entreprises pour l'appui aux ménages vulnérables à travers le programme national de bourse de sécurité familiale (PNBSF). En 2017, le nombre de ménages vulnérables ayant reçu des bourses économiques a connu une importante progression par rapport à 2016. Ces actions ont permis aux ménages concernés de développer des activités génératrices de revenu et de contribuer à la vie économique locale. La poursuite du développement du programme d'activités de la CMU a permis de relever le taux de couverture du risque maladie qui a enregistré un bond considérable entre 2016 et 2017. Cependant, des difficultés ont été rencontrées dans le remboursement des prestations des initiatives de gratuité et dans la mobilisation des subventions dédiées aux institutions mutualistes.
- Le Sénégal continue sa bonne pratique en matière de mise en œuvre de la politique d'hydraulique urbaine et rurale, avec une couverture presque complète de tous les ménages urbains, grâce à la construction de forages, de châteaux d'eau et réseaux d'adduction d'eau multi-villages et les réalisations du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC). Dans le domaine de l'environnement et du développement durable des efforts supplémentaires ont été consentis pour atteindre les objectifs fixés.

S'agissant de la **gouvernance**, **de la paix et de la sécurité**, le Gouvernement a poursuivi la transposition des directives de l'UEMOA sur les finances publiques. La gestion budgétaire en 2017 s'est inscrite dans la poursuite de l'exécution des projets déclinés dans le PSE, dans un contexte de rationalisation des dépenses de fonctionnement et de relèvement du niveau des investissements publics. En termes de mobilisation des ressources, les efforts ont porté, essentiellement, sur l'élargissement de l'assiette fiscale de même que sur le renforcement du contrôle et la maîtrise des dépenses fiscales.

- La modernisation de l'administration publique constitue le fondement de base de la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, l'accès des usagers au service public s'est amélioré, les structures administratives rationalisées, le système de gestion axée sur les résultats promu et la gestion des ressources humaines modernisée. L'amélioration du cadre institutionnel et normatif du climat des affaires, a permis au Sénégal d'améliorer son score par rapport aux meilleures pratiques mondiales.
- I'augmentation des ressources financières mises à la disposition des collectivités territoriales, à travers le raccourcissement des délais de transfert des FDD et FECL. En outre, pour assurer la sécurité et préserver la paix, le Sénégal a renforcé les actions de sécurisation des personnes et des biens et de modernisation de l'administration territoriale.
- Enfin, dans le cadre de l'appropriation des **agendas internationaux**, après le lancement du suivi de la mise en œuvre des ODD en janvier 2016, les acteurs ont élaboré un rapport de la situation de référence sur le niveau d'alignement du PSE aux ODD. Des actions de sensibilisation ont été menées à l'endroit notamment des organisations de la société civile et des organisations communautaires de base et des élus locaux.
- En perspective, la formulation du volet 2 du PSE constitue une opportunité de recentrer certaines priorités en vue d'inscrire durablement le Sénégal sur l'orbite de l'émergence. Sous ce rapport, le Gouvernement devra (i) mettre en place des mécanismes plus robustes pour améliorer l'efficacité de l'investissement public, (ii) augmenter la productivité factorielle, (iii) poursuivre la mise en œuvre des réformes d'attractivité des investisseurs étrangers et d'amélioration de l'environnement des affaires, (iv) diligenter l'exécution des projets structurants, (v) accroître le stock de capital humain, (vi) renforcer les moyens des forces de défense et de sécurité pour la protection des biens et des personnes et la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux.

ANNEXES

Code	In diasta				Historiqu	e / Réalisatior	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
CADRE	MACROECONOMIQUE								
10001	Taux de croissance (en %) du PIB réel	4,20%	1,80%	4,20%	3,50%	4,30%	6,40%	6,20%	7,20%
ODD1741	Ratio du service de la dette par rapport aux exportations	-	13,30	6,70	3,90%	7,40%	8,00 %	8,50%	9,90%
10002	Taux d'investissement global	22,20%	25,50%	29,10%	27,60%	25,60%	23,00%	23,20%	23,80%
10003	Déficit du compte courant en pourcentage du PIB (%)	-	8,00%	10,80%	7,70%	8,80%	5,30%	4,10%	7,20%
10004	Taux d'inflation (IHPC)	1,20%	3,40%	1,40%	0,70%	-1,10%	0,10%	0,80%	1,30%
10005	Taux de change effectif réel	-	-	88,4	89,1	87,9	84,9	85,2	83,9
30001	Indice Ibrahim de la gouvernance (Mo-Ibrahim) en %	55,2	56,4	58,3	60,3	61	60,8	61,6	ND
	Indice de Développement Humain (IDH)	0,456	0,458	0,461	0,463	0,466	0,494	ND	ND
AGRIC	ULTURE ET SECURITE ALIMENTAIRE								
10101	VA du sous-secteur de l'agriculture (en milliards FCFA)	407	293	344	345,6	797,7	985,6	1020,8	1127
ODD2a2	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole (milliards)	-	140,8	143,1	123,9	146,7	172,3	175,2	176,4
10103	Rendement moyen riz (kg/ha)	4103	3717	3989	4018	4142	3819	3331	3306

Code	La Hankaran				Historiqu	e / Réalisation	ıs		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Rendement moyen arachide	1076	609	976	739	762	925	818	1126
IHS10102	Part des superficies irriguées sur superficies irrigables	26%	29%	31%	30%	33%	33%	35%	36%
10109	Taux de couverture des besoins céréaliers	-	-	49%	45,50%	43,70%	65%	54%	63,2%
10104	Production céréalière (tonnes)	1 418 668	658 516	1 512 092	1 270 937	1 251 248	2 152 242	2 124 668	2 516 466
10105	Production de riz (tonne)	379 648	405 824	469 649	436 153	559 021	906 348	945 617	1 011 269
10106	Production arachidière (tonnes)	1 286 855	527 528	692 572	677 456	669 329	1 050 042	991 427	1 405 223
10107	Volume des exportations horticoles (tonnes)		51 270	56 778	67 598	85 414	90 635	91106	1 062 000
10108	Production de légumes (tonnes)	555 000	640 000	675 000	710 000	741 925	886 930	953 310	1 083 399
IHS10106	Production de pomme de terre (tonnes)	15 000	12 500	15 000	20 000	29 680	52 230	67 485	118 783
IHS10107	Production d'oignons (tonnes)	160 000	190 000	210 000	230 000	245 000	367 500,0	393 225	400 000
IHS10108	Production de fruits (tonnes)	195 000	220 000	230 000	240 000	253 075	246 500	253 500	237 000
ELEVAC	GE ET PRODUCTIONS ANIMALES								
10201	Valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage (milliards)	206	213	214	226	361	392,1	414,8	439,2
10203	Production de viande et d'abats (milliers de tonnes)	177	193	190	202	208,5	214,3	242,6	246,5
10204	Production de lait (en millions de litres)	181	184	202	217,5	217,8	226,7	231,5	243
10205	Quantité d'œufs de consommation (en millions			547,7	513	630,7	571,1	615	719

Code	lo Hadana				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	d'unités)								
10206	Quantité de cuirs et de peaux exportés (tonnes)			ND	7 173,50	6 009	4 772	6177	5 049
PECHE	ET AQUACULTURE								
10301	Valeur ajoutée du sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture (milliards)	62	62,2	64	60,5	131,9	142,7	160,5	161
	Quantité de biomasse des espèces démersales côtières (tonnes)			ND	75 440	ND	79 882	107 295	ND
	Indice d'abondance globale –prise par unité d'effort (tonnes/heure)			ND	ND	ND	0,357	0,193	ND
10304	Taux d'immatriculation des pirogues			ND	32%	45%	85%	65,65%	71%
IHS10306	Volume de la pêche continentale	14 665 ,5	13 408,90	14 183,90	13 322,5	9559,4	10 003	11 254	13461
10305	Exportation de produits halieutiques en volume (tonnes)	83 121		ND	178 274	181 732	188 463	192163	207089
10306	Volume de débarquements de la pêche artisanale	371 000	372 956	405 974	395 758	372 542	383 224	397 871	439080
10307	Volume de débarquements de la pêche industrielle	39 000	61 031	41 987	43 698	49 903	49 565	85 586	92251
10308	Volume de la production aquacole (tonnes)		332	371	704	1095	1 215,5	2082	1011
INDU	STRIE								
ODD921	Valeur ajoutée de l'Industrie (en proportion du PIB)						17,9%	17,5%	17,4%

Code	Indicateurs				Historiqu	e / Réalisatior	ıs		
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ODD922	Emploi dans l'industrie en proportion de l'emploi total			ND	16,10%	15,40%	15,40%	16%	17%
10401	Indice de production Industrielle(IPI)	113,5	118,8	116,3	111,2	110,3	115,4	122,1	124,5
IHS 10404	Valeur des investissements en R&D (investissement en innovation et transfert technologique) (monnaie)			ND	100	100	140	140	140
IHS 10405	Pourcentage d'entreprises évoluant dans l'Industrie alimentaire			ND	ND	45%	ND	39%	39%
MINE	S								
10501	Contribution du secteur extractif dans les exportations			ND	ND	23%	31,40%	38%	ND
10502	Production de zircon (tonnes)	-	-	-	-	9 063	45 250	61 918	82 500
10503	Production de phosphate de chaux (tonnes)	1 152 426	1 527 759	1 601 373	1 100 000	1 191 944	1 826 169	2 570 980	2 400 000
IHS10506	Production d'Ilménite (tonnes)					101 000	428 000	416 350	515 900
IHS10507	Production de Rutile (tonnes)					262	2 100	3 000	3 900
IHS10508	Leucoxéne (tonnes)			ND	ND	0	3 200	6 700	7 000
IHS10509	Attapulgites (tonnes)			217 443	220 000	232 379	229 015	469 286	372 679
10504	Production d'or (tonnes)	4,54	4,3	6,24	6,49	6,61	5,95	6,82	7,32
	Production d'argent (tonnes)	0,58	0,54	0,67	0,85	1,15	0,54	0,64	0,66

Code	lo Hadana				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS10501	Nombre d'actes miniers délivrés			ND	58	19	100	94	76
PME									
10602	Nombre de PME encadrées (ADEPME)	945	1339	940	329	712	402	403	396
10603	nombre de PME cotées dans le cadre de la labellisation ADEPME							129	90
IHS10601	Volume de financement accordé aux PME (ADEPME) (en milliards)	ND	ND	ND	ND	0, 351	1,269	0,939	2,563
IHS10602	Nombre de PME bénéficiaires de la mise à niveau	0	9	9	3	12	14	36	64
IHS10603	Taux de décaissement du Fonds de mise à niveau	ND	ND	ND	27,00%	32,00%	42,60%	63,81%	75%
IHS10604	Nombre d'unités de valorisation des produits locaux installées en milieu rural	ND	ND	ND	ND	51	32	23	75
COMI	MERCE ET INTEGRATION REGIONALE								
IHS10801	Solde de la balance commerciale (milliards FCFA)	-1213, 7	-1400,7	1746,08	-1790,57	-1 755,16	-1 690,3	-1 606,3	-2050,5
10802	Taux de couverture des importations par les exportations	44,74%	49,95%	41,90%	39,58%	40,73%	44,30%	46,10%	42%
IHS10802	Nombre d'entreprises encadrées à l'exportation			ND	50	50	106	175	159
10803	Couverture (en mois) de la consommation nationale par la production nationale OIGNON			ND	7	8	9	8	7

Code	In diameter was				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
10803	Couverture (en mois) de la consommation nationale par la production nationale POMME DE TERRE			ND	ND	2	4,5	4,67	5,63
10803	Couverture (en mois) de la consommation nationale par la production nationale CAROTTE			ND	6	7	7	7,67	7
TOUR	ISME								
10901	Recettes touristiques (milliards de FCFA)			ND	ND	342,54	358,05	430	482
10902	Nombre d'entrées de touristes	842 400	1001 314	984 510	1 063 000	963 004	1 006 611	1 210 000	1 365 000
10903	Taux d'occupation lits des hôtels			ND	ND	35,63%	34,59%	36%	37%
IHS10903	Nombre de nuitées hôtelières globales	ND		ND	ND	2 375 760	2 306 192	3 111 146	3 750 000
10904	Durée moyenne de séjour hôtelière des non-résidents	ND	ND	ND	ND	2	2,3	3	3,2
IHS10904	Durée moyenne de séjour hôtelière des résidents	ND	ND	ND	ND	10,06	2	3	4
CULTI	JRE								
11001	Volume financier des droits de propriété littéraire et artistique perçus (en millions de francs CFA)	420,5	401,5	360	375,33	416,5	279	516	619
11002	Nombre de productions cinématographiques et audiovisuelles subventionnées			ND	3	7	33	33	0
11003	Nombre d'infrastructures culturelles construites ou réhabilitées (CLAC, Bibliothèques, TNDS, PSA, etc.)					3	1	18	6

Code	La disabassa				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS11002	Nombre d'artistes enrôlés dans la Couverture maladie Universelle	-	-	-	-	-	-	4 317	7 500
IHS11003	Nombre d'entreprises cinématographiques subventionnées (FOPICA)			ND	ND	ND	21	26	0
INFRA	STRUCTURES ET SERVICES FINANCIERS								
11301	Evolution des crédits à l'économie, en % du PIB	26,78%	29,75%	29,50%	34,64%	28,17%	28,09%	28,39%	33,60%
IHS11301	Taux de bancarisation élargi (base population 15 ans et plus) (banque, poste, IMF)	30,96%	33,80%	36,48%	40,81%	45,10%	43,35%	45,8%	ND
ODD8102	Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	31,40%	35,20%	40,90%	46.68%	72,03%	61,20%	72%	ND
IHS11302	Taux de bancarisation strict (base population adulte)	11%	12%	13%	16%	18%	17%	18%	ND
IHS11303	Taux d'utilisation des services de monnaie électronique (base population 15 ans et plus et nombre de comptes de ME actifs)	0,47%	1,42%	4,43%	5,94%	13,63%	17,83%	ND	ND
IHS11304	Taux d'accès à la microfinance (taux de pénétration)	36%	40%	40%	25%	29%	30%	29,9%	32,4%
IHS11305	Taux de pénétration démographique des points de services bancaires (pour 10'000 adultes)	0,81%	0,91%	0,96%	0,97%	0,96%	1,01%	1,04%	ND
ODD8101	Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000	8,42	9,22	9,67	9,58	9,75	10,19	10,41	ND

Code	La Hankaran				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	adultes								
11302	Nombre de sociétaires des SFD	1 470 280	1 630 808	1 789 032	1 947 494	2 230 484	2 454 701	2567879	2782279
11303	Encours de crédits des SFD (milliards FCFA)	181,5	214,81	229,04	235,34	268,98	294,15	329,2	363,2
IHS11306	Taux de capitalisation des SFD	33%	20%	24%	26%	25%	22%	22%	22%
IHS11307	Nombre de bénéficiaires des crédits des SFD	397 062	467 669	381 482	386 069	500 048	436 717	520 956	687 182
IHS11308	Nombre d'entreprises sénégalaises cotées à la BRVM	1	1	1	1	2	3	3	3
ECON	OMIE NUMERIQUE								
11401	Contribution de l'industrie des TIC au PIB	ND	ND	ND	12%	5,37%	5,26%	5,36%	5,27%
11402	Indice de développement des TIC	2,9	1,85	2,2	2,46	2,75	2,41	2,54	2,66
ODD1781	Proportion de la population utilisant l'Internet	1,19%	2,66%	4,76%	16,98%	49,23%	51,51%	58,79%	62,97%
ODD1762	Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	0,23	0,72	0,72	0,79	0,74	0,7	0,66	0,73
11403	Taux de pénétration de l'Internet mobile	0,19%	1,46%	3,39%	15,96%	48,37%	50,68%	58%	62,12%
IHS11401	Vitesse moyenne d'accès à l'Internet (fixe/mobile) (en Mbps)	ND	ND	ND	1,27	1,59	1,54	ND	ND
IHS11402	Cumul du linéaire de fibre optique posée(Km)	ND	ND	ND	2 400	3 000	4 500	6 000	10972

Code					Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS11403	Capacité bande passante Internet (Gbps)	ND	ND	ND	18	22	23,5	40	77,5
INFRA	STRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORT								
ODD911	Indice d'accessibilité rurale (pourcentage de population située à moins de 2 km d'une route praticable à toute saison)				68,5%	69%	69,5%	69,5%	70%
ODD361	Taux de mortalité lié aux accidents de la route (nombre de personnes décédées par accident de la route)					2,27	1,85 (408)	4,31 (604)	635
11102	Linéaire de routes en terre réhabilitées (en Km)	60	30	164	183	423	120,5	300	100
11103	Linéaire de routes en terre traité en entretien périodique (en Km)	ND	ND	ND		224	240	216	100
11104	Linéaire de routes en terre construites (en Km)	176,5	65	85	100	378	135	779	539,66
11105	Linéaire de routes revêtues construites	183	130	120	178	72	76,5	73	67
11106	Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en Km)	60	30	164	491	107	423	120,5	331,5
11107	Linéaire de routes revêtues traité en entretien périodique (en Km)	ND	ND	ND	1 100	224	240	216	180,79
11108	Pourcentage de routes revêtues en bon état et moyen état	ND	ND	ND	73%	73%	74%	74%	77%
11109	Nombre de véhicules de transports collectifs par autobus renouvelés ou renforcés (DDD)	ND	ND	ND	363	117	90	348	113

Code	La d'antonia				Historiqu	ie / Réalisatio	าร		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
INFRA	STRUCTURES ET SERVICES ENERGETIQUES								
ODD721	Part des énergies renouvelables dans la puissance installée	0%	0%	0%	0%	0%	8,69%	11,36%	17,23%
11201	Coût moyen de production du KWh en FCFA			97	95,5	83,21	61,72	45,17	54,9
IHS11201	Prix moyen de vente du kWh				118,6		117	117	107,62
11202	Puissance installée (MW)	686,5	827,5	854,5	835	855	886,5	951,4	1024,68
IHS11207	Capacité moyenne de stockage de produits pétroliers (en jours)					24	24	20	20
11203	Taux d'électrification rurale	23,80%	24%	25%	26%	30%	31,50%	33,2%	40%
11204	Energie non distribuée à la clientèle	177,05	266,62	32,02	40,4	43,1	34,2	30,2	27,8
EMPL	OI .								
									TR1: 22,7%
ODD852			10 400/				15 700/	TR2 : 20,5%	TR2 : 13,3%
ODD852	Taux de chômage		10,40%				15,70%	TR3:13,4%	TR3: 10,8%
								TR4:16,6%	TR4: 15,7%

Code	Indicateurs				Historiqu	ie / Réalisatio	ns		
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
									TR1: 56,3%
11501	Taux d'activité			ND	ND	ND	F2 F00/	TR2 : 56,1%	TR2 : 55,6%
11501	raux d activite			NU	ND	ND	53,50%	TR3:61,2%	TR3 : 57,4%
								TR4:57,7%	TR4 : 54,6%
				ND	ND	ND	45,00%		TR1: 35,6%
IHS11501	Taux d'occupation			No		No	43,0070	TR2:34,5%	TR2 : 34,8%
								TR3:35,3%	TR3:37%
								TR4:34,1%	TR4:35,9
	Total des emplois créés						84 455	125 805	199 980
11502	dont Nombre d'emplois créés dans les DAC			ND	ND	7000	9910	11090	4000
IIIC11504	Dunnantian de llegandei selevié			ND	ND	ND	35%		TR1: 42,6%
IHS11504	Proportion de l'emploi salarié						35%	TR2:56,3%	TR2: 39,7%

Code					Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
								TR3 : ND	TR3: 30,4%
								TR4: ND	TR4 : ND
IHS11505	Nombre de jeunes demandeurs d'emplois placés en stage ou en incubation dans les projets et programmes du MJECC			ND	ND	224	1 780	3 130	4627
IHS11506	Nombre d'entreprises enrôlées par la Convention nationale Etat/Employeurs			ND	ND	ND	59	31	41
IHS11507	Montant des financements alloués aux fonds nationaux de promotion de l'auto-emploi des jeunes (milliards de FCFA)			ND	ND	0,225	0,4	3	1,89
IHS11503	Nombre d'emplois créés dans les Domaines agricoles communautaires			ND	ND	7000	9910	11090	4000
HS11502	Nombre de Groupements d'Entrepreneurs Agricoles mis en place dans les DAC			ND	ND	ND	468	862	862
SPOR	г								
11601	Nombre d'infrastructures construites			ND	ND	0	1	0	0
11602	Nombre d'infrastructures réhabilitées			ND	ND	8	3	2	2
IHS11601	Nombre de disciplines engagées dans les compétitions internationales			ND	ND	29 disciplines pour 40	34 disciplines pour 42 opération	29 disciplines pour 48 opérations	23

124

Code	Indicateurs				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
						opérations	S		
IHS11603	Nombre de titres sportifs remportés			ND	ND	5 titres mondiaux, 2 titres africains	mondial et 14 OR	157 titres dont 8 OR au plan mondial et 31 OR au plan africain	71 médailles dont 27 en or, 19 en argent, 27 en bronze
IHS11602	Nombre de fédérations en règle			ND	ND	20 sur 48	19	26	36
СООР	ERATION INTERNATIONALE ET SENEGALAIS DE L'EXTERI	EUR							
IHS11701	Montant du transfert des migrants (net) (milliards FCFA)	564,8	592,7	646,7	724,1	764,1	733,9	831,2	1 1007
11701	Nombre de projets financés par le FAISE			ND	ND	115	122	170	ND
IHS11702	Part des demandes de rapatriement de dépouilles satisfaites			ND	ND	45,65%	60,32%	ND	75%
EDUC	ATION ET FORMATION								
20101	Taux d'Alphabétisation		52,10%		42,80%	60,00%	60,00%		
20104	Taux Net de Scolarisation	54,10%	54,20%	51,10%	54,40%	55,00%	71,10%	73,40%	78,41%
IHS11	Taux Brut de Scolarisation au Primaire	84,70%	83.90%	84.30%	83%	84.80%	84,40%	86,10%	87,30%

Code	lo di antana				Historiqu	ue / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS12	Taux Brut d'Admission au Cl	101,10%	102,10%	102,10%	98,40%	102,70%	102,40%	103,50%	105,22%
IHS13	Evolution du nombre d'écoles				8 984	9 307	9549	9827	9977
IHS14	Proportion d'écoles disposant de cantines scolaires	54,20%	56,40%	53,30%	51,80%	48,60%	28,00%	11,20%	25%
IHS15	Proportion d'écoles ayant accès à l'eau						74.69%	75.97%	79.10%
IHS16	Pourcentage d'école disposant de latrines				68,80%	73,20%	73,98%	72,80%	76,36%
IHS17	Indice parité au primaire	1,09	1,1	1,12	1,12	1,13	1,14	1,15	1,16
IHS18	Taux brut de Scolarisation au Moyen	45,60%	51,60%	54,60%	56,10%	58,10%	58,40%	54,40%	51,20%
IHS19	Indice parité au moyen	0,94	0,99	1,03	1,06	1,10	1,12	1,15	1,17
20106	Taux d'achèvement au primaire	57,80%	61,00%	60,1%	60,3%	60,9%	59,3%	59,9%	61,82%
IHS121	Taux de survie en 3ème					29,16%	25,1%	20,48%	29,89%
IHS122	taux de redoublement au primaire					2,80%	3,90%	3,90%	3,66%
20107	Proportion d'élèves inscrits dans les filières scientifiques					29,80%	29,30%	34,91%	23,87%
IHS123	Taux de réalisation du quantum horaire					78%	87%	89%	95%
20108	Taux d'achèvement au moyen				36,37%	40,82%	39,50%	37,20%	37,05%
IHS124	Taux d'utilisation des professeurs dans le moyen et le secondaire					78,90%	76,83	79,70%	79,17%

Code					Historiqu	ie / Réalisation	าร		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS125	Taux brut de Scolarisation au Secondaire	19,60%	21,80%	25,90%	28,7%	31,2%	33,20%	34,00%	34,17%
IHS126	Indice de parité au secondaire	0,75	0,79	0,81	0,84	0,88	0,92	0,97	1,03
IHS127	taux de réussite au BFEM	47,50%	53,20%	59,60%	41,20%	41,20%	43,20%	51,85%	45,11%
20109	Taux de réussite au BAC	42,20%	38,10%	38,20%	38,50%	31,80%	31,80%	36,5%	31,60%
ODD421	Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe				41%	45%	39,50%	43,60%	
ODD1281	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	pourcentage d'écoles qui dispensent une éducation au VIH et à la sexualité basée sur les compétences utiles à la vie		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
ODD4a1	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre								

Code	In the state of				Historiqu	e / Réalisatior	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]								
	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à l'électricité				23%	31,10%	43,97%	45,73%	48,12%
	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à internet à des fins pédagogiques (15,12%	14,87%	17,65%
	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à des ordinateurs à des fins pédagogiques						23,87%	30,88%	34,25%
	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à des infrastructures adaptées aux élèves handicapés								
	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à une alimentation en eau						74,69%	75,97%	79,10%
	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à des installations sanitaires de bases séparées pour hommes et femmes						73,98%	72,80%	76,36%
	Proportion d'établissements scolaires ayant accès à accès à des équipements pour lavage des mains								33,38%

Code	Indicateurs				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	nombre d'années d'enseignements primaire et secondaire gratuits et obligatoires garantis par le cadre juridique		10	10	10	10	10	10	10
IHS128	Effectifs enrôlés dans les CAF				52605	34373	30641	15435	31400
IHS130	Taux abandon dans l'EBJA						8,50%	9,34%	
IHS131	% d'apprenants des daara modernes ayant un seuil minimum de maîtrise en lecture et calcul						74,65	81,75%	
20110	Taux d'insertion des sortants de l'enseignement technique								
20111	Taux d'accroissement des effectifs de la FPT				2,63%	5,00%	7%	9%	13%
20112	Pourcentage des sortants du cycle fondamental inscrit dans la FPT				5,87%	6,43%	6,68%	7%	8%
IHS132	Taux de réussite aux différents examens professionnels et techniques			53,24%	55,30%	50,26%	62%	61%	46%
IHS133	Pourcentage des jeunes sortants accompagnés dans le parcours professionnel			29%	30%	31%	33%	33%	36%
IHS134	Flux de nouveaux apprenants issus de l'apprentissage traditionnel enrôlés dans la FPT			2447	4252	7376	11750	7327	8425
IHS135	Effectifs de travailleurs bénéficiant de la formation continue			16282	17521	18761	18761	19380	23 712

Code	La di La				Historiqu	e / Réalisation	าร		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS136	Taux de réussite au BAC technique				37%	47,60%	48,78%	48,60%	41,20%
IHS137	Nombre de personnes certifiés par la VAE (remplacé par pourcentage d'apprentis certifiés)							91%	26%
	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur								7%
IHS138	Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants	738	777	812	972	1016	1037	1071	1099
20114	Proportion d'étudiants dans les filières scientifiques				22,57%	22,57%	22,57%	22,57%	22,57
SANT	E ET NUTRITION								
20201	Espérance de vie (en année)	62,84				63,02			
IHS21	Indice synthétique de fécondité	5	5	5	5	5	5	4,7	4,6
ODD311	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	392	392	392	392	392	315		
ODD312	Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	48%	65%	65%	65%	51,90%	53%	59%	68,4%
IHS22	Taux de prévalence contraceptive	12%	12%	16%	16%	20%	21,20%	23,10%	26,30%
ODD372	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge						80‰	72‰	78‰
20202	Taux d'achèvement en CPN				50%	48%	47%	49,4%	58%

Code					Historiqu	e / Réalisation	าร		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ODD321	Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	72‰			78.7 ‰	54‰	59‰	51‰	56‰
ODD322	Taux de mortalité infantile (pour 1000)		47‰	43‰	53‰		39‰	36‰	42‰
IHS24	Taux de mortalité néonatale (pour 1000)	26‰					23‰	21‰	28‰
20203	Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés		63%	70%	70%	74%	76%	81%	80%
IHS25	Taux de couverture vaccinale en PENTA-3	86%	83%	83%	72%	80%	88,30%	87,60%	93,00%
IHS26	Proportion d'enfants malnutris guéris				81%	75%	78,50%	76%	80%
IHS27	% d'enfants (0-59 mois) présentant une insuffisance pondérale	9%	18%	18%	16%	13%	15,50%	13,50%	14,40%
ODD221	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de 0-59 mois				18,70%	18,50%	20,50%	17,00%	16,50%
	% de collectivités locales couvertes pour les services de nutrition					64,80%	70,00%	72,40%	
IHS28	% d'enfants (0-59 mois) bénéficiant des services de nutrition	0.212				60,40%	65,80%	66,00%	
ODD222	Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans	14.8%	27%				15,15%	7,2%	8%
ODD331	Taux de prévalence du VIH/SIDA	1,50%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0.5%
IHS29	Nombre de PVVIH/SIDA sous ARV				13746	16682	18375	21157	32699

Code					Historiqu	ie / Réalisation	าร		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS210	Nombre de personnes dépistées au VIH			13340	17545	18436	19595	21708	396140
	Taux de prévalence du paludisme				2.80%		1,20%	0,19%	0,40%
ODD333	Incidence du paludisme							3,5%	2,4%
IHS211	Taux de mortalité liée au paludisme						3,52%	2,11%	1,73%
ODD335	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires								
ODD381	Couverture des services de santé essentiels (Niveau de couverture passive en infrastructures)							67 %	73,27%
ODD3a	Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)							5,90%	
ENVIR	CONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE								
20301	Contribution de l'environnement au PIB								
20302	Epuisement des ressources naturelles en pourcentage du RNB	1	1,3	1,3	1,3				
ODD1531	Population vivant sur des terres dégradées								
20303	Evolution du ratio reboisement/déboisement	0,78	0,96	0,99	1,16	1,15	1,48	0,68	0,53
	Evolution du nombre d'ha reboisés avec un taux de survie d'au moins 60% (en équivalent ha par an)						66 586	33 042	

Code					Historiqu	ie / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ODD1521	Progrès vers la gestion durable des forêts						1592469	1710502	1893247
20304	Quantités de biomasse ravagées par les feux de brousse (tonnes)			3 568 145	2 744 429				
IHS35	Superficies de feux précoces				423 283		302792	221914	
IHS36	Superficies de pare-feu ouverts (km)				3 021	1 497	2 226	1 451	2852,5
20305	Évolution des superficies de terres sous aménagement durable (ha)					1 412 520	179 949	118 033	182745
IHS37	Niveau de régénération naturelle assistée				3780	3 768	782	7 033	1593
IHS38	Superficie de mise en défens				29 378	53 267	48 040	11 693	12117
IHS39	Nombre d'hectares de terres dégradées protégées et récupérées				30 300	31712	464	186,2	1000
IHS313	Evolution du Nombre des contrôles techniques effectués par la DEEC, sur l'observation des règlements par les établissements classés (EC) et sur les émissions atmosphériques des véhicules						137	91	
ODD1512	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)					7,63%	5,56	5,56	
IHS320	% de projets dont les impacts environnementaux ont été partagés avant leur mise en œuvre					70,00%	70,00%	72,80%	

Code	Indicateurs				Historiqu	e / Réalisation	าร		
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ODD1591	Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020					1,40%	1,70%	1,90%	
EAU P	OTABLE ET ASSAINISSEMENT								
20401	cout moyen d'accès à l'eau potable				594,04	589,46	632,78		
20402	cout moyen de production TTC du m³ d'eau potable								
20403	Taux d'accès à l'eau potable (urbain)	98,50%	98,70%	99,60%	98,00%	98,00%	98,00%	98,50%	98,80%
20404	Taux d'accès à l'eau potable (rural)	77,50%	80,10%	81,20%	84,10%	86,60%	87,20%	89,50%	91,30%
IHS41	Nombre de ménages bénéficiant de branchements sociaux en milieu urbain				18 040	4 612	4 310	5 850	15 847
IHS42	cout moyen d'accès à l'eau potable en milieu rural							276 F CFA	
IHS43	Volume d'eau sécurisée disponible (milliards de m3)				2,1	2,1	2,34		
IHS45	Taux de conformité bactériologique (Urbain)				99,13%	99,20%	97,30%	97,00%	98,50%
IHS46	Taux de conformité physicochimique (Urbain)				99,60%	99,55%	99,45%	99,70%	99,34%
IHS47	Taux d'équipement des systèmes AEP en pompes doseuses de chlore				100%	100%	100%	100%	100%
IHS48	Nombre de plan de gestion des RE				1		2		

Code	lo di antana				Historiqu	e / Réalisatior	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ODD641	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau				30%	40%	70%	75%	70%
IHS410	Nombre de châteaux d'eau réalisés et équipés en milieu rural						5	36	96
IHS411	Nombre de forages réalisé en milieu rural						61	65	121
20405	Taux de disponibilité des forages ruraux						99	98	
IHS413	Nombre de ménages supplémentaires desservis par adduction en EP en milieux rural								
IHS414	Volume d'eau produit dans le périmètre affermé				154 815 720	164 908 746	172 478 746	180 438 630	185 600 000
ODD651	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)				40	50	53,45	45	53,9
ODD632	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau est ambiante (Nombre)					30,00%	34,30%	35,50%	60%
ODD621	Taux d'accès global à l'assainissement (Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon)						48,4%	51,49%	53,97%
20406	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	63,10%	63,30%	62,40%	61,70%	66,90%	62,20%	66,50%	67,40%
20407	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	29,60%	34,30%	35,60%	38,70%	37,70%	36,70%	38,7%	42,30%

Code					Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS415	Nombre de branchements à l'égout				36 422	39 098	48 844	49 344	
IHS416	Nombre de ménages ayant accès à des ouvrages individuels				105 195	106 445	108 845	108 845	
IHS417	Nombre de ménages supplémentaires desservis en assainissement				141 617	145 543	157 689	158 189	
IHS418	Capacité supplémentaire de traitement des eaux usées en milieu urbain (M3/jour)					2 600	1 600		3245
ODD631	Taux de dépollution des eaux usées (Proportion des eaux usées traitées sans danger)				36,50%	36,00%	39,00%	35,00%	35,10%
PROT	ECTION SOCIALE								
IHS51	Taux d'extrême pauvreté								
ODD111	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, ventilée par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)								
ODD131	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale								
IHS52	Nombre de ménages inscrits dans le registre unique				61 001	131 800	263 800	442 019	442 053
20501	Nombre de ménages bénéficiaires du PNBSF				43 900	97 522	191 432	298 381	316 941

Code	Indicateurs				Historiqu	e / Réalisatior	ns		
Indicateur		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS53	Nombre d'élèves de la Petite Enfance (Filles et Garçons) bénéficiant d'un appui alimentaire adéquat et régulier				51 496	29 329	51496	73234	
IHS54	Nombre d'élèves de l'élémentaire (Filles et Garçons) bénéficiant d'un appui alimentaire adéquat et régulier				518254	527 546	536838	1627236	589663
IHS55	Nombre d'élèves du moyen/secondaire (Filles et Garçons) bénéficiant d'un appui alimentaire adéquat et régulier				112106	110116	309658	882018	
	% d'écoles à cantine qui développent des AGR				0,11%	0,13%	0,0045	1,60%	
IHS56	Nombre de cartes d'égalité de chances produites					2 679	30 000	24 355	50 006
IHS57	Nombre de personnes en situation de handicap ayant accès à l'appareillage	1050			1090	1063	1063	1090	
	Pourcentage de la population bénéficiant d'une carte à puce d'accès à la CMU						20%		
IHS512	Proportion d'organisations mutualistes fonctionnelles					36,50%	50%	100%	
20502	Pourcentage des ménages bénéficiaires de transferts monétaires enrôlés dans les mutuelles de santé (ex PNBSF)						50%	100%	
20503	Pourcentage des bénéficiaires de la Carte d'Egalité des Chances enrôlés dans les mutuelles de santé						33,60%	46,90%	

Code	Indicateurs				Historiqu	e / Réalisation	ns		
Indicateur		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS513	Pourcentage de groupes vulnérables ciblés pris en charge gratuitement dans les services de santé						50,00%		95,00%
20504	Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité						50,00%		
	Nombre de cas d'enfants de moins de cinq ans ayant bénéficié de l'initiative de gratuité						2 016 765	2 697 309	6 695 827
20505	Nombre de bénéficiaires de la gratuité de la césarienne dans les structures publiques de santé						17961	16 324	19 809
20506	Nombre de bénéficiaires de la gratuité de l'hémodialyse dans les structures publiques de santé						550	533	625
20507	Nombre de cas de personnes âgées de 60 ans et plus ayant bénéficié du plan sésame						94161	126 552	145 995
IHS514	Taux d'exécution des ressources pour l'extension de la couverture du risque maladie				26%	34,46%	49,94%	75 ,5%	
IHS515	Taux d'exécution des ressources de la CMU							75.5%	
IHS516	Pourcentage de la population active cotisant à un régime de pension								
IHS517	Nombre de travailleurs enregistrés dans le système d'immatriculation unique				10973	10754	15623		
	Pourcentage des petits contribuables affiliés au RSPC						0,5		

Code	Indicatours				Historiqu	ie / Réalisatio	าร		
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
20508	Taux de couverture du risque maladie sur la population totale						46,0%	46,8%	49,4%
	Nombre de travailleurs bénéficiaires de l'assurance maladie Obligatoire				281302	302915	304871	304871	
	Nombre de contrats enregistrés					53820	53929	55427	
20509	Nombre de retraités bénéficiaires de l'assurance maladie								
IHS518	Pourcentage d'IPM contrôlés par an par l'inspection du travail de Dakar						0,2		
	Nombre de travailleurs de l'informel bénéficiant de prestations de maternité								
	Volume de financements alloués aux enfants vulnérables				11.300	5.173	8500	5028	
НАВІТ	AT ET CADRE DE VIE								
20602	Nombre de parcelles viabilisées				2.800	1.401			
20603	Nombre de logements sociaux construits				8 500	3 772			
IHS61	Nombre de personnes sorties de l'habitat spontané et relogées				206 090	227 170	228 240	228 240	
IHS62	Nombre de documents de planification urbaine réalisés et exécutés				31	31	31	31	

Code	Indicateurs				Historiqu	e / Réalisation	าร				
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
20604	Superficies d'espaces verts aménagés					3	5	42			
GESTIC	GESTION DES RISQUES ET CATASTROPHES										
IHS71	Nombre de paratonnerres installés dans les zones à risque						1 208	533			
ODD1151	Nombre de décès suite à des catastrophes							59	89		
GOUV	ERNANCE STRATEGIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIERE										
30101	Déficit public en % du PIB		6,70%	5,90%	5,50%	5,10%	3,70%	3,20%	2,90%		
30102	Taux d'exécution du budget total de l'Etat sur ressources intérieures					96,30%	98,40%	94,50%	89%		
ODD1661	Dépenses publiques primaires en pourcentage du budget initial approuvé	93,75%	93,43%	84,53%	76,87%	80,08%	76,0%	87,0%	80,0%		
30103	Pourcentage de marchés publics passés par entente directe	8%	22%	18%	19%%	20%%	20%	21%	15%		
IHS30101	Nombre de directives de l'UEMOA en phase de mise en œuvre				1	1	1	6	6		
30104	Ratio dépenses courantes sur recettes fiscales	83,3%	95,84%	92,97%	94,04%	95,06%	94,19%	90,04%	90,07%		
30106	Ratio services de la dette en % du PIB					7,10%	7,20%	6,80%	14,21%		
30107	Taux d'endettement en % du PIB	35,00%	39,70%	42,90%	45,70%	53,10%	57,10%	62,30%	61,24%		

Code	Indicateurs	Historique / Réalisations									
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
30108	Taux moyen d'exécution des projets et programmes (ressources extérieures)				84,20%	116,90%	111,00%	108,50%	128%		
30109	Aide publique au développement nette reçue (% du PIB)	7,2	7,4	7,8	7,9	8,0	8,1	8,70	9,0		
ODD1718 1	Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle						78,0%	78,0%	78,0%		
ADMI	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET REFORMES DE L'ETAT										
30201	Indice de compétitivité du Sénégal	3,67	3,7	3,66	3,7	3,7	3,73	3,74	3,8		
	classement GCI	104	111	117	113	112	110	112	106		
IHS30201	Nombre de structures ayant signées des contrats de performance					6	11	11			
30205	Indice du climat des affaires	41,68	43,53	43,87	46,01	49,4	48,57	50,68	53,06		
IHS30206	Classement Doing Business du Sénégal	152	154	166	178	161	153	147	140		
IHS30207	Délai de transfert de propriété (jour)				122	71	71	71	56		
IHS30208	Délai de branchement au service de l'électricité (jour)				113	113	81	75	75		
IHS30209	Délai de branchement au service d'assainissement (jour)				90	90	90	45	45		

Code	La Hankaran				Historiqu	e / Réalisation	ns				
Indicateur	Indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
IHS30211	Délai d'insolvabilité des entreprises				3	3	2,8	2,5	03		
30207	Durée d'exécution des décisions de justice (jugements extrajudiciaires : conciliation, médiation, arbitrage)				780	740	740	740	740		
GOUV	GOUVERNANCE LOCALE										
30302	Linéaire de routes construites et/ou réhabilitées						192	277	574		
IHS30302	Linéaire de routes entretenues							341,5	2840		
IHS30303	Linéaire de canaux construits pour le drainage des eaux pluviales (en mètres)							19500	14400		
30303	Taux de couverture de la collecte des déchets solides						70%	73%	80%		
30304	Nombre de bases de données locales d'Etat civil reconstitués							386	106		
30307	Ressources propres des Collectivités Locales (en milliards de FCFA)				84,4	84,7	65	102,6			
30308	Taux de recouvrement des impôts et taxes des Collectivités Locales				47,70%	41,20%	43,80%	33,40%			
30309	Taux d'exécution moyen du budget des collectivités locales				47,60%	30,90%	38,90%	31,40%			
IHS30306	Évolution du Fonds de Dotation (FDD) des Collectivités Locales (en milliards de FCFA)				18,1	20	20,4	22,4	22,8		

Code	Indicateurs				Historiqu	ie / Réalisation	าร		
Indicateur		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
IHS30307	Évolution du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL)				12,6	12,6	15	20	21
JUSTI	CE								
IHS30401	Montant de l'allocation journalière par enfant et par jour				300	300	600	600	523
IHS30402	Population pénale des mineurs				4,10%	5,00%	5,70%	2,00%	2%
IHS30403	Ratio moyen éducateurs / mineurs				1/50	1/47	1/45	1/43	1/48
IHS30404	Nombre de mineurs ayant bénéficié de formation technique						35	105	772
IHS30406	Montant de l'allocation par détenu et par jour				600	635	721	1 000	1023
IHS30408	Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus				1/8	1/8	1/9	1/10	1/9
30404	Durée moyenne des détentions préventives					0,47			
ODD1632	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement							42,10%	41,6%
IHS30409	Ratio magistrat dans les juridictions/ 100 000 hbts				3,3	3,2	3,2	2,8	3,36
30405	Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en flagrant délit								
30406	Délais moyen de traitement des dossiers pénaux en matière criminelle								

Code	Indicateurs				Historiqu	ie / Réalisation	าร		
Indicateur	indicateurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Délais moyen de réponse pénale (flagrants délits)								
	Délais moyen de réponse pénale (correctionnelle)								
30409	Nombre de victimes de VBG bénéficiaires d'assistance juridique et judiciaire							315	507
PAIX I	ET SECURITE								
30501	Ratio agent de sécurité/population					1/3580	1/3027	1/3027	1/2427
IHS30502	Taux de couverture en commissariats de police					70%	77%	80%	85%
IHS30503	Nombre de jeunes formés et enrôlés dans les activités de police de proximité pour la paix				10000	10000	8050	7692	9850
IHS30507	Nombre de missions d'évaluation sécuritaire de lutte anti-terroriste					126	145		52
IHS30508	Nombre de réseaux terroristes démantelés					25	45		01
EQUIT	TE ET EGALITE DE GENRE								
ODD551	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales	% /	AN:19,20 % / EL:15,90%	42,70%	42,70%	AN:42,70% / CESE:19,20 % / EL:47,20%	47,50%	47,5	41,81%
	Nombre de projets individuels et collectifs de femmes financés						2036	1771	1374

Code	Indicateurs	Historique / Réalisations									
Indicateur		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
30603	Nombre d'Organisations Féminines encadrées (par Min, Femme)						1590	2815	50		
30604	Nombre de ministères disposant mécanismes de prise en compte du genre						60%	70%	100%		
30605	Nombre d'agents cadres des institutions publiques formés en les techniques d'intégration du genre (homme, femme)						267	279	206		
30606	Nombre d'audit genre réalisés (cumul)						1	3	1		
IHS30601	Nombre de communautés ayant fait de déclarations publiques d'abandon de l'excision						6176	6176	6537		